This electronic version (PDF) was scanned by the International Telecommunication Union (ITU) Library & Archives Service from an original paper document in the ITU Library & Archives collections.

La présente version électronique (PDF) a été numérisée par le Service de la bibliothèque et des archives de l'Union internationale des télécommunications (UIT) à partir d'un document papier original des collections de ce service.

Esta versión electrónica (PDF) ha sido escaneada por el Servicio de Biblioteca y Archivos de la Unión Internacional de Telecomunicaciones (UIT) a partir de un documento impreso original de las colecciones del Servicio de Biblioteca y Archivos de la UIT.

هذه النسخة الإلكترونية (PDF) نتاج تصوير بالمسح الضوئي أجراه قسم المكتبة والمحفوظات في الاتحاد الدولي للاتصالات (ITU) نقلاً من وثيقة ورقية أصلية ضمن الوثائق المتوفرة في قسم المكتبة والمحفوظات.

此电子版（PDF 版本）由国际电信联盟（ITU）图书馆和档案室利用存于该处的纸质文件扫描提供。

Настоящий электронный вариант (PDF) был подготовлен в библиотечно-архивной службе Международного союза электросвязи путем сканирования исходного документа в бумажной форме из библиотечно-архивной службы МСЭ.

BIBLIOTHÈQUE DE L'UIT GENÈVE

RAPPORT SUR LES ACTIVITÉS DE L'UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

1998

PUBLIÉ PAR
L'UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS
GENÈVE, 1999

© UIT 1999
Tous droits de reproduction réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'UIT.

TABLE DES MATIÈRES

Page

1. Introduction **1**

2. Membres de l'Union **1**

3. Le Conseil **2**

3.3 Résolutions et décisions adoptées par le Conseil 2

3.4 Autres questions importantes examinées par le Conseil 2

3.5 Session extraordinaire du Conseil 3

3.6 Conférences et réunions 3

3.6.1 Forum mondial des politiques de télécommunication (FMPT-98) 3

3.6.2 Conférence mondiale de développement des télécommunications (CMDT-98) 5

3.6.3 Conférence de plénipotentiaires (PP-98) 5

3.6.3.1 Election du Secrétaire général, du Vice-Secrétaire général, des Directeurs des Bureaux des Secteurs et des membres du Comité du Règlement des radiocommunications 6

3.6.3.2 Election des Etats Membres du Conseil 6

3.6.3.3 Décisions et résolutions 7

3.6.3.4 Constitution et Convention de l'Union internationale des télécommunications 9

3.6.3.5 Entrée en vigueur des instruments d'amendement à la Constitution et à la Convention 9

3.6.3.6 Prochaine Conférence de plénipotentiaires 9

4. Activités du Secrétariat général et ses Secteurs **10**

4.1 Activités du Secrétariat général 10

4.1.1 Unité des Affaires juridiques (JUR) 10

4.1.2 TELECOM 10

4.1.2.1 Comité de TELECOM 10

4.1.2.2 Réunions avec les exposants 10

4.1.2.3 Africa TELECOM 98 (Johannesburg, 4-9 mai 1998) 10

4.1.2.4 TELECOM 99 + Interactive 99 (Genève, 10-17 octobre 1999) 11

4.1.2.5 Americas TELECOM 2000 11

4.1.2.6 Asia TELECOM 2000 11

4.1.3 Unité de planification stratégique et des affaires extérieures 11

4.1.3.1 Activités générales 11

4.1.3.2 Planification stratégique 12

4.1.3.3 Analyse opérationnelle 12

4.1.3.4 Affaires extérieures 13

4.1.3.4.1 Relations avec les organisations internationales 13

4.1.3.4.2 Section de la presse et de l'information publique 13

4.1.3.5 Vérification intérieure des comptes 15

4.1.3.6 Activités du Corps commun d'inspection 15

4.1.3.7 Résolutions des Nations Unies 16

4.1.4 Département du personnel et de la protection sociale 16

4.1.5 Département des finances 16

		Page
4.1.6	Département des conférences	17
4.1.6.1	Service des conférences	17
4.1.6.2	Services de traduction	17
4.1.6.3	Service de composition des documents	18
4.1.6.4	Nouvelles de l'UIT en 1998	18
4.1.7	Département des services communs	18
4.1.7.1	Division de la production des publications	18
4.1.7.1.1	Service des publications électroniques	18
4.1.7.1.2	Service de composition des publications	18
4.1.7.2	Division des ventes et du marketing	19
4.1.7.3	Division d'impression et d'expédition	19
4.1.7.3.1	Service d'impression extérieure	19
4.1.7.3.2	Section de reprographie et graphisme	20
4.1.7.3.3	Service des documents de conférences et des expéditions	20
4.1.7.3.4	Service logistique	21
4.1.7.3.5	Bibliothèque et archives	22
4.1.7.3.6	Planification et informatisation	22
4.1.8	Département des services informatiques	22
4.2	Activités du Secteur des radiocommunications (UIT-R)	23
4.2.1	Introduction et vue d'ensemble	23
4.2.2	Assignations de fréquence aux stations des services de radiocommunication spatiale	23
4.2.3	Assignations de fréquence aux stations des services de radiocommunication de Terre	25
4.2.3.1	Inscription et publication des notifications d'assignation de fréquence	25
4.2.3.2	Services de radiodiffusion	25
4.2.3.3	Service fixe et service mobile	26
4.2.3.4	Dispositions administratives et d'exploitation du Règlement des radiocommunications	26
4.2.3.5	Rapports de contrôle des émissions (contrôle ordinaire et spécial)	26
4.2.3.6	Mise à jour du Fichier de référence international des fréquences	27
4.2.4	Réunions et conférences	27
4.2.4.1	Réunions des Commissions d'études	27
4.2.4.1.1	Commission d'études 1 (Techniques de gestion du spectre)	27
4.2.4.1.2	Commission d'études 3 (Propagation des ondes radioélectriques)	27
4.2.4.1.3	Commission d'études 4 (Service fixe par satellite)	28
4.2.4.1.4	Commission d'études 7 (Services scientifiques)	28
4.2.4.1.5	Commission d'études 8 (Services mobile, de radiorepérage, d'amateur y compris les services par satellite associés)	28
4.2.4.1.6	Commission d'études 9 (Service fixe)	29
4.2.4.1.7	Commission d'études 10 (Service de radiodiffusion (sonore))	29
4.2.4.1.8	Commission d'études 11 (Service de radiodiffusion (télévision))	29
4.2.4.2	Réunion des Présidents et Vice-Présidents des Commissions d'études de l'UIT-R	30
4.2.4.3	Commission spéciale chargée d'examiner les questions réglementaires et de procédure	30
4.2.4.4	Réunion de préparation à la Conférence (RPC)	30
4.2.4.5	Suivi et préparation des conférences	30
4.2.4.5.1	Suivi des résolutions	30
4.2.5	Comité du Règlement des radiocommunications	32
4.2.5.1	Composition	32
4.2.5.2	Règles de procédure	33
4.2.6	Groupe consultatif des radiocommunications	33

			Page
4.2.7	Assistance technique, séminaires, coopération avec les autres Secteurs		33
4.2.8	Relations avec les organisations régionales et internationales		33
4.2.9	Développement de logiciels/soutien informatique		34
4.2.10	Publications		34
	4.2.10.1	Publications d'ordre réglementaire	34
	4.2.10.2	Documents de service	35
	4.2.10.3	Edition et publication de textes	35
4.3	Activités du Secteur de la normalisation des télécommunications (UIT-T)		36
4.3.1	Introduction		36
4.3.2	Commissions d'études et Groupe consultatif de la normalisation des télécommunications (GCNT)		36
	4.3.2.1	Commission d'études 2 – Exploitation des services et des réseaux – Président: M. G. Gosztony (Hongrie)	37
	4.3.2.2	Commission d'études 3 – Principes de tarification et de comptabilité ainsi que questions connexes de politique générale et d'économie des télécommunications – Président: M. T. Matsudaira (Japon)	37
	4.3.2.3	Commission d'études 4 – Réseau de gestion des télécommunications (RGT) et maintenance des réseaux – Président: M. D. Sidor (Etats-Unis)	38
	4.3.2.4	Commission d'études 5 – Protection contre les effets dus à l'environnement électromagnétique – Président: M. G. Meineri (Italie)	38
	4.3.2.5	Commission d'études 6 – Installations extérieures – Président: M. L. Molleda (Espagne)	38
	4.3.2.6	Commission d'études 7 – Réseaux pour données et communications entre systèmes ouverts – Président: M. H.V. Bertine (Etats-Unis)	39
	4.3.2.7	Commission d'études 8 – Caractéristiques des systèmes télématiques – Président: M. W. Staudinger (Allemagne)	39
	4.3.2.8	Commission d'études 9 – Transmissions télévisuelles et sonores – Président: M. J.L. Tejerina (Espagne)	39
	4.3.2.9	Commission d'études 10 – Langages et aspects logiciels généraux pour les systèmes de télécommunication – Président: M. A. Sarma (Allemagne)	40
	4.3.2.10	Commission d'études 11 – Spécifications et protocoles de signalisation – Président : M. S. Kano (Japon)	40
	4.3.2.11	Commission d'études 12 – Qualité de transmission de bout en bout des réseaux et terminaux – Président: M. M. Cao (Chine)	41
	4.3.2.12	Commission d'études 13 – Aspects généraux des réseaux – Président: M. B.W. Moore (Royaume-Uni)	41
	4.3.2.13	Commission d'études 15 – Réseaux, systèmes et équipements de transport – Président: M. P. Wery (Canada)	41
	4.3.2.14	Commission d'études 16 – Services et systèmes multimédias – Président: M. P.-A. Probst (Suisse)	42
	4.3.2.15	Groupe consultatif de la normalisation des télécommunications (GCNT) – Président: M. G. Fishman (Etats-Unis)	42
	4.3.2.16	Réunion des présidents des commissions d'études de l'UIT-T	42
4.3.3	Bureau de la normalisation des télécommunications (TSB)		43
	4.3.3.1	Généralités	43
	4.3.3.2	Organisation des réunions	43
	4.3.3.3	Traitement électronique des documents (EDH)	43
	4.3.3.4	Traitement des informations relatives à l'exploitation	43
	4.3.3.5	Numéros universels de libre appel international (UIFN)	43
	4.3.3.6	Département des services techniques	44
	4.3.3.7	Membres du Secteur de l'UIT-T	45
4.4	Activités du Secteur du développement des télécommunications (UIT-D)		47
4.4.1	Coopération entre les Membres du Secteur du développement des télécommunications		47
	4.4.1.1	Commissions d'études de l'UIT-D	47
	4.4.1.2	Comité consultatif pour le développement des télécommunications	47

		Page
4.4.1.3	Partage de l'information	47
4.4.1.3.1	Services d'information	47
4.4.1.3.2	Site Web et bases de données du Secteur du développement des télécommunications	48
4.4.1.4	Membres du Secteur de UIT-D	48
4.4.2	Programmes mettant en évidence les principales grandes lignes identifiées par la CMDT-98	49
4.4.2.1	Réforme, législation et réglementation des télécommunications	49
4.4.2.1.1	Réglementation	49
4.4.2.2	Technologies, évolution et applications liées à l'infrastructure mondiale de l'information (GII)	50
4.4.2.2.1	Guide pour l'élaboration des plans de développement à orientation commerciale	50
4.4.2.2.2	Développement des services de radiocommunications maritimes	50
4.4.2.2.3	Planification des réseaux assistée par ordinateur	50
4.4.2.2.4	Système de base automatisé de gestion de l'utilisation du spectre	50
4.4.2.2.5	Maintenance	50
4.4.2.2.6	Systèmes radiotéléphoniques mobiles cellulaires	50
4.4.2.2.7	Infrastructures de radiodiffusion	51
4.4.2.2.8	Télématique et réseaux informatiques	51
4.4.2.2.9	SPACECOM	51
4.4.2.2.10	Systèmes mobiles mondiaux de communications personnelles par satellite (GMPCS)	52
4.4.2.2.11	Télémédecine	52
4.4.2.2.12	Contribution des télécommunications à la protection de l'environnement	52
4.4.2.3	Développement rural et service universel	52
4.4.2.3.1	Elaboration de lignes directrices générales	52
4.4.2.3.2	Coordination avec d'autres institutions spécialisées des Nations Unies, identification des pays participants, des communautés et d'autres partenaires	53
4.4.2.3.3	Projets de réseaux de télécommunications rurales et de télécentres communautaires polyvalents (MCT)	53
4.4.2.3.4	Formation professionnelle	53
4.4.2.3.5	Evaluation	53
4.4.2.4	Questions financières et économiques, y compris les questions liées à l'OMC, la tarification, les taxes de répartition	53
4.4.2.4.1	Documentation sur les politiques et les stratégies de financement des télécommunications au niveau national	53
4.4.2.4.2	Elaboration de lignes directrices et de logiciels	53
4.4.2.4.3	Etudes	54
4.4.2.4.4	Séminaires/Colloques/Ateliers	54
4.4.2.4.5	Divers	54
4.4.2.5	Partenariats de développement avec le secteur privé	54
4.4.2.6	Développement et gestion des ressources humaines	54
4.4.2.6.1	Développement de la gestion des télécommunications (MANDEVTEL)	54
4.4.2.6.2	Téléprojet	54
4.4.2.6.3	Systèmes mondiaux de téléapprentissage	55
4.4.2.6.4	Elaboration de normes, de modèles et de lignes directrices	55
4.4.2.6.5	Assistance directe et autres activités	55

Page

4.4.3 Mesures spéciales à l'intention des pays les moins avancés 55
4.4.4 Exécution, dans le cadre du PNUD et d'autres arrangements de financement, de projets de coopération technique et d'autres types d'assistance directe destinés aux Régions 56
4.4.4.1 Activités hors siège – Activités des Régions 56
4.4.4.2 Recettes provenant de l'exécution de projets 57
4.4.4.2.1 Afrique 58
4.4.4.2.2 Amériques 59
4.4.4.2.3 Etats arabes 60
4.4.4.2.4 Asie-Pacifique 61
4.4.4.2.5 Europe et CEI 62
4.4.4.3 Recrutement d'expert 64
4.4.4.4 Service d'achat d'équipement et de contrats 64
4.4.4.5 Bourses d'études 65

Appendice – Contributions volontaires en nature 65

5. Administration de l'Union 68

5.1 Questions de personnel 68
5.1.1 Classement des emplois 72
5.2 Gestion financière 73

Annexe I – Situation des Etats Membres par rapport aux actes de l'Union au 31 décembre 1998 77

Annexe II – Compte d'exploitation de l'exercice budgétaire 1998 105

Annexe III – Liste des publications éditées par l'Union en 1998 109

1. Introduction

Le présent rapport est publié en application des dispositions du numéro 102 de la Convention de l'Union internationale des télécommunications (Genève, 1992), qui stipule que le Secrétaire général «... avec l'aide du Comité de coordination, établit un rapport annuel sur l'activité de l'Union transmis, après approbation du Conseil, à tous les Membres».

2. Membres de l'Union

2.1 Au 31 décembre 1998, l'Union comptait 188 Etats Membres.

2.2 Au cours de l'année 1998, 26 Etats Membres ont ratifié la Constitution et la Convention de l'UIT (Genève, 1992) et deux Etats Membres y ont adhéré, ce qui porte à 133 le nombre total de ratifications ou d'adhésions au 31 décembre 1998. Conformément aux dispositions du numéro 231 de la Constitution et du numéro 527 de la Convention (Genève, 1992), les ratifications et adhésions reçues après le 1er janvier 1996 s'appliquent à la Constitution et à la Convention (Genève, 1992), telles qu'amendées par la Conférence de plénipotentiaires (Kyoto, 1994).

2.3 Toujours en 1998, cinq Etats Membres ayant déjà ratifié la Constitution et la Convention (Genève, 1992) avant le 1er janvier 1996 ont ratifié les instruments d'amendement à la Constitution et à la Convention de l'UIT (Genève, 1992) adoptés par la Conférence de plénipotentiaires (Kyoto, 1994).

2.4 L'Annexe A du présent rapport indique la situation des Etats Membres par rapport à la Constitution et à la Convention (Genève, 1992) ainsi qu'aux Règlements administratifs qui les complètent au 31 décembre 1998. Elle indique aussi la situation des Membres par rapport aux instruments d'amendement à la Constitution et à la Convention (Kyoto, 1994).

3. Le Conseil

3.1 La session de 1998 du Conseil s'est tenue au siège de l'UIT du 20 au 29 mai 1998. Ont participé à cette session les représentants des 46 Etats Membres du Conseil et de 20 Etats Membres de l'Union en tant qu'observateurs.

3.2 M. B. Rouxeville (France) et Mme Lyndall Shope-Mafole (République sudafricaine) ont été élus respectivement Président et Vice-Présidente du Conseil, et les Commissions ci-après ont été constituées:

Commission permanente des finances

Président: M. U. MOHR (Allemagne)
Vice-Président: M. H. AL-QATTAN (Koweït)

Commission permanente du personnel

Président: M. A. BOCSAN (Roumanie)
Vice-Président: M. R. BAFFICÓ (Chili)

3.3 Résolutions et décisions adoptées par le Conseil

Rés. 1116 Mise en œuvre des Arrangements élaborés conformément au Mémorandum d'accord sur les GMPCS

Rés. 1117 Examen détaillé des possibilités de recettes, y compris de l'utilisation de la dénomination, du sigle, du drapeau et de l'emblème de l'UIT

Rés. 1118 Rapport de gestion financière pour l'exercice biennal 1996-1997

Rés. 1119 Vérification extérieure des comptes de l'UIT pour la période du 1er janvier 1996 au 31 décembre 1997

Rés. 1120 Vérification extérieure des comptes des activités liées à Americas TELECOM 96

Rés. 1121 Crédits additionnels pour le Secteur des radiocommunications

Rés. 1122 Parts contributives aux dépenses de l'Union – Malawi

Rés. 1123 Parts contributives aux dépenses de l'Union – Erythrée

Rés. 1124 Parts contributives aux dépenses de l'Union – Haïti

Rés. 1125 Composition du Comité des pensions du personnel de l'UIT

Rés. 1126 Amendements au Statut du personnel applicable aux fonctionnaires nommés de l'UIT

Rés. 1127 Conditions d'emploi des fonctionnaires élus de l'UIT

Rés. 1128 Taux technique de la Caisse d'assurance du personnel de l'UIT

Rés. 1129 Révision des appendices 30 et 30A

Rés. 1130 Ordre du jour de la Conférence mondiale des radiocommunications (CMR-2000)

Déc. 478 Mise en œuvre de la Résolution 49 (Kyoto, 1994)

Déc. 479 Date et durée de la session de 1999 du Conseil

Déc. 480 Mise en œuvre des droits à acquitter pour le traitement des fiches de notification des réseaux à satellite ainsi que des procédures administratives

3.4 Autres questions importantes examinées par le Conseil

- Projet de Plan stratégique de l'Union pour la période 1999-2003
- Ressources concernant la mise en place du réseau pour la communauté diplomatique de Genève (GDCnet)
- Planification du service de radiodiffusion par satellite
- Coopération entre l'UIT et l'Organisation mondiale du commerce (OMC)
- Coopération avec les autres organisations internationales
- Problèmes liés au passage à l'an 2000 (mise en conformité lors du changement de millénaire)
- Gestion et développement des ressources humaines

3.5 Session extraordinaire du Conseil

Le Conseil a tenu une session extraordinaire le 6 novembre 1998 à Minneapolis, en présence de 80 délégués de 39 Etats Membres du Conseil et de 20 délégués de 19 Etats Membres de l'Union participant à la session en qualité d'observateurs. Mme L. Shope-Mafole (République sudafricaine) et M. J. Lichauco (Philippines) ont été élus respectivement Présidente et Vice-Président de la session extraordinaire et de la session de 1999 du Conseil. M. B. Gracie (Canada) et M. F. Riehl (Suisse) ont été élus respectivement Président et Vice-Président de la Commission des finances et M. G.A. Bocsan (Roumanie) ainsi que Mme M. Konner (Danemark) ont été élus respectivement Président et Vice-Présidente de la Commission permanente du personnel.

Le Conseil à sa session extraordinaire a adopté la Décision 481 relative à la création d'un groupe de travail chargé de la mise en œuvre des droits à acquitter pour le traitement des fiches de notification des réseaux à satellite ainsi que des procédures administratives.

3.6 Conférences et réunions

3.6.1 Forum mondial des politiques de télécommunication (FMPT-98)

a) Le Forum mondial des politiques de télécommunication, institué par la Résolution 2 de la Conférence de plénipotentiaires (Kyoto, 1994), a pour objet de permettre aux Etats Membres et aux Membres des Secteurs de l'UIT de procéder à des échanges de vues et d'informations sur les questions de politique des télécommunications et de réglementation qui découlent de l'évolution de l'environnement des télécommunications. Les Forums ne seront à l'origine d'aucune dispositions réglementaires contraignantes, mais ils pourront établir des rapports et, si besoin est, soumettre des avis à l'attention des Membres et des réunions pertinentes de l'UIT.

b) A sa session de 1997, le Conseil de l'UIT, par la Décision 475, a décidé de convoquer le deuxième FMPT à Genève du 16 au 18 mars 1998, soit immédiatement avant la Conférence mondiale de développement des télécommunications, de telle sorte que le thème du commerce des services de télécommunication puisse être débattu, selon l'ordre du jour suivant:

- *conséquences générales, pour l'UIT et les Membres, de l'Accord de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) sur le commerce des services de télécommunications de base en ce qui concerne:*
  - *les politiques, les réglementations et les structures réglementaires des Etats Membres de l'UIT dans le domaine des télécommunications;*
  - *les conséquences de l'Accord de l'OMC pour les pays en développement, notamment en ce qui concerne les politiques, les réglementations et les stratégies financières visant à promouvoir le développement des réseaux et services de télécommunication, ainsi que leur économie nationale;*
- *mesures propres à aider les Etats Membres et les Membres des Secteurs à s'adapter à l'évolution de l'environnement des télécommunications, notamment l'analyse de la situation actuelle (par exemple au moyen d'études de cas) et l'élaboration de mesures concertées possibles, associant les Etats Membres et les Membres des Secteurs de l'UIT, en vue de faciliter l'adaptation au nouvel environnement;*
- *évolution de l'environnement international des télécommunications, notamment du système de comptabilité et de règlement des comptes, compte tenu des activités menées par les Commissions d'études de l'UIT-T;*

il est dit dans la Décision que *«le Forum rédigera un rapport et, si possible, formulera des avis qui seront examinés par les Membres ainsi que par les participants aux réunions pertinentes de l'UIT».*

c) Le deuxième Forum mondial des politiques de télécommunication s'est tenu au Centre international de conférences de Genève du 16 au 18 mars 1998. Y ont assisté 593 délégués représentant 119 Etats Membres (dont 31 de pays les moins avancés) et 64 Membres des Secteurs. M. Neil McMillan, CMG, Directeur de l'International Communications Policy du Department of Trade and Industry, Royaume-Uni, a été élu Président.

d) Le projet d'ordre du jour a été adopté, tel qu'il avait été élaboré. Les Règles de procédure adoptées au premier Forum des politiques de télécommunication (21-23 octobre 1996) ont été suivies.

e) M. Pekka Tarjanne, Secrétaire général de l'UIT, a présenté son rapport sur le commerce des services de télécommunication. Conformément à la Décision 475 du Conseil, ce rapport reprend les contributions des Membres de l'UIT et constitue le seul document de travail du Forum. Des projets antérieurs avaient été distribués aux membres en septembre et décembre 1997. Par ailleurs, un Groupe informel d'experts a tenu, sous la présidence de M. Neil McMillan, deux réunions les 2 décembre 1997 et 5-6 février 1998 afin de réviser le projet de rapport et d'élaborer des projets d'Avis.

f) Lorsqu'il a présenté son rapport, le Secrétaire général a souligné les points suivants qui ressortaient des contributions des Membres:

- Le monde des télécommunications a radicalement changé avec la conclusion de l'Accord de l'OMC sur les télécommunications de base et l'Accord général sur le commerce des services (AGCS) qui l'a précédé. Désormais, le secteur des télécommunications fonctionne de fait selon des principes commerciaux.

- L'Accord sur les télécommunications de base aura des incidences sur tous les Etats Membres et les Membres des Secteurs de l'UIT car les 72 pays qui ont pris des engagements collectivement représentent plus de 93 pour cent des recettes tirées des télécommunications au niveau mondial.

- Pendant la période de transition vers un régime de libre concurrence, il est important que tous les pays puissent, s'ils le souhaitent, tirer pleinement parti des nouvelles possibilités qu'offrira un marché des télécommunications mondial libéralisé et dynamique.

- De nombreux pays en développement comptent actuellement sur les versements compensatoires nets qui leur reviennent dans le cadre du système des taxes de répartition, lesquels représentent une part du montant total des recettes que ces pays tirent des télécommunications; ils craignent donc que le passage à des taxes de règlement fondées sur les coûts réduisent ces versements. Le Secrétaire général a mis l'accent sur la nécessité de dégager un consensus multilatéral sur la réforme des taxes de répartition.

g) Il a invité le Forum à adopter des Avis, si possible, sur les points suivants:

- incidences, pour les Membres de l'UIT, de l'Accord de l'OMC sur les services de télécommunications de base;

- incidences de l'Accord de l'OMC pour les pays en développement et pour l'élaboration de mesures concertées entre les Etats Membres et les Membres des Secteurs de l'UIT en vue de faciliter l'adaptation au nouvel environnement des télécommunications;

- évolution de l'environnement international des télécommunications, notamment du système de comptabilité et de règlement des comptes.

h) Les membres du Forum ont écouté l'exposé du Secrétaire général qui a présenté son rapport, les discours liminaires de MM. Renato Ruggiero, Directeur général de l'Organisation mondiale du commerce, Théodore Irmer, Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications de l'UIT et Ahmed Laouyane, Directeur du Bureau de développement des télécommunications de l'UIT sur les questions recensées dans la Décision 475 du Conseil ainsi qu'une allocution de M. Tarjanne lui-même.

i) Le Forum a ensuite engagé une discussion générale du rapport du Secrétaire général sur le commerce des services de télécommunication. Ce rapport était le seul document de travail du Forum mais les participants ont également eu connaissance des résultats des neuf études de cas (Bahamas, Colombie, Inde, Lesotho, Mauritanie, Samoa, Sénégal, Sri Lanka et Ouganda) sur l'évolution de l'environnement international des télécommunications qui avaient été commanditées tout spécialement pour le Forum, en application de la Décision 475 du Conseil.

j) Pendant la réunion, un certain nombre de communications importantes ont été faites:

- M. Ahmed Laouyane, Directeur du BDT, a annoncé que, sous réserve de l'accord de la Conférence mondiale de développement des télécommunications (CMDT) de La Valette, le BDT gardera en réserve une somme d'environ 1 million de francs suisses pour faciliter le financement des travaux qui découleront du Forum mondial des politiques de télécommunication, notamment les activités mentionnées dans les Avis B et C.

- M. Carlos Braga, Directeur du programme *Info*Dev de la Banque mondiale, a annoncé que la somme de 250.000 dollars EU a été mise de côté pour faciliter les travaux qui découleront du Forum mondial des politiques de télécommunication, notamment l'organisation de séminaires régionaux. Une nouvelle communication sera faite à La Valette.

- M. Yoshio Utsumi, Ministre délégué des postes et des télécommunications (Japon), a annoncé son intention de verser une contribution volontaire d'environ 100.000 francs suisses pour accélérer les travaux de la Commission d'études 3 de l'UIT-T.

- M. Alain Servantie, Responsable des questions internationales de télécommunication à la Commission européenne, a annoncé la mise en chantier récente par cette dernière de quatre nouvelles études de cas portant sur les pays suivants: Indonésie, Liban, Ukraine et Zimbabwe. On espère que ces études seront achevées en temps voulu pour la réunion de la Commission d'études 3 de l'UIT-T de juin 1998.

k) Le Forum a ensuite examiné les trois projets d'Avis figurant dans le rapport du Secrétaire général

AVIS A – Conséquences, pour les Membres de l'UIT des dispositions de l'AGCS relatives aux télécommunications de base

AVIS B – Conséquences des dispositions de l'Accord général sur le commerce des services (AGCS) relatives aux télécommunications de base pour les pays en développement et mesures concertées associant les Etats Membres et les Membres des Secteurs de l'UIT en vue de faciliter l'adaptation au nouvel environnement des télécommunications

AVIS C – Evolution de l'environnement international des télécommunications, notamment du système de comptabilité et de règlement des comptes

et les a adoptés, avec modifications.

3.6.2 Conférence mondiale de développement des télécommunications (CMDT-98)

La deuxième Conférence mondiale de développement des télécommunications (CMDT-98), organisée par l'UIT depuis la création du Secteur du développement des télécommunications (UIT-D), a été suivie par les délégations de 139 Etats Membres de l'UIT, conduites par des ministres ou des hauts fonctionnaires, 79 Membres du Secteur et de représentants de 29 organisations et institutions, ainsi que par de nombreux représentants du secteur privé. Au total, 944 délégués ont participé à la Conférence. Un rapport détaillé a été présenté au Conseil à sa session de 1998 (Document C98/50).

3.6.3 Conférence de plénipotentiaires (PP-98)

a) A l'invitation du Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique, la Conférence de plénipotentiaires a eu lieu à Minneapolis du 16 octobre au 6 novembre 1998.

b) Ont assisté à cette Conférence 1580 délégués de 151 Etats Membres de l'UIT ainsi que des représentants de 20 organisations.

c) La Conférence a été ouverte par M. Al Gore, Vice-Président des Etats-Unis d'Amérique.

d) Lors de la première séance plénière, M. l'Ambassadeur Thomas Siebert a été élu Président de la Conférence. Les six Vice-Présidents suivants ont été élus:

M. Sami AL-BASHEER (Arabie saoudite)

Mme Irene ALBERS (Pays-Bas)

M. Mahidol CHANTRANGKURN (Thaïlande)

M. Andres CULAGOVSKI (Chili)

M. Alexander KRUPNOV (Russie)

M. Mahamoudou OUEDRAOGO (Burkina Faso)

e) Les Commissions suivantes ont été constituées:

Commission 2 – Vérification des pouvoirs

Présidente:	Mme K. HECETA (Philippines)
Vice-Président:	M. Y. AKIMOV (Bélarus)

Commission 3 – Contrôle budgétaire

Président:	M. A. UNTILA (Moldova)
Vice-Président:	M. R. EVERETT (Etats-Unis d'Amérique)

Commission 4 – Rédaction

Président:	M. L. BOURGEAT (France)
Vice-Présidents:	M. M. JOHNSON (Royaume-Uni) M. V. RUBIO CARRETON (Espagne)

Commission 5 – Politique et plans stratégiques

Président:	M. M. BOSSA (Argentine)
Vice-Présidentes:	Mme M. KONNER (Danemark) Mme V. D'COSTA (Singapour)

Commission 6 – Constitution et Convention

Président:	M. A. BERRADA (Maroc)
Vice-Présidents:	Mme S. JALIFE (Mexique) M. H. RAILTON (Nouvelle-Zélande)

Commission 7 – Gestion de l'Union

Président (Finances):	M. U. MOHR (Allemagne)
Co-Président (Questions de personnel):	M. A. MAPUNDA (Tanzanie)
Co-Président (Gestion générale):	M. B. GRACIE (Canada)

3.6.3.1 Election du Secrétaire général, du Vice-Secrétaire général, des Directeurs des Bureaux des Secteurs et des membres du Comité du Règlement des radiocommunications

Les candidats suivants ont été élus (ils prendront leurs fonctions le 1er février 1999):

M. Yoshio UTSUMI	Japon	Secrétaire général
M. Roberto BLOIS	Brésil	Vice-Secrétaire général
M. Robert JONES	Canada	Directeur du Bureau des radiocommunications
M. Houlin ZHAO	Chine	Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications
M. Hamadoun TOURÉ	Mali	Directeur du Bureau de développement des télécommunications

3.6.3.2 Election des Etats Membres du Conseil

La Conférence de plénipotentiaires a élu les 46 Etats Membres suivants pour siéger au Conseil pendant la prochaine période interplénipotentiaire:

Région A (8 sièges)	République argentine, Brésil (République fédérative du), Canada, Cuba, Etats-Unis d'Amérique, Mexique, Sainte-Lucie, Venezuela (République du)
Région B (8 sièges)	Allemagne (République fédérale d'), Danemark, Espagne, France, Italie, Portugal, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Confédération suisse
Région C (5 sièges)	Bulgarie (République de), Pologne (République de), République tchèque, Roumanie, Fédération de Russie
Région D (13 sièges)	Algérie (République algérienne démocratique et populaire), Burkina Faso, Cameroun (République du), Côte d'Ivoire (République de), Egypte (République arabe d'), République gabonaise, Kenya (République du), Mali (République du), Maroc (Royaume du), Sénégal (République du), République sudafricaine, Tanzanie (République-Unie de), Tunisie
Région E (12 sièges)	Australie, Chine (République populaire de), Inde (République de l'), Corée (République de), Japon, Koweït (Etat du), Malaisie, Pakistan (République islamique du), Philippines (République des), Arabie saoudite (Royaume d'), Thaïlande, Viet Nam (République socialiste du)

La Conférence de plénipotentiaires a décidé de porter à 12 le nombre des membres du Comité du Règlement des radiocommunications. Les membres suivants, qui représentent les régions suivant le principe de la répartition géographique, ont été élus:

Région A	M. Carlos Alejandro MERCHÁN ESCALANTE (Mexique) M. James R. CARROL (Etats-Unis)
Région B	M. Pierre ABOUDARHAM (France) M. Gabor KOVACS (Hongrie)
Région C	M. Ryszard STRUZAK (Pologne) M. Valery V. TIMOFEEV (Russie)
Région D	M. Jean-Baptiste YAO KOUAKOU (Côte d'Ivoire) M. John Ray Kwabena TANDOH (Ghana) M. Ahmed TOUMI (Maroc)

Région E M. R.N. AGARWAL (Inde)
M. Mian Muhammad JAVED (Pakistan)
M. Hugh RAILTON (Nouvelle-Zélande)

3.6.3.3 Décisions et résolutions

La Conférence de plénipotentiaires a adopté les décisions et résolutions suivantes:

N°	*N° définitif*	*Titre*
Déc. PLEN/1	3 (PP-98)	Traitement des Décisions, Résolutions et Recommandations des Conférences de plénipotentiaires
Déc. COM7/1	4 (PP-98)	Procédure applicable au choix des classes de contribution
Déc. COM7/2	5 (PP-98)	Dépenses de l'Union pour la période 2000-2003
Rés. PLEN/1	70 (PP-98)	Intégration du principe de l'égalité des sexes dans les travaux de l'UIT
Rés. PLEN/2	83 (PP-98)	Application provisoire des modifications de la composition du Comité du Règlement des radiocommunications
Rés. PLEN/3	99 (PP-98)	Statut de la Palestine à l'UIT
Rés. PLEN/4	91 (PP-98)	Recouvrement des coûts pour certains produits et services de l'UIT
Rés. PLEN/5	21 (Rév.PP-98)	Mesures spéciales à prendre en cas d'utilisation de procédures d'appel alternatives sur les réseaux de télécommunication internationaux
Rés. PLEN/6	22 (Rév.PP-98)	Répartition des recettes provenant des services internationaux de télécommunication
Rés. PLEN/7	76 (PP-98)	Dispositions générales concernant les conférences et assemblées de l'Union internationale des télécommunications
Rés. PLEN/8	75 (PP-98)	Publication de la Constitution et de la Convention de l'Union internationale des télécommunications, des Décisions, Résolutions et Recommandations ainsi que du Protocole facultatif concernant le règlement obligatoire des différends
Rés. PLEN/9	77 (PP-98)	Conférences et assemblées futures de l'Union
Rés. PLEN/10	68 (Rév.PP-98)	Journée mondiale des télécommunications
Rés. PLEN/11	74 (PP-98)	Examen et amélioration de la gestion du fonctionnement et de la structure de l'Union internationale des télécommunications
Rés. PLEN/12	92 (PP-98)	Facturation interne des coûts d'activités entreprises par le Bureau de développement des télécommunications à la demande du Secrétariat général ou d'un Secteur de l'UIT
Rés. PLEN/13	73 (PP-98)	Sommet mondial sur la société de l'information
Rés. PLEN/14	11 (Rév.PP-98)	Expositions et forums mondiaux et régionaux de télécommunication
Rés. COM3/1	80 (PP-98)	Approbation des arrangements entre le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique et le Secrétaire général de l'Union internationale des télécommunications relatifs à la Conférence de plénipotentiaires
Rés. COM5/1	81 (PP-98)	Conférences mondiales des radiocommunications
Rés. COM5/2	16 (Rév.PP-98)	Précision des attributions du Secteur des radiocommunications et du Secteur de la normalisation des télécommunications de l'UIT
Rés. COM5/3	36 (Rév.PP-98)	Les télécommunications au service de l'aide humanitaire
Rés. COM5/4	89 (PP-98)	Faire face à l'utilisation décroissante du service télex international
Rés. COM5/6	2 (Rév.PP-98)	Forum mondial des politiques de télécommunication
Rés. COM5/7	78 (PP-98)	Procédures stables d'élection des Etats Membres du Conseil, des fonctionnaires élus et des membres du Comité du Règlement des radiocommunications
Rés. COM5/8	71 (PP-98)	Plan stratégique de l'Union pour la période 1999-2003
Rés. COM5/9	33 (Rév.PP-98)	Assistance et appui à la Bosnie-Herzégovine pour la reconstruction de son réseau de télécommunication

N°	*N° définitif*	*Titre*
Rés. COM5/10	34 (Rév.PP-98)	Assistance et appui au Burundi, au Libéria, au Rwanda et à la Somalie pour la reconstruction de leurs réseaux de télécommunication
Rés. COM5/11	85 (PP-98)	Evaluation de la procédure administrative du principe de diligence due applicable aux réseaux à satellite adoptée par la Conférence mondiale des radiocommunications de 1997
Rés. COM5/12	82 (PP-98)	Approbation des Questions et des Recommandations
Rés. COM5/13	100 (PP-98)	Rôle du Secrétaire général de l'UIT en tant que dépositaire de Mémorandums d'accord
Rés. COM5/14	101 (PP-98)	Réseaux fondés sur le protocole Internet
Rés. COM5/15	102 (PP-98)	Gestion des noms de domaine et adresses Internet
Rés. COM5/16	103 (PP-98)	Règlement des télécommunications internationales
Rés. COM5/17	86 (PP-98)	Procédures de coordination et de notification des réseaux à satellite
Rés. COM5/18	98 (PP-98)	Utilisation des télécommunications pour la sécurité du personnel des organisations humanitaires sur le terrain
Rés. COM5/19	87 (PP-98)	Rôle de l'administration notificatrice dans le cas où une administration notificatrice agit au nom d'un groupe d'administrations nommément désignées
Rés. COM5/20	105 (PP-98)	Nécessité urgente d'agir rapidement pour régler le problème du passage à l'an 2000
Rés. COM5/21	88 (PP-98)	Mise en œuvre des droits à acquitter pour le traitement des fiches de notification des réseaux à satellite et procédures administratives connexes
Rés. COM6/1	84 (PP-98)	Méthodes de travail du Comité du Règlement des radiocommunications
Rés. COM7/1	52 (Rév.PP-98)	Assainissement du Fonds de pensions de la Caisse d'assurance du personnel de l'UIT
Rés. COM7/2	48 (Rév.PP-98)	Gestion et développement des ressources humaines
Rés. COM7/3	47 (Rév.PP-98)	Questions relatives aux rémunérations
Rés. COM7/4	51 (Rév.PP-98)	Participation du personnel aux conférences de l'Union
Rés. COM7/5	96 (PP-98)	Instauration à l'UIT d'un régime d'assurance pour soins de longue durée
Rés. COM7/6	97 (PP-98)	Maladies professionnelles
Rés. COM7/7	41 (Rév.PP-98)	Arriérés et comptes spéciaux d'arriérés
Rés. COM7/8	93 (PP-98)	Comptes spéciaux d'arriérés
Rés. COM7/9	94 (PP-98)	Vérification des comptes de l'Union
Rés. COM7/10	45 (Rév.PP-98)	Aide apportée par le Gouvernement de la Confédération suisse dans le domaine des finances de l'Union
Rés. COM7/11	90 (PP-98)	Examen de la contribution des Membres des Secteurs aux dépenses de l'Union internationale des télécommunications
Rés. COM7/12	72 (PP-98)	Coordination des planifications stratégique, financière et opérationnelle à l'UIT
Rés. COM7/13	66 (Rév.PP-98)	Documents et publications de l'Union
Rés. COM7/14	104 (PP-98)	Réduction du volume et du coût de la documentation pour les conférences de l'UIT
Rés. COM7/15	25 (Rév.PP-98)	Renforcement de la présence régionale
Rés. COM7/16	103 (Rév.PP-98)	Suppression progressive des limites provisoires à l'utilisation des langues officielles et de travail de l'Union
Rés. COM7/17	95 (PP-98)	Approbation des comptes de l'Union pour les années 1994 à 1997

La liste complète des décisions, résolutions et recommandations en vigueur de la Conférence de plénipotentiaires est disponible sur le site Web de l'UIT (http://www.itu.int).

3.6.3.4 Constitution et Convention de l'Union internationale des télécommunications

La Conférence de plénipotentiaires (Minneapolis, 1998) a adopté des amendements aux dispositions de la Constitution et de la Convention de l'UIT (Genève, 1992), telles qu'amendées par la Conférence de plénipotentiaires (Kyoto, 1994).

3.6.3.5 Entrée en vigueur des instruments d'amendement à la Constitution et à la Convention

Les Actes finals de la Conférence de plénipotentiaires (Minneapolis, 1998), qui portent amendement de la Constitution et de la Convention de l'UIT (Genève, 1992), telles qu'amendées par la Conférence de plénipotentiaires (Kyoto, 1994), entreront en vigueur le 1er janvier 2000 entre les Etats Membres qui seront alors parties à la Constitution et à la Convention et qui auront déposé avant cette date leur instrument de ratification, d'acceptation ou d'approbation de cet instrument ou d'adhésion de celui-ci.

3.6.3.6 Prochaine Conférence de plénipotentiaires

La prochaine Conférence de plénipotentiaires aura lieu en 2002 au Royaume du Maroc, à l'invitation du Gouvernement marocain.

4. Activités du Secrétariat général et ses Secteurs

4.1 Activités du Secrétariat général

4.1.1 Unité des Affaires juridiques (JUR)

a) Comme par le passé, l'Unité JUR a formulé des opinions et fourni des avis juridiques dans ses domaines traditionnels d'activité: droit international (public et privé), questions de personnel, de finances, de privilèges et immunités, application de l'Accord de siège, interprétation des textes constitutifs et réglementaires de l'UIT. De même, les questions de droit de la propriété intellectuelle (droits d'auteurs, politique en matière de brevets ou d'utilisation du logo de l'UIT, rédaction et négociation d'accords de licence) et de droit des contrats (expositions et Forums TELECOM, publications, construction du nouveau bâtiment, contrats logistiques, etc.) ont constitué une part non négligeable de l'activité de l'Unité JUR durant 1998.

b) L'Unité JUR a également apporté son appui et fourni des avis pour la préparation et lors de la Conférence de Tampere qui a adopté la Convention sur les télécommunications d'urgence (ICET-98), de la Conférence mondiale de développement des télécommunications (La Valette, 1998) et, bien entendu, de la Conférence de plénipotentiaires (Minneapolis, 1998).

   Elle a, en outre, assuré le secrétariat de la Commission 6 (Constitution et Convention) et apporté son appui à la Commission de vérification des pouvoirs de cette Conférence.

c) L'Unité JUR a enfin, comme à l'accoutumée, participé aux travaux des commissions et comités internes de l'UIT (Commission du Bâtiment, Commission des marchés, IPPC, Comité consultatif mixte), mais également à ceux des ateliers et groupes d'action chargés d'examiner les problèmes liés au passage à l'an 2000.

4.1.2 TELECOM

En 1998, l'UIT a organisé Africa TELECOM 98 à Johannesburg (Afrique du Sud) et a continué de préparer TELECOM 99 + Interactive 99 à Genève (Suisse). Pendant la même période, le secrétariat de TELECOM a commencé à préparer Americas TELECOM 2000 et Asia TELECOM 2000. A partir de l'an 2000, TELECOM organisera deux manifestations régionales chaque année, sauf en 2003 où il n'y aura que l'exposition mondiale TELECOM.

4.1.2.1 Comité de TELECOM

Le Comité s'est réuni à deux reprises en 1998, le 6 mai à Johannesburg (pendant Africa TELECOM 98) et en octobre à Minneapolis (pendant la Conférence de plénipotentiaires de l'UIT). Il a continué de donner des avis pertinents au Secrétaire général en ce qui concerne TELECOM et les futures manifestations TELECOM.

4.1.2.2 Réunions avec les exposants

Depuis 1987, l'UIT a convoqué des réunions avec les exposants. Un groupe ad hoc regroupant les principaux exposants de TELECOM (taille du stand d'exposition et fréquence de la participation aux manifestations TELECOM) s'est réuni en 1998 et une réunion élargie, ouverte à tous les exposants a été organisée.

4.1.2.3 Africa TELECOM 98 (Johannesburg, 4-9 mai 1998)

Africa TELECOM 98 a été la quatrième Exposition (et Forum) régionale sur les télécommunications pour la région Afrique.

- Africa TELECOM 98 a attiré 16 780 professionnels des télécommunications de 88 pays.
- 443 exposants ont occupé au total une surface d'exposition nette de 16 567 mètres carrés. Ce fut l'une des manifestations TELECOM régionales les plus réussies organisées par l'UIT en Afrique.
- 51 ministres, 36 directeurs généraux, 24 ambassadeurs et 183 PDG y ont participé, ainsi que 251 journalistes accrédités de 151 organes de presse et 25 pays et 98 journalistes de la presse internationale.
- Le Forum lui aussi a été très réussi: 295 orateurs de 80 pays ont pris la parole devant 1092 délégués de 101 pays. Consacrés à la Renaissance africaine, les débats ont été riches et caractérisés par un fort engagement politique des délégations africaines.

- Le cinquième Symposium de TELECOM sur le développement (TDS) sur le thème «Pour un environnement favorable au client et à une culture d'entreprise» a souligné la nécessité, compte tenu de la libéralisation et de la déréglementation progressives des marchés africains, d'axer la philosophie de la gestion sur la satisfaction du client afin de faire face à la concurrence. Quatre-vingt-seize des participants au Symposium TDS, essentiellement des spécialistes des Etats Membres africains de l'UIT, ont bénéficié de bourses (frais de voyage et indemnité journalière de subsistance).

- L'UIT avait son propre stand où l'on pouvait obtenir des informations sur ses activités; les publications et logiciels de l'UIT étaient en vente.

- Africa TELECOM 98 a été un franc succès: l'UIT s'est acquittée de sa mission, à savoir être une vitrine du dernier cri technologique et faire se rencontrer les leaders des secteurs privé et public des télécommunications permettant ainsi à une région de se familiariser avec les dernières innovations technologiques dans le domaine des télécommunications. La manifestation a également été un succès financier puisque les comptes vérifiés font apparaître un excédent de 4,2 millions de francs suisses.

4.1.2.4 TELECOM 99 + Interactive 99 (Genève, 10-17 octobre 1999)

- La totalité de la surface disponible, soit 65 000 mètres carrés nets, a été réservée pour la manifestation d'octobre.

- La plupart des grands acteurs de l'industrie seront présents et il y aura 22 pavillons nationaux. Les sociétés de réseautage et d'informatique ont de nouveau accepté notre invitation.

- Le Comité du programme du Forum s'est réuni du 17 au 19 mars 1998 pour organiser le Forum et assurer la meilleure qualité possible pour ce qui est des orateurs et des documents. Avec 400 orateurs annoncés, le Forum 99 promet d'être un grand succès.

4.1.2.5 Americas TELECOM 2000

En mars 1999, le secrétariat TELECOM a lancé une campagne de promotion (brochure + lettre d'accompagnement envoyées à environ 35 destinataires) d'Americas TELECOM 2000 programmé à Rio de Janeiro du 10 au 15 avril 2000.

4.1.2.6 Asia TELECOM 2000

En avril 1999, il a été décidé qu'Asia TELECOM 2000 se tiendrait à Hong Kong à la suite de l'invitation de la Mission permanente de la Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies à Genève. Pendant l'été 1999, le secrétariat de TELECOM préparera une autre campagne ciblée afin de rechercher les exposants pour Asia TELECOM 2000.

4.1.3 Unité de planification stratégique et des affaires extérieures

4.1.3.1 Activités générales

a) En 1998, les activités de l'Unité ont été essentiellement axées sur trois grandes manifestations organisées sous sa responsabilité: le deuxième Forum mondial des politiques de télécommunication (FMPT-98), qui a eu lieu à Genève au mois de mars, la session du Conseil de 1998 au mois de mai et la Conférence de plénipotentiaires de 1998 (PP-98), qui s'est tenue à Minneapolis, en octobre-novembre.

- Les activités de l'Unité au titre du FMPT ont été très variées: préparation du rapport du Secrétaire général au FMPT, gestion de neuf études de cas sur l'incidence du nouvel environnement sur les pays en développement; organisation d'une séance d'information la veille du Forum; élaboration d'un site Web; préparation de documents d'information destinés à la presse et au public, et secrétariat du Forum.

- En ce qui concerne le Conseil, l'Unité a été chargée de planifier l'ordre du jour et d'établir le plan de gestion du temps de la session, de coordonner la préparation des documents au sein du Secrétariat de l'UIT et d'assurer le secrétariat de la plénière.

- Pour la PP-98, l'Unité a dirigé un groupe spécial du Secrétariat chargé de coordonner tous les préparatifs matériels et logistiques de la Conférence. Pendant la Conférence, l'Unité a assuré le secrétariat de la Commission de direction, de la plénière, de la Commission des pouvoirs, de la Commission de rédaction et de la Commission des politiques et plans stratégiques. Elle a également assuré des services d'information destinés à la presse et au public pendant toute la durée de la manifestation.

b) Après la PP-98, l'Unité a été chargée d'analyser les résultats de la Conférence, de coordonner les plans de mise en œuvre de ses décisions et de préparer la publication des Actes finals.

c) Tout au long de l'année, l'unité a préparé quelque 60 discours, présentations et articles pour le Secrétaire général et le Vice-Secrétaire général.

d) Outre ces activités générales, les principales réalisations de l'Unité en 1998 sont résumées ci-après par domaine fonctionnel.

4.1.3.2 Planification stratégique

L'Unité a axé ses activités de planification stratégique sur l'achèvement de la mise en œuvre des stratégies et des priorités globales définies dans le Plan stratégique de l'Union pour 1995-1999 et sur l'élaboration d'un projet de Plan stratégique pour 1999-2003. A ce titre, elle a notamment:

- assuré le secrétariat du Groupe de travail UIT-2000 du Conseil qui a élaboré les projets d'amendement de la Constitution et de la Convention qui ont été soumis à la PP-98;
- assuré le secrétariat du Groupe de travail du Conseil sur la planification stratégique créé à la session de 1997 du Conseil en vue d'établir un projet de Plan stratégique pour 1999-2003, qui a été examiné à la session de 1998, puis soumis à la PP-98;
- analysé les progrès accomplis dans la mise en œuvre des politiques et des priorités stratégiques fixées par la PP-94 ainsi que des Résolutions et Recommandations associées;
- mis au point une nouvelle présentation du rapport du Conseil à la PP-98 sur les activités de l'Union pendant la période 1995-1998, l'accent étant mis sur les mesures prises pour mettre en œuvre le Plan stratégique pour 1995-1999;
- préparé des ateliers de stratégie destinés au personnel et aux fonctionnaires élus de l'UIT sur les questions stratégiques, actuelles et nouvelles;
- assuré le secrétariat du Comité de coordination, de la Commission des marchés, du Colloque sur la réglementation et du Conseil consultatif mondial des télécommunications.

4.1.3.3 Analyse opérationnelle

a) En 1998, les activités d'analyse opérationnelle ont consisté pour l'essentiel à collaborer, avec les Secteurs de l'UIT, à l'étude de plusieurs questions stratégiques de première importance définies dans le Plan stratégique: réforme du système des taxes de répartition, mesures propres à aider l'UIT à s'adapter à l'ère de l'Internet, mise en œuvre du recouvrement des coûts et assistance aux Etats Membres pour la restructuration de leur secteur des télécommunications. Parallèlement, l'Unité a poursuivi ses travaux courants, à savoir prendre des mesures visant à améliorer les méthodes et les systèmes de gestion du Secrétariat de l'UIT. Dans le cadre de ses principales activités:

b) L'Unité a fourni des services de secrétariat pour le Forum mondial des politiques de télécommunication (FMPT) sur le commerce des services de télécommunication, qui s'est tenu en mars 1998. Elle a non seulement participé à la rédaction du rapport du Secrétaire général, mais a aussi travaillé en étroite collaboration avec le BDT en vue de commanditer, gérer, éditer et publier une série d'études de cas par pays sur l'incidence des mutations dans l'environnement des télécommunications. Les résultats des travaux du FMPT et les études de cas par pays sont disponibles sur le site Web de l'UIT: (http://www.itu.int/wtpf).

c) Dans le cadre du suivi de l'Avis C du FMPT, l'Unité a collaboré avec le TSB et le BDT afin de fournir des services de secrétariat au Groupe spécialisé de la Commission d'études 3 de l'UIT-T sur la transition en vue de l'orientation vers les coûts. Outre la rédaction du rapport final du Groupe spécialisé, l'Unité a rédigé huit documents de base et fourni les services d'un modérateur pour un forum de discussion en ligne. Les résultats des travaux du Groupe spécialisé ainsi que les documents de base sont disponibles sur le site Web de l'UIT: (http://www.itu.int/intset/focus/index.html).

d) L'Unité a collaboré étroitement avec le Département des Finances, le Bureau des radiocommunications et l'Unité des affaires juridiques à la mise au point d'un plan de répartition des coûts et à la mise en œuvre du recouvrement des coûts, notamment pour le traitement des fiches de notification des réseaux à satellite. Les travaux effectués au titre de cette activité sont disponibles sur le site Web de l'UIT: (http://www.itu.int/stratpol/CWG/index.html).

e) En collaboration avec le BDT, l'Unité a aidé à établir une base de données et un site Web des informations en matière de réglementation et a lancé une série de publications intitulées «Tendances générales des réformes dans les télécommunications», qui décrit en détail les tendances de la réglementation. Ces documents sont disponibles sur le site Web de l'UIT: (http://www7.itu.int/treg/).

f) L'Unité a fait des recherches, rédigé et publié la deuxième édition de «Challenges to the Network» consacrée cette année à «Internet for Development», dont certains chapitres portent sur Internet et le commerce, la santé et l'éducation. Le rapport, élaboré en collaboration avec le BDT et l'Unité des Affaires juridiques, est disponible sur le site Web de l'UIT (http://www.itu.int/ti/publications/INET_99/index.htm).

g) Dans le cadre des travaux en cours visant à améliorer les méthodes de gestion au sein du Secrétariat, l'Unité a achevé l'analyse et la mise en œuvre du projet «QuickPub», conçu pour accélérer la production des Recommandations de l'UIT, élaboré un projet visant à étudier et à analyser l'évolution des emplois et des types de contact au sein de l'Union et a fourni des services de secrétariat pour le Comité de la politique des publications de l'UIT (IPPC).

h) En collaboration avec le BDT, le personnel de l'Unité a participé à des séminaires sur la réforme du système des taxes de répartition à la Barbade, à Nairobi et à Bangkok et a dispensé des cours de formation en Inde, en République sudafricaine et à Malte. L'Unité a aussi fourni une assistance directe pour la réforme des télécommunications à Maurice, en Angola et au Costa Rica.

i) Par ailleurs, la Section de l'analyse opérationnelle a rédigé une vingtaine de documents, exposés, discours et articles pour le compte du Secrétaire général et du Vice-Secrétaire général. L'accent a été mis sur des domaines précis: développement du commerce électronique et questions de politique concernant les accords d'échange et de transit Internet. En collaboration avec l'Unité des systèmes d'information du BDT, la Section a rédigé et publié le Rapport de 1998 sur le développement des télécommunications dans le monde consacré à l'accès universel, les Tendances générales de la restructuration des télécommunications pour 1998 et les Indicateurs des télécommunications africaines (édition de 1998). Les travaux concernant l'édition 1999 de «Direction of Traffic» et du Rapport sur le développement des télécommunications dans le monde sont en cours.

4.1.3.4 Affaires extérieures

a) En 1998, la Section des affaires extérieures a poursuivi ses activités liées à la fonction de dépositaire des Actes de l'Union, à savoir l'enregistrement du dépôt des instruments de ratification, d'acceptation, d'approbation ou d'adhésion à la Constitution et à la Convention (Genève, 1992) ou des instruments d'amendement desdites Constitution et Convention (Kyoto, 1994), l'enregistrement de l'approbation d'autres Actes de l'Union, les questions concernant les Membres de l'Union. Elle s'est également occupée des consultations, des notifications et des communications pertinentes.

b) Par ailleurs, la Section a traité des questions relatives aux demandes de participation aux travaux des Secteurs présentées par les exploitations reconnues, les organismes scientifiques ou industriels, les autres entités s'occupant de questions de télécommunication, les organisations régionales ou internationales de télécommunication, de normalisation, de financement et de développement; elle a pris les dispositions administratives nécessaires à la session du Conseil de 1998 et en a assuré le secrétariat. Elle a en outre continué à fournir un appui au Groupe du Mémorandum d'accord sur les GMPCS pour l'élaboration des procédures finales en vue de la mise en œuvre des arrangements visant à faciliter la circulation des terminaux GMPCS.

4.1.3.4.1 Relations avec les organisations internationales

a) Au cours de la période considérée, la Section des affaires extérieures a axé ses activités sur le renforcement des relations de l'UIT avec les organisations du système des Nations Unies et d'autres organisations internationales, conformément aux orientations définies dans le plan stratégique. A cette fin, la Section a assuré le suivi du projet commun aux institutions spécialisées des Nations Unies concernant l'accès universel aux services de communication et d'information de base mené à bien dans le cadre du Comité administratif de coordination (CAC) des Nations Unies. Elle a participé à plusieurs conférences et réunions du système des Nations Unies et a collaboré avec les Nations Unies à l'étude de plusieurs questions liées au système, dans le cadre du Corps commun d'inspection et d'autres organes dépendant du CAC.

b) Une nouvelle version de l'Accord de coopération conclu entre l'UIT et l'UNESCO qui était venu à échéance en mars 1997 sera présentée au Conseil à sa session de 1999 pour examen. Ces deux institutions ont néanmoins continué à entretenir de bonnes relations de travail au cours de la période examinée au niveau du CAC ainsi que dans plusieurs domaines connexes, dans le cadre du Programme international pour le développement de la communication (TIDC) et d'autres activités du BDT.

4.1.3.4.2 Section de la presse et de l'information publique

a) Au cours de l'année écoulée, un vif intérêt a été porté notamment aux systèmes mobiles de la troisième génération, au développement de la GII y compris aux modems et aux normes relatives à l'audiovisuel, au problème du passage à l'an 2000 ainsi qu'au commerce des télécommunications (en particulier, la question des tarifs et des taxes de répartition ainsi que les procédures d'appel alternatives). Mettant à profit la possibilité de promouvoir l'image de l'Union, que lui offraient ces questions d'une grande actualité et des publications aussi connues que le Rapport sur le développement des télécommunications dans le monde, le Bureau de presse a trouvé un large écho dans les médias, qui ont présenté l'Union comme une organisation de premier plan dans le domaine du développement des télécommunications, de l'analyse et de la prévision des tendances du marché.

b) Grâce à des relations personnelles avec des représentants des principaux médias, la Section a «vendu» des articles sur ces thèmes, ce qui l'a aidé dans ses travaux. Elle a publié 38 communiqués de presse relatifs aux manifestations marquantes de l'Organisation, qui ont été diffusés à plus de 10 000 exemplaires dans le monde entier (gouvernements, administrations et entreprises) et mis à la disposition du public sur le World Wide Web. Par ailleurs, le Bureau de presse a préparé et lancé une campagne d'information visant à obtenir le soutien du secteur des télécommunications pour ses activités liées aux systèmes mobiles de la troisième génération (IMT-2000), et à influencer le processus décisionnel des principaux acteurs par l'intermédiaire des médias, qui façonnent l'opinion. Ses activités dans ce domaine ont été reconnues puisque l'UIT s'est vue récompensée, par une grande maison d'édition, pour l'un des dix meilleurs articles de l'année. Les activités du service dans ces domaines d'une grande actualité ont montré que l'UIT est la principale source d'informations fiables et actualisées et ont contribué à donner de l'UIT l'image d'une organisation utile et compétente qui répond aux besoins des gouvernements et des entreprises.

c) Au cours de l'année, la Section de la presse et de l'information publique a assuré tous les services demandés pour trois grandes manifestations, et a fait face à une demande régulière d'articles pour diverses publications à travers le monde, d'entretiens avec le Secrétaire général ou d'autres hauts responsables et de renseignements à caractère général sur les activités de l'UIT.

d) Elle a élaboré 18 documents et articles faisant suite à des demandes individuelles et répondu à quelque 5000 demandes d'information émanant de services de presse, d'entreprises, d'utilisateurs des télécommunications, de milieux universitaires et du grand public.

e) La Section a élaboré des stratégies de communication, organisé et géré le service de presse pour le FMPT-98, la CMDT-98 et la PP-98. Elle s'est attaché à élaborer une documentation complète pour la presse, expliquant clairement les thèmes abordés et les enjeux, ce qui était relativement inédit pour la plupart des journalistes. Des dossiers de presse complets comprenant plusieurs documents, dont quatre articles de fond ainsi que des articles et des bulletins d'information détaillés ont été élaborés et diffusés aux médias du monde entier bien avant les manifestations prévues. De plus, des sites Web spéciaux intitulés «Newsroom» ont été conçus pour chaque manifestation, mis en place et tenus à jour par le Bureau de presse, l'objectif étant de fournir des informations en temps réel sur le déroulement des manifestations. De plus, au cours des conférences, des notes d'information sur l'état d'avancement des débats ont été élaborées et transmises par voie électronique aux médias accrédités ainsi qu'aux participants aux conférences sur place, ce qui a permis de donner régulièrement des informations succinctes et utiles sur les travaux des conférences. Avant et après la manifestation, des conférences de presse et des réunions d'information ont été organisées avec les principaux participants à chacune de ces conférences.

f) A l'occasion de la Conférence ICET-98, la Section de la presse et de l'information publique a aussi prêté son concours aux autorités finlandaises dans le cadre des relations avec les médias et organisé une petite exposition en utilisant des éléments modulaires qui permettent aux participants de saisir visuellement les messages fondamentaux de la conférence. Les mesures prises et les informations fournies ont contribué à renforcer le rôle positif que joue l'UIT en vue de faciliter une approche commune des questions de réglementation à l'échelle mondiale et l'élaboration d'un consensus. «Newsroom», le nouveau site Web de l'UIT, a fait l'objet d'un grand nombre de consultations, surtout en octobre et en novembre, à la suite de la campagne d'information menée pour promouvoir la Conférence de plénipotentiaires et les services d'information fournis, y compris les réunions d'information quotidiennes. Ce nouveau site a enrichi la base d'informations et ouvert des voies de communication permettant d'atteindre un nouveau public, extérieur à l'UIT.

g) Outre l'amélioration de l'accès aux informations de l'UIT via le Web, un projet en deux phases a été entrepris en vue de faciliter la diffusion d'informations à ce nouveau public. A la suite d'une analyse des canaux de distribution des informations de presse, on a constaté qu'il était nécessaire de diffuser ces informations par voie électronique pour renforcer leur impact. L'analyse a aussi montré qu'il fallait classer les médias en fonction des sujets traités, des délais, des lecteurs et de la diffusion de l'information pour le marché principal (15 à 20 pays) et suivre la trace des documents pour mieux cibler les messages et éviter une pléthore d'informations. Les outils informatiques nécessaires ont été conçus pour permettre la mise en œuvre de la première phase de ce projet. Par ailleurs, la Section a envoyé un questionnaire aux 7600 correspondants des médias à travers le monde, pour leur demander d'indiquer le moyen par lequel ils préféraient recevoir les informations de l'UIT et quels étaient leurs principaux domaines d'intérêt. La deuxième phase – segmentation du marché – devrait se dérouler en 1999 sous réserve des priorités opérationnelles globales du service.

h) A la suite des négociations fructueuses qui ont débouché sur un accord avec le journal International Herald Tribune, la Section de la presse et de l'information publique a élaboré et diffusé, en collaboration avec celui-ci, un supplément de six pages en anglais, français et espagnol, à l'occasion de la Journée mondiale des télécommunications consacrée en 1998 au «Commerce des services de télécommunication». L'édition du International Herald Tribune contenant le supplément a été diffusée dans tous les points de distribution du journal dans le monde entier (hôtels, aéroports, kiosques, etc.). Elle a aussi été envoyée à plus de 7000 hauts responsables du secteur des télécommunications (secteurs public et privé) et aux professionnels des télécommunications à travers le monde. Tous les articles pouvaient être consultés sur les sites Web de l'UIT et du International Herald Tribune.

i) La tenue d'Africa TELECOM 98 a été l'occasion, pour la Section de la presse et de l'information publique, de donner une image positive de l'Union, puisqu'elle a assuré la conception, la coordination et la gestion du stand de l'UIT où étaient présentées des activités fondamentales intéressant les pays d'Afrique et où les visiteurs pouvaient demander des renseignements sur les diverses activités menées par l'UIT. Elle a aussi fait en sorte, par le biais d'un accord d'échange, que l'UIT participe au Congrès international de l'Association des marchés financiers, obtenant ainsi la reconnaissance de l'utilité des activités de l'UIT pour les communautés financières et bancaires dont les opérations et les besoins en matière de télécommunication sont importants. L'un des avantages inattendus a été la mise à disposition, sur la base du partage des coûts, d'un stand d'exposition modulaire, souple, mobile et réutilisable, qui attire l'attention des visiteurs.

4.1.3.5 Vérification intérieure des comptes

a) La période examinée a été la première année d'activité de la fonction de vérification intérieure des comptes nouvellement créée à l'UIT.

Pendant la période examinée, les activités entreprises au titre de la fonction d'audit interne ont été définies par la description d'emploi de l'auditeur interne ainsi que par le mandat approuvé par le Comité de coordination. Selon cette définition, l'auditeur interne est placé sous l'autorité directe du Secrétaire général, sous la supervision administrative du Chef de l'Unité de planification stratégique et affaires extérieures, et travaille en étroite collaboration avec l'Unité d'analyse opérationnelle. Une fois approuvés par le Secrétaire général, les rapports d'audit peuvent être distribués au vérificateur extérieur des comptes, à l'Unité concernée ou à d'autres destinataires, si nécessaire. Dans la mesure du possible, des audits complémentaires pourront être effectués.

L'audit interne a été défini comme un outil destiné à aider les gestionnaires et à assurer l'efficacité du système de contrôle interne. A cet égard, l'auditeur interne planifie et effectue des audits indépendants dans les domaines suivants: aspects financiers, respect des dispositions, activités d'exploitation, gestion et systèmes; il effectue également des audits sur les résultats des programmes, le tout conformément aux normes professionnelles établies. Il évalue en outre la validité et l'efficacité du contrôle de gestion relatif à ces activités afin de garantir que les ressources de l'Union sont utilisées de manière économique et rentable.

Trois projets ont été menés à bien en vertu du plan de vérification intérieure des comptes:

- Règlement financier et procédures financières

b) L'analyse a surtout porté sur la délégation de pouvoirs dans le domaine financier.

- Procédure d'autorisation de voyage

c) L'objectif était d'analyser et de reformuler la procédure en vigueur pour la rendre plus efficace et plus économique.

- TELECOM – Comptes et activités

d) Ce projet visait à examiner et analyser les méthodes de fonctionnement et l'organisation de TELECOM, et en particulier ses méthodes de travail, sa gestion financière et les données financières publiées.

e) Le vérificateur intérieur des comptes a formulé des conclusions et des recommandations concernant ces trois projets.

f) La vérification intérieure des comptes étant une fonction nouvellement créée, il a fallu instaurer une politique de communication proactive pour améliorer la compréhension mutuelle et les relations de travail, tant avec l'encadrement qu'avec le vérificateur extérieur des comptes de l'UIT.

g) Le vérificateur intérieur des comptes a représenté l'UIT dans des réunions extérieures traitant de questions de supervision, et notamment à la réunion annuelle des chefs des services de vérification intérieure/supervision des Nations Unies et des banques multilatérales de développement (institutions financières multilatérales) au cours de laquelle les participants débattent en table ronde de questions professionnelles et de problèmes qui les intéressent tous.

4.1.3.6 Activités du Corps commun d'inspection

JIU/REP/98/1 Bourses octroyées par les organismes des Nations Unies

JIU/REP/98/2 Une plus grande cohérence pour un contrôle renforcé dans le système des Nations Unies

JIU/REP/98/3 L'Université des Nations Unies – Renforcer son rôle et son efficacité

JIU/REP/98/4 United Nations system common services in Geneva

JIU/REP/98/5 United Nations Office for Project Services (UNOPS): Broader engagement with United Nations system organizations

4.1.3.7 Résolutions des Nations Unies

- A/53/8 Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Ligue des Etats arabes
- A/53/9 Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation des Etats américains
- A/53/16 Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de la Conférence islamique
- A/53/89 Assistance au peuple palestinien
- A/53/91 Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de l'unité africaine
- A/53/92 Les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique
- A/53/202 Organisation des Nations Unies – Assemblée du millénaire
- A/53/183 Mise en œuvre du programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés
- A/53/186 Arrangements institutionnels internationaux relatifs à l'environnement et au développement
- A/53/119 Amélioration de la situation des femmes au secrétariat
- A/53/120 Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et application intégrale de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing
- A/53/45 Coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace

4.1.4 Département du personnel et de la protection sociale

a) En 1998, le Département du personnel a poursuivi la mise en œuvre des recommandations du Groupe consultatif tripartite sur la gestion des ressources humaines. Le système de promotion personnelle est opérationnel depuis le 1er janvier 1998 pour les fonctionnaires de la catégorie professionnelle comme pour ceux de la catégorie des services généraux.

b) Comme en 1997, on a régularisé la situation contractuelle de certains surnuméraires travaillant à l'UIT depuis longtemps (cinq ans ou plus), en mettant au concours des emplois vacants des cadres ou en créant des emplois hors cadre pour lesquels ces fonctionnaires ont été sélectionnés selon la procédure de recrutement habituelle.

c) Pour ce qui est du classement des emplois, l'année a de nouveau été chargée, puisque la charge de travail a donné lieu à environ 200 mesures de classement (contre 120 en 1997), dont 77 confirmations de grades, 15 reclassements, 20 créations d'emplois et diverses études liées au recrutement de surnuméraires. Le Département a apporté une assistance au groupe de travail sur la Résolution 49 créé par le Conseil à sa session de 1997 pour l'étude relative à la création d'emplois de grade D.2 à l'UIT.

d) Dans le domaine de la formation, 139 cours de formation individuels ont été organisés à l'extérieur de l'UIT et des cours collectifs visant à répondre à des besoins communs à l'ensemble du personnel de l'UIT ont été dispensés à 291 fonctionnaires, ce qui a représenté au total 26 jours de formation et huit sujets différents en 1998. Des cours de langue ont été suivis par 170 fonctionnaires. Ces statistiques n'englobent pas les cours d'informatique, qui dépendent du Département des services informatiques.

e) Le Projet de développement de la gestion (MDP-2000) a permis de dispenser une formation à 110 cadres dans les domaines de l'orientation stratégique et de l'orientation vers les résultats, de la gestion du personnel et de l'autogestion.

f) Le Département du personnel a continué de participer activement aux travaux d'organismes du régime commun (CAC, CFPI, CCQA) chargés d'étudier les conditions d'emploi de la fonction publique internationale, notamment les questions d'ajustement de poste à Genève et de pension, l'assurance maladie pour soins de longue durée et l'examen éventuel des Normes de conduite dans la fonction publique internationale.

4.1.5 Département des finances

a) Le Département des finances a poursuivi la mise en place du système de gestion financière intégrée et a également simplifié les procédures pour les comptes et le budget de la période biennale actuelle et de la période biennale suivante.

b) Le Département a continué de faire figurer parmi ses priorités les améliorations dans les domaines de la gestion financière et de la comptabilité, le système financier informatisé et ses interfaces ainsi que le perfectionnement du système de gestion financière intégrée. La nouvelle version R/3 du logiciel SAP a été mise en place afin de prendre en charge la facturation interne, le contrôle et le recouvrement des coûts. Un nouveau système des sommes à verser, qui sera introduit début 1999, a été élaboré et testé. D'autres applications de la version R/3 du logiciel SAP

(Programmes et applications de systèmes) sont étudiées en collaboration avec le PAM et l'UNICEF. Le Département a continué de contribuer au perfectionnement du plan de ventilation des coûts et à l'analyse des coûts en vue de leur répartition intégrale entre les activités, les produits et les services de l'Union. De nouvelles mesures ont été prises pour renforcer les effectifs et améliorer la formation du personnel du Département des finances.

c) Le Département a commencé à établir le budget biennal de l'Union pour la période 2000-2001 et à faire des prévisions budgétaires pour la période 2002-2003. L'accélération du recouvrement des arriérés a de nouveau fait l'objet d'une attention particulière. En outre, le Département a participé aux travaux menés dans le cadre de la Conférence de plénipotentiaires (Minneapolis, 1998), de diverses manifestations TELECOM, de la Conférence mondiale de développement des télécommunications (CMDT-98) et du CCQA.

4.1.6 Département des conférences

Le Département des conférences facilite la communication entre ses différents clients, qu'il s'agisse des Etats Membres, des Membres des Secteurs ou de tous ceux qui prennent une part active au développement des télécommunications dans le monde entier. Conformément aux dispositions de la Constitution et de la Convention de l'UIT, il vise à favoriser le dialogue entre les Membres et fournit les moyens dont ceux-ci ont besoin pour comprendre, analyser, promouvoir, développer et mettre en œuvre les télécommunications au niveau mondial, à savoir: *traduction, édition et interprétation dans les six langues de travail, planification et organisation des conférences, terminologie et références, saisie et traitement de texte, gestion et conversion de documents, publication des Nouvelles de l'UIT.*

4.1.6.1 Service des conférences

a) En 1998, **589** jours de réunions ont eu lieu à Genève et **416** jours de réunions et de conférences en différents points du globe, dont la Conférence de plénipotentiaires à Minneapolis, Etats-Unis, et la Conférence mondiale de développement des télécommunications à La Valette, Malte. Le service des conférences était chargé de fournir l'appui logistique complet aux deux conférences et de mettre les salles nécessaires à la disposition de toutes les réunions organisées à Genève.

b) En 1998, le **Service du Contrôle des documents/enregistrement des délégués** a traité 7731 documents (69 059 pages), et était responsable de la documentation et de l'enregistrement des délégués pour ces conférences et réunions du Secrétariat général ainsi que de la documentation pour la Conférence mondiale de développement des télécommunications.

c) Le **service d'interprétation** a recruté 863 interprètes pour un total de 607 engagements représentant 3865 jours de travail.

4.1.6.2 Services de traduction

a) En 1998, la charge de travail totale des **sections de traduction anglaise, de traduction française** et **de traduction espagnole** a été de 13 660 020 mots (41 394 pages), contre 13 026 750 mots (36 445 pages) en 1997. Ce travail a été effectué à la fois par des fonctionnaires permanents, par du personnel engagé pour des périodes de courte durée et par des collaborateurs extérieurs (outsourcing).

b) Les trois sections ont été chargées des procès-verbaux et des comptes rendus officiels des conférences et réunions, soit un total de 715 jours de travail en 1998.

c) Par ailleurs, les activités courantes des sections ont été les suivantes: participation de linguistes aux commissions de rédaction des conférences importantes, appui ponctuel à l'interprétation, recrutement et formation de traducteurs permanents ou surnuméraires, assistance linguistique aux Secteurs et Départements de l'Union et enfin, organisation et suivi des traductions effectuées à l'extérieur.

d) Les **Services arabe, chinois** et **russe** ont assuré la traduction et la révision d'un certain nombre de volumes et de manuels de l'UIT-D, de l'UIT-R et de l'UIT-T ainsi que d'actes finals des conférences. Au total, 3 570 240 mots (10 828 pages) ont été traduits en arabe, 3 279 210 mots (9937 pages) en chinois et 3 248 850 mots (9845 pages) en russe.

e) Ces services ont également produit respectivement en arabe, en chinois et en russe la Section spéciale sur les services spatiaux de la Circulaire hebdomadaire du BR, représentant 11 514 pages en arabe, 12 481 en chinois, et 12 357 en russe, pour un total de 36 352 pages sous forme finale.

f) En 1998, la **Section de terminologie, références et aides informatiques à la traduction** (STRAIT) a apporté quelque 2503 adjonctions, modifications et suppressions à la base de données TERMITE qui contient actuellement près de 58 000 entrées. Libre d'accès sur le Web, cette base a été largement consultée depuis l'UIT et depuis l'extérieur (environ 4000 accès mensuels).

g) Le Service des références a traité approximativement 2500 documents et répondu à environ 3000 demandes de renseignements, tout en développant la documentation disponible et en améliorant l'accès à l'information nécessaire aux traducteurs.

4.1.6.3 Service de composition des documents

a) En 1998 le service a produit en français, anglais et espagnol, 123 657 pages finales A4 au total (dont 99 505 pages de documents et 24 152 pages de publications).

b) Le groupe **EDMG** (Groupe de gestion des documents électroniques) a effectué pour les administrations ainsi que pour les différents services de l'UIT la conversion de 3321 pages, le formatage de 4481 pages, la production de 18 900 disquettes pour l'extérieur et la lecture optique (scanner) de 2814 pages de documents et 1092 figures Designer.

c) Le groupe **QuickPub** a produit 24 152 pages finales de publications en 1998.

4.1.6.4 Nouvelles de l'UIT en 1998

a) En 1998, dix numéros des Nouvelles de l'UIT ont été publiés en trois éditions séparées: anglais, français et espagnol. La publication a été distribuée gratuitement.

b) Des activités à caractère promotionnel ont été organisées de façon à coïncider avec le deuxième Forum mondial des politiques de télécommunication (Genève, 16-18 mars), la deuxième Conférence mondiale de développement des télécommunications (La Valette, 23 mars-1er avril), Africa TELECOM 98 (Johannesburg, 4-9 mai), la Conférence intergouvernementale sur les télécommunications d'urgence (Tampere, 16-18 juin) et la Conférence de plénipotentiaires (Minneapolis, 12 octobre-6 novembre).

c) La publicité (quelque 30 annonces publicitaires dont la plupart au niveau interne) a permis de dégager des recettes d'un montant de 75.794,90 francs suisses.

d) Un contrat a été signé, en novembre, avec une entreprise extérieure à l'UIT, afin de créer une nouvelle édition Web des Nouvelles de l'UIT qui se présentera sous deux formats: HMTL et PDF. L'édition du Web en anglais sera disponible à partir de mai 1999.

4.1.7 Département des services communs

a) En 1998, le Département s'est surtout attaché à restructurer ses différentes unités, de manière à créer une synergie au niveau organisationnel et à faciliter le travail d'équipe. Il en est résulté des réductions et des redéploiements du personnel dans le contexte du nouveau budget biennal, l'objectif étant de répondre aux nouveaux besoins de la clientèle. Les problèmes d'effectif ont persisté mais à un niveau sensiblement moindre.

b) Le secteur des publications a enregistré des recettes de 14 millions de francs suisses, le produit de la vente des publications sous forme électronique ayant atteint près de 46% des recettes totales provenant des ventes (40% en 1997). Les efforts en faveur de la production de publications sur supports électroniques ont été poursuivis; ces efforts devraient s'intensifier dans les années à venir au fur et à mesure que cette tendance touchera aussi les documents de travail de l'Union.

c) En ce qui concerne les activités relatives aux bâtiments, la construction du bâtiment Montbrillant de l'UIT s'est poursuivie, l'achèvement de la construction étant prévu pour septembre 1999. Un important projet a été mené à bien, à savoir le remplacement des installations centrales de climatisation et de ventilation des salles de réunion. La plupart des ascenseurs des bâtiments existants ont été remplacés, ce qui a causé beaucoup de désagrément aux délégués et au personnel au cours du dernier trimestre.

d) Les sections suivantes contiennent des résumés et des statistiques portant sur les différentes divisions et sur les différents services du Département. A noter qu'à l'exception du tableau des statistiques, on a, dans la mesure du possible, arrondi les chiffres à la tranche des milliers d'unités la plus proche pour en faciliter la lecture.

4.1.7.1 Division de la production des publications

4.1.7.1.1 Service des publications électroniques

L'unité a produit un certain nombre de CD-ROM pour les différents services chargés de la rédaction des documents et effectué différentes études avec le Département des services informatiques en vue de choisir de nouveaux outils de production ainsi que de nouvelles normes pour les publications électroniques.

4.1.7.1.2 Service de composition des publications

L'année 1998 a été marquée par une diversification des tâches:

– Création graphique des couvertures:

  - 75 fascicules des recommandations UIT-R; 48 fascicules UIT-D, les Actes finals CMR, le Règlement Radio et d'autres fascicules.

- Suivi des commandes et gestion des publications à venir diffusées sur le WWW.
- La gestion et la qualité des fichiers électroniques ont permis:
  - la création des fichiers Acrobat.pdf,
  - une impression online (exemple: Règlement Radio) et un retirage à la demande qui ont eu pour effet un délai de reproduction plus court et une réduction des stocks.
- Réduction du personnel et augmentation de la productivité sont basées sur la formation et l'application des normes.

Tableau des statistiques PAO (en pages A4)

Bureaux		1994	1995	1996	1997	MOYENNE 1994/97	1998	Différence
TSB:	Rec.	40 994	28 915	32 121	33 846	33 969	31 033	– 9%
	Divers				2 040	2 040	1 591	– 22%
BR:	Circulaires	11 292	14 841	22 406	10 991	14 882	9 936	– 33%
	Rec./Rapports	8 061	10 467	13 837	15 313	11 919	30 789	+ 158%
	Listes	6 620	6 480	4 960	9 063	6 781	5 334	– 21%
	Divers				3 860	3 860	10 069	+ 161%
BDT:	Divers	3 439	1 288	1 420	1 943	2 022	11 695	+ 478%
SG:	Divers	6 901	9 553	11 467	8 921	9 210	17 149	+ 161%
Travaux graphiques Séparation couleurs				1 799	3 308	2 553	3 249	+ 27%
.ps + .pdf + postage WWW							36 223	
Totaux		**81 748**	**74 155**	**103 258**	**96 331**	**88 873**	**147 572**	**+ 66%**
Personnel		**50**	**40**	**41**	**34**	**41**	**32**	**– 22%**

4.1.7.2 Division des ventes et du marketing

a) En 1998, le montant des recettes que l'UIT a tiré de la vente de ses publications s'est établi à 14 millions de francs suisses, les publications sur CD-ROM représentant approximativement 19% de ces recettes et les services fondés sur le Web, 27%. On a enregistré 11 800 commandes passées par correspondance par des clients.

b) Deux nouvelles mesures ont été adoptées: l'octroi d'un rabais pour les pays les moins avancés et pour les bibliothèques universitaires et la révision de la politique appliquée à l'égard des revendeurs et des distributeurs de l'UIT. On a enregistré des retards imprévus dans la mise en œuvre du nouveau système informatique «SAP SD» utilisé pour la gestion des inventaires et le traitement des commandes de la clientèle et le défi a consisté à éviter que les effets néfastes se fassent sentir sur le service à la clientèle. Diverses campagnes de publicité et de promotion ont été menées afin que le public se rende mieux compte de l'utilité des publications de l'UIT, notamment par le biais d'une participation active au stand de l'UIT lors d'Africa TELECOM.

4.1.7.3 Division d'impression et d'expédition

4.1.7.3.1 Service d'impression extérieure

	Nombre de publications éditées en 1998	Nombre total de pages	Nombre total de tirages	Montant global des factures Francs suisses
Editions sur papier, CD-ROM, En ligne, microfiches et disquettes	1636	148 084	153 555 830	1.003.440.–
Divers	31			
TELECOM	70			451.117.–
TOTAL				**1.454.557.–**

Le nombre d'imprimeurs contactés en 1998 pour 3 appels d'offres pour la Commission des marchés est de 25 fournisseurs différents (16 suisses et 9 étrangers).

4.1.7.3.2 Section de reprographie et graphisme

Reprographie

La section de la reprographie a traité presque 17 000 commandes représentant 122 998 000 passages au format converti en A4 (dont 33 272 000 de publications) soit une diminution globale de 4% par rapport à 97, (une augmentation de la production de plus de 71% des publications en interne).

Nombre de passages au format converti en A4

Organismes	1994	1995	1996	1997	MOYENNE	1998
TSB	43 677 369	50 780 086	38 716 572	38 748 914	42 980 735	31 717 291
BR	16 425 171	33 068 144	17 359 917	50 666 289	29 379 881	18 822 056
BDT	5 981 823	4 184 361	6 610 589	5 769 477	5 636 563	9 714 586
Publications	17 783 530	15 382 833	19 456 892	19 363 277	17 996 633	33 271 668
SG/Divers	16 520 135	9 245 818	10 744 058	13 521 033	12 507 761	29 472 003
Production totale	**100 388 028**	**112 661 242**	**92 888 028**	**128 068 990**	**108 501 573**	**122 997 604**

Graphisme

Comme chaque année, la section d'Infographie a réalisé de nombreuses couvertures de publications (Indicateurs de télécommunications, General Trends, Rapport Final, etc.), des conditionnements de disquettes, des brochures, des affiches, des annonces presse (Africa TELECOM), des habillages de pages Web (UIT, FMPT-98, Minneapolis), la création de logos pour conférences ou projets, des panneaux de stand (Tampere). Dans le cadre du dessin technique, élaboration de toute la signalisation intérieure des bâtiments ainsi que la confection de centaines de pancartes et panneaux divers (notamment pour la PP-98). Dans le secteur photo, reportages sur les diverses conférences de l'UIT, prises de vues extérieures du nouveau bâtiment Montbrillant, photos à but publicitaire, et digitalisation d'images.

4.1.7.3.3 Service des documents de conférences et des expéditions

Documents de conférences

La section des documents de conférences a traité 5 867 000 documents (soit une diminution de 17,6% par rapport à 1997) dont 1 550 000 ont été expédiés (–6,4% par rapport à 1997) et 4 013 378 ont été distribués (–19,5% par rapport à 1997).

Documents traités

Organismes	1994	1995	1996	1997	MOYENNE	1998
TSB	2 128 335	2 472 175	1 791 325	1 992 670	2 096 126	1 886 680
BR	1 516 370	1 829 555	1 257 160	4 535 423	2 284 627	1 531 218
BDT	12 220	1 646 040	225 845	121 210	501 329	683 485
SG/Divers	1 390 955	161 270	81 900	304 305	484 608	1 601 227
Conseil	231 840	285 970	193 990	167 485	219 821	164 535
Production totale	**5 279 720**	**6 395 010**	**3 550 220**	**7 121 093**	**5 586 511**	**5 867 145**

Expéditions et Transports

La Section des expéditions et transports a expédié par fret 169 000 kg de publications, de documents et matériel de conférences d'une valeur de 4.926.000 francs suisses pour un coût de 292.000 francs suisses. Au départ du siège, elle a expédié des imprimés: 750 000 pièces diverses pour un coût de 1.684.000 francs suisses et 182 000 paquets de documents de conférences pour un coût de 736.000 francs suisses. Elle a eu à traiter 14 000 objets recommandés soit une diminution de 0,77% par rapport à 1997 et le courrier de surface a représenté 47% de l'ensemble du trafic alors qu'il était de 55% en 1997.

Frais d'expédition

Expéditions en FS	1994	1995	1996	1997	MOYENNE	1998
PAR FRET	270.037.–	247.236.–	354.759.–	291.632.–	290.916.–	292.147.–
PAR POSTE	1.087.412,01	1.158.506.–	1.560.175,64	1.802.133,70	1.402.056,84	1.683.553,70
CONFÉRENCE	923.597,64	999.537.–	818.496,50	912.007,20	913.409,59	735.952,40
Coût total	**2.281.046,65**	**2.405.279.–**	**2.733.431,14**	**3.005.772,90**	**2.606.382,43**	**2.711.653,10**

4.1.7.3.4 Service logistique

Travaux importants

Le service a supervisé et coordonné des travaux importants tels que:

- Rénovation complète (changement de matériel) de la centrale de ventilation climatisation C3 au 16e étage de la Tour.
- Rénovation complète (changement de matériel) des ascenseurs des bâtiments Tour et Varembé.
- 2e et 3e phase des travaux de déflocage d'amiante dans le bâtiment Varembé.
- Equipement des salles de conférences A et C ainsi que de plusieurs petites salles de réunion de prises 220 volts pour les PC des délégués.

Etudes

- Déménagements et répartition entre les unités de l'UIT des disponibilités en locaux consécutives au déménagement à Montbrillant.
- Début de l'établissement des appels d'offres internationaux pour le mobilier fixe du bâtiment Montbrillant.

Locations

- Mise en place de locations extérieures dans le bâtiment de Vermont y compris coordination des travaux d'aménagement.
- Recherche de locaux pour TELECOM en vue de l'exposition 1999.

Logistique

a) Le Service logistique a poursuivi ses études sur la recherche des meilleurs rapports qualité/prix tant en collaboration avec le Service commun d'achats qu'avec diverses entreprises pour tout ce qui concerne les achats ou location de mobilier, machines, fournitures de bureau et entretien des bâtiments.

b) Les dépenses relatives aux achats de mobilier et de machines se sont élevées à 3.912.000 francs suisses (y compris informatique), celles des fournitures de bureau à 3.406.000 francs suisses et de l'entretien des bâtiments à 2.725.000 francs suisses.

c) Un exercice d'évacuation des bâtiments a été effectué le 2 novembre 1998.

d) Les opérations suivantes ont été exécutées: 370 déménagements (y compris pour des travaux ou rénovations divers); 34 mises en place pour réceptions et cocktails; 55 bureaux rénovés + salle des pas perdus, services des expéditions et syndicat du personnel; 72 postes de travail, 1 salle de cours et le service expéditions équipés de mobilier neuf, 2043 réquisitions de matériel traitées et 1085 tonnes de marchandises réceptionnées.

e) Ne peuvent être dénombrés les travaux et interventions courantes de l'entretien des bâtiments, de la sécurité, de la messagerie, des installations et contrôles du courant fort et faible, de la climatisation, de la menuiserie, des distributions de marchandises, etc., ainsi que les services téléphoniques rendus aux fonctionnaires, aux délégués et aux conférenciers.

Projet UIT-Montbrillant

Activités concernant le projet Montbrillant:

- Préparation, administration et exécution des décisions de la Commission du bâtiment.
- Gestion des mandataires du consulting UIT.
- Préparation d'informations et rapports sur le déroulement du projet de construction pour les Autorités suisses et la FIPOI.

- Gestion des modifications du projet.
- Suivi du chantier et contrôle de qualité, coûts et planning.
- Etablissement et suivi des appels d'offres de travaux hors entreprise générale.

4.1.7.3.5 Bibliothèque et archives

a) La Bibliothèque a fait l'acquisition de quelques 330 volumes, ainsi que des périodiques et des publications sur support électronique (bases de données, périodiques, etc.). Plusieurs listes des acquisitions récentes ont été distribuées et sont également disponibles sur le Web (page de la bibliothèque). La bibliothèque a répondu à plusieurs demandes de prêts (internes et externes) ainsi qu'à des recherches bibliographiques.

b) La bibliothèque a participé à partir de novembre 1998 au Consortium de Bibliothèques de l'ONU, mis en place pour négocier avec les maisons d'éditions et pour obtenir des prix d'acquisition de périodiques et de bases de données avantageux. Plusieurs contacts locaux avec les Bibliothèques de l'ONU, du HCR, de l'OMS et du BIT ont été établis.

c) Les divers services de l'Union ont transmis aux archives 132 mètres linéaires de dossiers. Les Archives ont répondu à 60 demandes de consultation et de recherche; on a compté environ 142 demandes de dossiers et fourni 2750 pages de photocopies.

4.1.7.3.6 Planification et informatisation

a) En 1998, les activités d'informatisation ont été, comme par le passé, étroitement coordonnées avec le Département des services informatiques. Les réalisations suivantes méritent d'être mentionnées: conversion de la base de données statistique, de Dbase à MS Access, dans le système SCP; mise au point du nouveau système d'enregistrement des délégués (DRS); extension du programme de gestion des inventaires pour améliorer la gestion du matériel informatique; évolution des systèmes avec passage au nouveau système d'exploitation (NT4) et transformation de l'application ITU Online en MS Access.

b) Le service a participé à la planification et à la gestion financières des activités du Département. Il a également pris part à des évaluations qui ont abouti à une réorganisation des unités du Département.

4.1.8 Département des services informatiques

a) En 1998, le Département des services informatiques a réalisé d'importants progrès en vue d'améliorer les systèmes administratifs, l'échange de données sur l'Internet et les infrastructures. Entre autres progrès, citons ce qui suit:

b) Au terme de l'examen de conformité pour le passage à l'an 2000, on a conclu que les principaux systèmes étaient conformes ou qu'il fallait les remplacer. Le Groupe d'études sur l'an 2000 suit les progrès concernant la conformité des systèmes de l'UIT, y compris de l'environnement micro-informatique.

c) Après le succès de la mise en service du système de gestion financière SAP R/3, des modules ont été ajoutés pour la gestion des budgets et des engagements, le coût analytique et le paiement automatique des sommes dues. Les travaux en vue d'adapter, pour l'UIT, le progiciel SAP à la gestion des ressources humaines ont progressé; ces travaux sont effectués en coopération avec deux autres institutions des Nations Unies, qui devraient partager les coûts.

d) Les services d'échange d'informations pour les activités de l'UIT ont été améliorés, en accord avec les Bureaux et le GCNT, ce qui a permis d'effectuer plus rapidement les travaux de normalisation et la préparation des conférences. Au cours de l'année, ces outils et d'autres produits électroniques de l'UIT ont été deux fois plus utilisés qu'à l'ordinaire d'où la nécessité pour l'UIT de doubler sa capacité de connexion à l'Internet. Dans le cadre de l'appui à la CMDT-98 et à la PP-98 ainsi qu'à IMT 2000 et à Africa TELECOM 98, des séances des conférences ont été diffusées en direct sur l'Internet, ce qui a permis aux administrations et au personnel de l'UIT de suivre les débats depuis leurs bureaux. Un CD-ROM contenant tous les documents de conférence a été distribué aux participants à la fin de la PP-98. Le projet de gestion des documents de la nouvelle génération est parvenu au stade de la mise en œuvre pilote au BR et au TSB.

e) Les activités de commerce électronique de l'UIT se sont développées: recettes des ventes en ligne (3,7 millions de francs suisses), systèmes d'enregistrement en ligne pour les manifestations et les forums TELECOM et pour les UIFN et le commerce électronique au service des pays en développement (projet EC-DC) entrepris en collaboration avec le BDT.

f) Au cours du deuxième semestre 1998, il a été prévu de mettre en place le réseau de services d'information pour la Communauté diplomatique de Genève (GDCnet) et des mesures ont été prises à cet égard (voir le Document C99/xx).

g) Les fonctionnaires de l'UIT ont bénéficié de la mise en service du réseau local ATM et du passage au courrier électronique MS Outlook avec la version Windows NT 4.0. Au total, 755 fonctionnaires de l'UIT ont suivi un cours d'informatique, parmi les 17 cours différents proposés.

h) Compte tenu de l'adjonction du bâtiment Montbrillant, le commutateur téléphonique de l'UIT a été amélioré et transformé en un système structuré en réseau comportant un commutateur Siemens Hicom 350 au Siège et un commutateur Hicom 330 dans les bureaux de TELECOM.

i) Appui aux activités TELECOM y compris appui informatique important à Africa TELECOM 98, planification et relations avec les sponsors de TELECOM 99 (qui présenteront un réseau réservé à cette manifestation et des kiosques d'information), et développement des fonctionnalités du système informatique de TELECOM (TIS) à l'aide d'une technologie client/serveur, telle que gestion des parrainages, appels aux orateurs, délégués du Forum et extension de l'interface Web pour l'appel aux orateurs du Forum TELECOM 99, y compris affichage de résumés et de biographies via le Web.

j) Il n'est pas tenu compte dans la liste ci-dessus des nombreuses interventions de routine effectuées dans l'environnement informatique de l'UIT, telles que l'appui aux utilisateurs et la formation de ces derniers, la gestion des moyens disponibles, l'exploitation du réseau et des serveurs, la sécurité du réseau, la sauvegarde des données, l'amélioration et la maintenance courantes de l'infrastructure du réseau et des serveurs, les logiciels administratifs, l'amélioration des progiciels, la participation à des comités ou à des groupes internes et externes, etc.

4.2 Activités du Secteur des radiocommunications (UIT-R)

4.2.1 Introduction et vue d'ensemble

a) Le Bureau des radiocommunications (BR) a continué d'appuyer toutes les activités de l'UIT-R. Il a fourni des services aux administrations et aux usagers conformément au Règlement des radiocommunications (RR), notamment dans le domaine de la coordination et de l'enregistrement des assignations de fréquence radioélectriques et des orbites de satellites. Il a attribué des séries d'indicatifs d'appel internationaux, assuré des services d'information mobile maritime et organisé des séminaires et des sessions de formation pour répondre aux besoins de gestion nationale des fréquences, en étroite coopération avec le Bureau de développement des télécommunications (BDT). Il a aussi fourni, pour le compte du Secteur, des services de liaison, de coordination et d'assistance au Secteur du développement des télécommunications (UIT-D) et au Secteur de la normalisation des télécommunications (UIT-T) et a appuyé le Comité du Règlement des radiocommunications (RRB).

b) Comme par le passé, le BR a élaboré un plan opérationnel de l'UIT-R pour 1999, qu'il a présenté au Groupe consultatif des radiocommunications (GCR) puis communiqué à tous les Etats Membres et Membres du Secteur. Ce type de plan est un instrument important pour tenter de concilier la charge de travail croissante de l'UIT-R et les ressources limitées qui sont disponibles.

c) Le Comité du Règlement des radiocommunications (RRB) a, dans le cadre de ses Règles de procédure et de ses décisions, fourni des directives importantes pour l'application du Règlement des radiocommunications.

d) Les avis du GCR ont été très utiles à la gestion de l'UIT-R.

e) Trois activités principales ont caractérisé les travaux du BR: le traitement des notifications pour les services de radiocommunication spatiale et de Terre, l'appui aux activités des Commissions d'études de l'UIT-R et les travaux préparatoires en vue des conférences des radiocommunications.

4.2.2 Assignations de fréquence aux stations des services de radiocommunication spatiale

a) En 1998, l'évolution des télécommunications par satellite sur les plans des techniques, de l'exploitation et de la réglementation et la prise de conscience accrue de la valeur économique des ressources spectre/orbite ont entraîné une augmentation du nombre et de la complexité des cas à traiter. Comme précédemment, ce surcroît de travail a eu d'importantes répercussions sur les activités du Bureau. La Figure 1 montre l'évolution du nombre des soumissions relatives aux réseaux spatiaux reçues par le BR en vue de leur traitement (saisie, examen d'ordre technique/ réglementaire et publication).

b) Le nombre de réseaux traités au titre de la publication anticipée ou de la coordination conformément à la Figure 1 s'est élevé à 1764. Le nombre de sections spéciales relatives à des réseaux à satellite traitées et publiées en 1998 conformément aux procédures des articles 11, 14 et aux dispositions des Résolutions 33 et 46 (publication anticipée, coordination, y compris (légères) modifications et adjonctions) s'est élevé, quant à lui, à 1423.

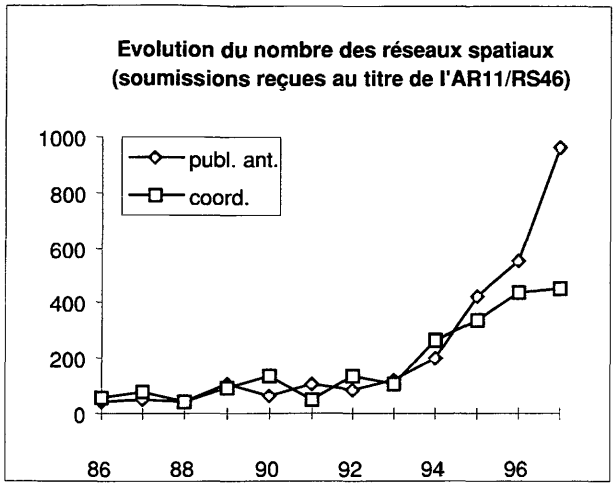

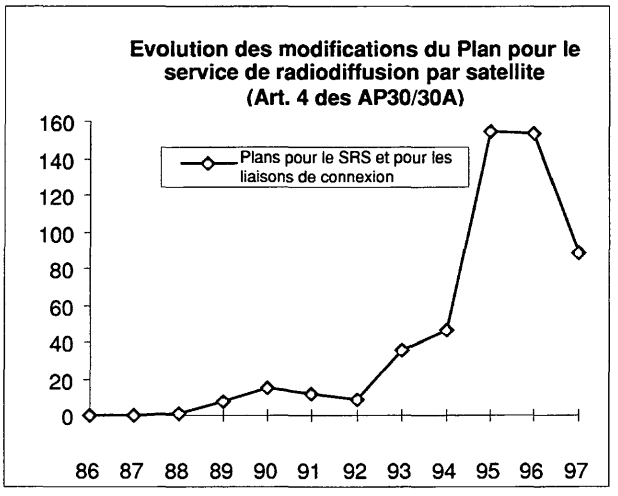

Figure 1

c) Le tableau ci-après présente le nombre des fiches de notification d'assignations de fréquence à des réseaux à satellite et à des stations terriennes notifiées conformément aux dispositions de l'article 13 pendant l'année 1998:

Nombre de:	**Réseaux à satellite**	**Stations terriennes**
Réseaux et stations notifiés et devant faire l'objet d'un examen	112	98
Annulations notifiées	2	3

d) L'examen des fiches de notification relatives au Plan d'allotissement du SFS et soumises par les administrations conformément à l'article 6 de l'appendice 30B s'est poursuivi et les résultats ont été transmis aux administrations par télégrammes circulaires et par télégrammes à adresses multiples. Les résultats des examens des soumissions – présentées par les administrations – relatives à des modifications du plan pour le SRS et au plan pour les liaisons de connexion conformément aux articles 4 et 5 des appendices S30 et S30A ont été publiés dans les sections spéciales ou dans les Parties I et II de la Circulaire hebdomadaire, selon le cas. 77 soumissions pour des liaisons descendantes et 75 soumissions pour des liaisons de connexion ont fait l'objet d'une publication dans les sections spéciales en 1998. De plus, une assistance spéciale a été offerte aux administrations en application des différentes procédures prévues dans ces appendices.

e) A nouveau en 1998, des efforts importants ont été faits pour réduire l'arriéré résultant du nombre croissant et de la complexité des notifications de réseaux spatiaux soumises au Bureau. A sa session de 1998, le Conseil a aidé le BR à s'acquitter de cette tâche en lui fournissant des fonds temporaires additionnels pour lui permettre de recruter du personnel supplémentaire des catégories P et G à court terme ou à durée déterminée. Toutefois, ces efforts ont été contrebalancés par un afflux croissant de soumissions pour publication anticipée ou pour coordination (article 11 et Résolution 46), et par les travaux liés à la révision des sections spéciales APS30/E et APS30A/E et de toutes les sections spéciales AP30/C déjà publiées de manière à protéger les plans pour le SRS et pour les liaisons de connexion révisés par la CMR-97. En outre, plusieurs membres du BR ont été réaffectés à des tâches postconférence découlant de la CMR-97 ainsi qu'aux travaux préparatoires pour la CMR-2000; ces tâches ont pu à nouveau être financées grâce à des ressources supplémentaires temporaires octroyées par le Conseil.

f) Compte tenu de l'évolution susmentionnée et du fait que, ces dernières années, les ressources en personnel et l'assistance en logiciel n'ont pas augmenté au même rythme que la charge de travail, les retards dans le traitement des documents reçus continuent de poser un problème. Les secteurs les plus visibles pour les retards de traitement sont les procédures de coordination des réseaux à satellite (examen et publication des sections spéciales AR11/C), pour lesquelles le retard de publication (à la fin de 1998) était encore d'environ 19 mois, et les procédures de modification des plans (principalement en raison de la nécessité, pour le Bureau, de réexaminer toutes les sections spéciales déjà publiées, conformément à la Résolution 533 (CMR-97)), pour lesquelles ce retard est passé à 36 mois. Le tableau suivant récapitule les temps de réponse (temps de traitement entre les dates de réception et de publication, y compris tous les examens d'ordre technique et ceux d'ordre réglementaire nécessaires) dans les principaux domaines des activités spatiales en décembre 1998:

	Article 11, RS33, RS46		**Article 13**	**AP30/30A**	**AP30B**
	publ. anticipée	coordination	inscription	modif. Plan	conversion
temps de réponse	12 mois	19 mois	18 mois	36 mois	29 mois

g) Le recrutement de personnel supplémentaire et la mise en place d'un traitement de données plus automatisé ont permis d'accroître la productivité du Bureau, et le rythme des publications (y compris la saisie des données, les examens d'ordre technique et ceux d'ordre réglementaire) a sensiblement augmenté. En outre, des mesures sont prises en vue d'améliorer les procédures internes et les flux de travail du Bureau, ce qui devrait se traduire par des améliorations dans le traitement des données. En conséquence, comme indiqué dans le plan opérationnel de l'UIT-R pour 1999, on peut s'attendre à une légère réduction de l'arriéré (en ce qui concerne tant le SRS que le SFS/SMS).

4.2.3 Assignations de fréquence aux stations des services de radiocommunication de Terre

a) Le traitement des fiches de notification pour les services de Terre englobe l'examen de la conformité au Règlement des radiocommunications et à divers plans d'assignation et d'allotissement de fréquences tels qu'ils figurent dans le Règlement des radiocommunications ou dans des annexes à des accords régionaux. Il comporte aussi, pour certaines bandes, le calcul de la probabilité de brouillage préjudiciable. A la suite d'examens d'ordre réglementaire et, si nécessaire, d'examens d'ordre technique satisfaisants, les assignations sont inscrites dans le Fichier de référence international des fréquences.

b) Le volume de travail correspondant au traitement des notifications pour les services de Terre n'a pas cessé d'augmenter ces dix dernières années. Cette tendance devrait se poursuivre avec la perspective d'une augmentation du nombre de notifications pour les services de Terre dans les bandes utilisées en partage avec les services spatiaux.

4.2.3.1 Inscription et publication des notifications d'assignation de fréquence

a) En 1998, le BR a reçu 45 603 fiches de notification des administrations au titre de l'article 12 du Règlement des radiocommunications, dont 13 925 fiches relatives aux bandes utilisées en partage avec les services spatiaux. Toutes ces fiches ont été saisies, validées, corrigées et publiées dans la Circulaire hebdomadaire.

b) En outre, quelque 5012 fiches de notification relatives aux divers plans (AP25, AP26, ST61, GE75, RJ81, GE84, GE85MM, GE85EMA, GE89) ont été reçues en 1998. Concernant le service de radiodiffusion à ondes décamétriques, il a été reçu 25 404 fiches de notification, dont le traitement, effectué chaque semaine, a donné lieu chaque mois à la publication d'un Horaire provisoire sur disquette.

c) Tous les rapports de brouillage préjudiciable sont traités d'urgence par le BR, surtout lorsqu'il s'agit de services de sécurité. En 1998, 98 cas de brouillage préjudiciable ont été clos et 58 cas nouveaux ont été reçus.

4.2.3.2 Services de radiodiffusion

a) L'examen d'ordre réglementaire et technique des fiches de notification ayant pour objet la modification de plans de radiodiffusion (voir le tableau ci-dessous) a été effectué dans un délai de moins de 3 mois (six mois pour l'accord GE84 qui fait toujours l'objet d'une activité soutenue).

Accord régional	Nombre d'assignations en 1998
ST61	2573
GE75	37
RJ81	697
GE84	2213
GE89	31

b) En outre, en 1998, 4559 assignations de fréquence ont été examinées au titre de l'article 12 du Règlement des radiocommunications.

c) Le traitement sur le plan technique des fiches de notification relatives au service de radiodiffusion à ondes décamétriques régi par l'article 17 a comporté l'identification de graves incompatibilités, le choix de bandes et de fréquences appropriées, à la demande des administrations, et l'élaboration des Horaires provisoires (31 446 fiches de notification ont été traitées en 1998).

d) Au titre de l'article 14, onze fiches de notification d'assignations pour le service de radiodiffusion ont été traitées en 1998.

4.2.3.3 Service fixe et service mobile

a) Les fiches de notification reçues au titre de l'article 12 du Règlement des radiocommunications pour les services fixe et mobile ont été traitées dans les délais fixés par le Règlement des radiocommunications. En 1998, le BR a examiné 19 587 fiches de notification de ce type, dont 5356 fiches de notification relatives aux bandes utilisées en partage avec les services spatiaux.

b) Le Bureau a aussi appliqué d'autres procédures d'ordre réglementaire relatives aux services fixe et mobile, décrites dans le Règlement des radiocommunications et dans les Résolutions et les Accords régionaux pertinents.

Procédure	Nombre d'assignations/allotissements en 1998
AR16	28
GE85	60
RS300	83
RC402	43

4.2.3.4 Dispositions administratives et d'exploitation du Règlement des radiocommunications

a) Le Bureau a aidé les administrations et d'autres organismes à appliquer les procédures administratives et d'exploitation qui constituent une partie importante du Règlement des radiocommunications. Il a envoyé la Lettre circulaire CM/4 portant sur l'assignation des identités dans le service mobile maritime (MMSI), dans le cadre de la mise en œuvre intégrale et dans les délais du SMDSM, compte tenu des derniers développements à cet égard. En 1998, plusieurs demandes ont été reçues concernant l'utilisation de séries d'indicatifs d'appel internationaux. Des éclaircissements concernant l'utilisation du système d'appel sélectif ont été fournis à 14 administrations. Les moyens d'identification suivants ont été assignés pendant cette période:

- une série d'indicatifs d'appel internationaux: Autorité palestinienne (en application de la Résolution PLEN/3 de la PP-98);
- deux blocs de numéros d'appel sélectif de stations de navire: MLA (1 bloc), VCT (1 bloc);
- un bloc de numéros d'identification de stations côtières: EGY;
- trois chiffres d'identification maritime (MID) (214 pour MDA, 226 pour F, 357 pour PNR). D'autres demandes de douze administrations concernant l'attribution de nouveaux MID n'ont pas pu être satisfaites du fait qu'elles n'étaient pas conformes aux dispositions du Règlement des radiocommunications. Des explications et des observations appropriées ont été communiquées.

b) Compte tenu des difficultés rencontrées pour assigner des blocs de numéros d'appel sélectif à cinq chiffres dans le service mobile maritime, les administrations ont été priées de renvoyer tout bloc inutilisé. Le nombre restant de blocs étant presque épuisé, le BR ne fournit des blocs des séries restantes qu'aux administrations qui déclarent en avoir besoin d'urgence, sous réserve que les obligations de notification au titre du RR 2089 aient été satisfaites. A la fin de 1998, seuls deux blocs de numéros d'appel sélectif de stations de navire étaient encore disponibles pour attribution à des administrations.

c) En 1998, le BR a achevé l'élaboration de la nouvelle base de données administratives globale (GLAD), qui est devenue opérationnelle en octobre 1998 et qui constitue une base intégrée de données administratives très diverses (codes d'administration, symboles de zone géographique, moyens d'identification, etc.).

4.2.3.5 Rapports de contrôle des émissions (contrôle ordinaire et spécial)

a) Toutes les données des observations relatives au contrôle ordinaire que les administrations ont communiquées jusqu'au 31 décembre 1998 ont été saisies et seront publiées pendant le deuxième trimestre de 1999 (environ 60 000 observations).

b) Dans le cadre du programme de contrôle spécial dans la bande de 406-406,1 MHz (Résolution 205, CAMR MOB-83), quatre administrations du système COSPAS/SARSAT ont transmis les données d'observations relatives à 161 émissions non autorisées. Par suite de l'intervention du Bureau, 47 émissions avaient cessé à la fin de 1998.

4.2.3.6 Mise à jour du Fichier de référence international des fréquences

a) A la fin de 1998, le Fichier de référence contenait les caractéristiques de 1 263 677 assignations de fréquence à des stations de Terre, soit 5 831 545 lignes d'inscription, publiées dans la Liste internationale des fréquences à des intervalles réguliers ne dépassant pas six mois. Cette publication est disponible exclusivement sur CD-ROM.

b) En ce qui concerne les services spatiaux, à la même date, le Fichier de référence contenait des données concernant 324 083 assignations de fréquence à 1406 réseaux à satellite et à 4262 stations terriennes.

c) Conformément aux sections V et VI de l'article 12 du Règlement des radiocommunications, le BR a examiné un certain nombre d'assignations de fréquence inscrites dans le Ficher de référence et apporté les modifications nécessaires aux conclusions et/ou aux observations associées dans les différentes colonnes. L'objectif était de mettre en œuvre certaines décisions prises par les conférences administratives. En outre, le BR a, de sa propre initiative, entrepris divers examens pour corriger certaines incohérences dans les observations indiquées dans quelques-unes des colonnes du Fichier de référence.

4.2.4 Réunions et conférences

4.2.4.1 Réunions des Commissions d'études

4.2.4.1.1 Commission d'études 1 (Techniques de gestion du spectre)

a) Les réunions de juillet 1998 de la Commission d'études 1 et de ses Groupes de travail et Groupes d'action ont été préparées et organisées de manière satisfaisante. Le suivi a porté notamment sur la vérification des documents produits et sur le traitement des rapports des présidents. En outre, des documents «bleus» ont été établis en vue d'une approbation par correspondance.

b) La Commission d'études 1 a adopté trois projets de nouvelles recommandations UIT-R et deux projets de recommandations UIT-R révisées de la série SM élaborés par des groupes de travail. Ces recommandations ont été approuvées par consultation des Etats Membres et publiées comme Supplément 2 au Volume 1997 des recommandations UIT-R de la série SM. Elles portent sur l'ingénierie relative au spectre (UIT-R SM.326-7) et sur le contrôle des émissions (UIT-R SM.1268-1, UIT-R SM.1392, UIT-R SM.1393 et UIT-R SM.1394).

c) Les Groupes d'action 1/5 et 1/6 ont préparé le texte et les éléments des chapitres pertinents du projet de rapport de la RPC à la CMR-2000.

d) Deux projets de nouvelles questions ont été adoptés à la réunion de juillet 1998 et ont été approuvés par consultation des Etats Membres. La Commission d'études 1 a en outre achevé ses travaux de préparation du Manuel sur les techniques de gestion informatisée du spectre.

4.2.4.1.2 Commission d'études 3 (Propagation des ondes radioélectriques)

a) En avril/mai, la tenue de réunions parallèles du Groupe de travail 3J (Principes fondamentaux de la propagation) et du Groupe de travail 3M (Propagation point à point et Terre-espace) a permis de répondre à 20 demandes d'autres Groupes de travail et Groupes d'action qui avaient besoin de conseils et de données de propagation pour les études de partage et de planification. Ces demandes portaient notamment sur la coordination des stations terriennes (concernant l'appendice S7) et les IMT-2000, ainsi que sur les scénarios de partage faisant intervenir des systèmes de Terre et des systèmes à satellites non géostationnaires. Des révisions à apporter à 15 recommandations de la série P ont été préparées, plusieurs d'entre elles permettant d'améliorer la précision des méthodes de prévision de la propagation applicables aux trajets Terre-espace et aux trajets de Terre. Des progrès ont été faits en ce qui concerne les nouvelles cartes mondiales de l'intensité de pluie et du gradient du coïndice, ce qui permettra d'améliorer la représentation et la précision de ces données radiométéorologiques fondamentales aux fins de prévision. Les banques de données de la Commission d'études ont été examinées et étoffées, une attention toute particulière ayant été accordée aux données provenant de régions tropicales à basse latitude.

b) En octobre, le Groupe de travail 3L (Propagation ionosphérique) a apporté des améliorations à plusieurs recommandations traitant des effets ionosphériques sur les trajets de Terre dans les bandes d'ondes kilométriques, hectométriques et décamétriques et sur les trajets Terre-espace aux fréquences de l'ordre du GHz. Une liaison a été établie avec le Groupe de travail 9C en ce qui concerne la simulation pour les voies en ondes décamétriques. La situation concernant la campagne de mesure du champ en ondes décamétriques a été examinée.

c) Pendant toute l'année, une liaison active a été entretenue avec plusieurs autres Commissions d'études en ce qui concerne la coordination des stations terriennes, l'affaiblissement dû à la pluie et aux nuages dans les systèmes à satellites géostationnaires du SRS et des considérations relatives à la propagation pour les études de partage entre systèmes de Terre et entre systèmes de Terre et systèmes Terre-espace.

4.2.4.1.3 Commission d'études 4 (Service fixe par satellite)

a) Chaque Groupe de travail a tenu deux réunions en 1998. Dix projets de recommandations UIT-R nouvelles ou révisées ont été élaborés. La Commission d'études a déployé d'énormes efforts concernant l'étude de sujets liés à la CMR-2000. Les principaux domaines d'activité de la CE 4 sont les suivants:

- analyse du partage entre des systèmes à satellites non géostationnaires du SFS et des systèmes du SRS, du SF ou à satellites géostationnaires du SFS;
- méthode de calcul du rapport porteuse sur brouillage dû à une seule source pour les systèmes inter-satellites géostationnaires;
- techniques de réduction des brouillages visant à faciliter la coordination entre les liaisons de connexion à satellites non géostationnaires du SMS et les réseaux à satellite géostationnaire du SFS dans la bande 20/30 GHz;
- méthodes de simulation pour l'évaluation du brouillage à court terme entre des réseaux à satellite non géostationnaire du SFS et d'autres réseaux à satellite non géostationnaire ou des réseaux à satellite géostationnaire du SFS co-fréquence et co-directionnels;
- faisabilité du partage entre les détecteurs passifs spatioportés du service d'exploration de la Terre par satellite et les liaisons inter-satellites des réseaux à satellite géostationnaire entre 50 et 65 GHz;
- qualité de fonctionnement et disponibilité des connexions ATM par satellite du RNIS-LB;
- paramètres communs de fonctionnement pour assurer l'interopérabilité de la transmission numérique de reportages d'actualités par satellite (RAS) télévisées;
- critères et méthodes de partage entre le SFS et les autres services bénéficiant d'attributions dans la bande 40,5-42,5 GHz.

b) Une nouvelle méthode de publication du Guide d'utilisation des systèmes de reportages d'actualités par satellite (RAS) a été introduite. Le guide est maintenant accessible gratuitement sous forme électronique. Les utilisateurs potentiels des systèmes RAS, les exploitants de satellites et les fournisseurs de services RAS tireront un grand profit de ce guide.

c) Les travaux d'élaboration de la nouvelle édition du Manuel sur les communications par satellite (SFS) avancent bien et devraient être terminés au troisième trimestre de 1999.

4.2.4.1.4 Commission d'études 7 (Services scientifiques)

a) Les réunions d'octobre 1998 et de mars 1999 de la Commission d'études 7 et de ses Groupes de travail ont été préparées et organisées de manière satisfaisante. Le suivi a porté notamment sur la vérification des documents produits et le traitement des rapports des Présidents. En outre, des documents «bleus» ont été établis en vue d'une approbation par correspondance.

b) La Commission d'études 7 a adopté 14 projets de recommandations UIT-R nouvelles et quatre projets de recommandations UIT-R révisées élaborés par les Groupes de travail 7A (série TF), 7B et 7C (série SA) et 7D (série RA). Un projet de nouvelle recommandation et un projet de recommandation révisée ont été adoptés puis approuvés «par correspondance», conformément à la procédure de consultation. 16 autres recommandations ont été soumises pour examen par les participants à la réunion de la Commission d'études 7 de juin 1999.

c) La Commission d'études a participé activement à la préparation du projet de rapport de la RPC à la CMR-97. Les Groupes de travail 7B et 7C ont préparé le texte et les éléments du Chapitre 4 et d'autres chapitres pertinents et le Groupe de travail 7D les a mis au point définitivement.

d) Toutes les Questions de l'UIT-R dont l'étude a été confiée à la Commission d'études 7 ont été examinées par les Groupes de travail et seront considérées par les participants à la réunion de la Commission d'études 7 de juin 1999.

4.2.4.1.5 Commission d'études 8 (Services mobile, de radiorepérage, d'amateur y compris les services par satellite associés)

a) La Commission d'études 8 s'est réunie en juillet 1998 et a examiné 14 recommandations nouvelles ou révisées, qui ont été par la suite soumises pour adoption et approbation par correspondance. Ces recommandations concernent essentiellement les télécommunications mobiles internationales-2000 (IMT-2000), le service de radiorepérage et le service mobile (y compris les services par satellite).

b) D'importants progrès ont été enregistrés en ce qui concerne l'élaboration de normes pour les IMT-2000. La Commission a, en particulier, approuvé une nouvelle Recommandation portant sur le calcul des besoins en spectre des composantes Terre et satellite des IMT-2000.

4.2.4.1.6 Commission d'études 9 (Service fixe)

a) Au cours de leurs réunions d'octobre 1998, les Groupes de travail 9A, 9B, 9C et 9D ont examiné au total 29 projets de recommandations (neuf nouvelles et 20 révisées), qui ont ensuite été soumis pour examen à la réunion suivante de la Commission d'études 9. Celle-ci a alors décidé d'adopter neuf des projets de recommandations et de soumettre les 20 autres à l'adoption.

b) La Commission d'études 9 a également examiné son programme de travail pour l'avenir et décidé d'approuver huit nouvelles Questions et quatorze Questions révisées, outre les dix Questions qu'il était proposé de supprimer. Le programme de travail actuel, qui sera soumis à l'AR-2000 pour approbation définitive, est repris dans 48 Questions, dont trois sont liées aux conférences. Le nouveau manuel en préparation sur les systèmes et réseaux automatiques adaptatifs en ondes décamétriques, qui devrait être terminé fin 1999, intéresse particulièrement les pays en développement.

c) En outre, lors d'une réunion conjointe des Commissions d'études 4 et 9 qui s'est tenue en octobre 1998, il a été décidé de soumettre pour adoption un projet de nouvelle recommandation présenté par le Groupe de travail 4-9S à l'issue de sa réunion précédente de septembre/octobre 1998. Ce projet de nouvelle recommandation donne l'affaiblissement minimal de propagation dû aux gaz atmosphériques à utiliser pour le partage de fréquences entre le service fixe et le service fixe par satellite.

4.2.4.1.7 Commission d'études 10 (Service de radiodiffusion (sonore))

a) Un certain nombre de projets de recommandations nouvelles ou révisées et de projets de nouvelles Questions ont été élaborés pour adoption conformément aux § 10.2 et 10.3 de la Résolution UIT-R 1. Les principaux domaines d'activité sont les suivants:

- radiodiffusion sonore numérique à des fréquences inférieures à 30 MHz, gamme dans laquelle on cherche désormais à avoir une norme mondiale unique;
- services interactifs et services multimédias sur des voies de radiodiffusion sonore;
- planification de la radiodiffusion sonore numérique de Terre;
- codage des systèmes audio multivoies;
- évaluations subjective et objective de la qualité de radiodiffusion sonore.

b) Un manuel sur la conception de système à ondes kilométriques et hectométriques devrait paraître en 1999.

c) La Commission d'études 10 s'acquitte actuellement de son mandat dans le cadre de trois Groupes de travail, de trois Groupes de travail mixtes avec la Commission d'études 11 sur l'enregistrement et la radiodiffusion par satellite et sur l'évaluation de la qualité et d'un Groupe d'action mixte sur le multimédia.

4.2.4.1.8 Commission d'études 11 (Service de radiodiffusion (télévision))

a) Le suivi des réunions des Groupes de travail, des Groupes de travail mixtes, des Groupes d'action et des Groupes d'action mixtes a porté notamment sur la vérification des documents produits et le traitement des rapports des Présidents. En outre, des documents «bleus» ont été établis en vue d'une approbation par consultation des Etats Membres.

b) La Commission d'études 11 s'est réunie à Genève du 30 mars au 3 avril 1998 et s'est attachée à adopter dix projets de recommandations nouvelles et huit projets de recommandations révisées. Tous ces textes ont été soumis pour approbation par consultation des Etats Membres.

c) Trois projets de nouvelles Questions ont été adoptés à la réunion de la Commission d'études 11 et soumis pour approbation par correspondance. Ces Questions font maintenant partie du programme de travail pour la période d'études 1998-1999.

d) Les principaux domaines d'activité sont les suivants:

- systèmes de télévision et radiodiffusion de données;
- télévision numérique (codage de la source);
- télévision de Terre (paramètres d'émission et de planification);
- évaluation de la qualité;
- radiodiffusion par satellite (sonore et télévisuelle);
- enregistrement pour la radiodiffusion;
- systèmes interactifs de radiodiffusion télévisuelle;
- évolution de la radiodiffusion multimédia et format commun de contenu;
- préparation du texte et des éléments des chapitres pertinents du projet de rapport de la RPC-99 à la CMR-2000.

4.2.4.2 Réunion des Présidents et Vice-Présidents des Commissions d'études de l'UIT-R

Une réunion des Présidents et Vice-Présidents des Commissions d'études de l'UIT-R, tenue à Genève les 14 et 15 décembre 1998, a été consacrée à ce qui suit:

- analyse des résultats de la Conférence de plénipotentiaires (Minneapolis, 1998);
- établissement du calendrier des réunions pour 1999 et 2000 et répartition des ressources budgétaires entre les Commissions d'études;
- organisation des travaux en vue des prochaines AR-2000 et CMR-2000;
- examen du processus de publication de textes des Commissions d'études. Après examen du Document CVC-9/11 «Report on Publications», il a été décidé que la qualité obtenue à un coût moindre dans les suppléments récents était acceptable et que l'initiative devait être poursuivie.

4.2.4.3 Commission spéciale chargée d'examiner les questions réglementaires et de procédure

a) La Commission spéciale chargée d'examiner les questions réglementaires et de procédure s'est organisée en quatre Groupes de Rapporteur, comme suit:

SC-1 aspects réglementaires et de procédure liés aux appendices 30 et 30A;

SC-2 aspects réglementaires et de procédure liés au service fixe par satellite;

SC-3 aspects réglementaires et de procédure liés aux applications haute densité;

SC-4 aspects réglementaires et de procédure liés à l'incorporation par référence et aux questions relatives aux bandes d'ondes décamétriques et hectométriques.

b) Les Groupes de Rapporteur ont surtout travaillé par correspondance en 1998, en utilisant des moyens électroniques comme le courrier électronique et le Web. En ce qui concerne les aspects susmentionnés, ils devraient préparer des éléments pouvant être intégrés facilement dans le rapport de la RPC.

4.2.4.4 Réunion de préparation à la Conférence (RPC)

a) L'élaboration du texte pour le projet de rapport de la RPC par les Commissions d'études de l'UIT-R est en cours, conformément au calendrier des réunions de l'UIT-R approuvé à la réunion des Présidents et Vice-Présidents des Commissions d'études et figurant dans l'Addendum à la Circulaire administrative CA/50 du 15 février 1999. Les contributions des Commissions d'études (Groupes de travail/Groupes d'action) et de la Commission spéciale seront soumises par l'intermédiaire de leur Président conformément au calendrier des réunions, mais dans tous les cas le 31 mai 1999 au plus tard.

b) M. T. Bøe ne pouvant plus remplir sa fonction de Président de la RPC, M. R. Barton, Vice-Président de la RPC, en assure maintenant la présidence par intérim.

c) En vue de l'élaboration du projet de rapport de synthèse comme contribution à la deuxième session de la RPC, il est prévu que les Présidents des Commissions d'études et les Rapporteurs pour les chapitres se réunissent à Genève du 31 mai au 4 juin 1999.

4.2.4.5 Suivi et préparation des conférences

4.2.4.5.1 Suivi des résolutions

Nombre des résolutions et des recommandations en vigueur demandent au Directeur de prendre des mesures ou aux Commissions d'études d'entreprendre des études, ou donnent encore d'autres directives. On trouvera ci-dessous des renseignements concernant certaines Résolutions, lorsque cela a été jugé utile.

- Conférence de plénipotentiaires (Kyoto, 1994):

Résolution 1

Le Directeur a mis en œuvre les dispositions de cette Résolution et les a appliquées dans la gestion du Bureau en recourant en grande partie à des plans opérationnels et à des rapports trimestriels correspondant à ces plans.

Résolution 17

Le Directeur a continué à fournir un appui administratif aux réunions du Groupe consultatif des radiocommunications.

Résolution 33

En application de cette Résolution, plusieurs études ont été réalisées, en coopération avec le BDT, et certains représentants ont participé à des tables rondes (avec des représentants des parties constitutives de la BiH) concernant l'élaboration de la loi sur les télécommunications pour la Bosnie-Herzégovine (adoptée en août 1998) et l'organisation de l'agence de réglementation des télécommunications.

Résolutions 65 et 66

La question de l'accès à distance aux données, documents et publications de l'UIT-R est régulièrement examinée par le BR et par le GCR et tous les efforts sont faits pour mettre à disposition ces données et ces documents dans le cadre de la politique établie de l'UIT et des ressources disponibles.

- CMR-95:

Résolution 46

En application des procédures intérimaires de coordination et de notification des assignations de fréquence à des réseaux à satellite géostationnaire ou non géostationnaire dans certains services spatiaux et dans les autres services auxquels les bandes sont attribuées, 246 sections spéciales des séries RES.46/A et B (publications anticipées) et 87 sections spéciales des séries RES.46/C et D (coordinations) ont été publiées.

- Mise en application des décisions prises par la CMR-97:

En 1998, le Bureau a entrepris un très grand nombre d'activités permettant de mettre en application les décisions prises par la CMR-97. Les tâches suivantes ont été exécutées en ce qui concerne les services de Terre:

a) communication d'informations aux administrations, par un certain nombre de Lettres circulaires (par exemple, CR/85, CM/6, CR/110, CR/112, CR/113, CR/114), sur diverses décisions prises par la CMR-97: différentes dates d'application provisoire, avec une attention particulière concernant les dispositions dont la date d'application était antérieure au 1er janvier 1999; renseignements additionnels pour la recherche et le sauvetage dans la base de données du BR et modifications correspondantes de la présentation des documents de service; fiches de notification révisées pour les services de Terre afin de tenir compte des nouvelles dispositions contenues dans les articles S9, S11 et S12 du Règlement des radiocommunications; éléments de données supplémentaires pour la notification de systèmes spécifiques; publication de la Circulaire hebdomadaire sur CD-ROM; etc. Les organisations internationales concernées (OACI, OMI, OMM, OHI) ont été informées, par lettre séparée, des aspects se rapportant à leurs activités. En outre, la fourniture régulière d'informations sur la coordination de l'exploitation des services NAVTEX, informations qui seront incluses dans les documents de service, a fait l'objet d'un accord avec l'OMI;

b) soumission au Comité du Règlement des radiocommunications, sur la base d'un examen général, des Règles de procédure, en vue de les adapter au Règlement des radiocommunications simplifié (pour application à compter du 1er janvier 1999), y compris l'élaboration de Règles de procédure pour application immédiate;

c) analyse approfondie de toutes les procédures techniques et toutes les pratiques administratives se rapportant à l'examen des fiches de notification, en vue de les adapter aux nouvelles dispositions d'ordre réglementaire adoptées par la CMR-95 et la CMR-97, compte tenu de l'application provisoire, depuis le 1er janvier 1999, des nouvelles procédures (notamment de celles des articles S9, S11 et S12), y compris l'examen correspondant des inscriptions dans le Fichier de référence;

d) application de la nouvelle procédure de planification pour la radiodiffusion à ondes décamétriques décrite dans l'article S12, qui a nécessité un très gros effort en ce qui concerne la définition de la base de données, la programmation et l'assistance pour l'établissement de groupes de coordination régionaux. Les intentions du Bureau ont été expliquées dans la Lettre circulaire CR/100, dans laquelle il était demandé aux administrations de tester la première version du logiciel, et les détails de la mise en œuvre concernant la première saison (A99) ont été donnés dans la Lettre circulaire CR/112, qui a été diffusée avec une version améliorée du logiciel sur CD-ROM. Une page Web contenant des informations ainsi que le logiciel a été créée et sera tenue à jour.

Résolution 49

Afin d'aider les administrations à appliquer la Résolution 49 (CMR-97), le BR a fourni dans la Lettre circulaire CR/97 datée du 20 juin 1998, à titre d'information, la liste complète des réseaux à satellite existants ou en projet pour lesquels il était nécessaire de fournir des renseignements au titre de la procédure administrative du principe de diligence due (réseaux à satellite avec date de mise en service antérieure au 1er juillet 1998). Comme mesure de suivi relative à la Lettre CR/97, les renseignements relatifs au principe de diligence due envoyés par les administrations concernant 256 réseaux à satellite ont été analysés et des listes concernant 204 autres réseaux pour lesquels ces renseignements étaient toujours nécessaires ont été établies et les renseignements ont été demandés séparément aux 26 administrations correspondantes (lettres envoyées aux administrations en date du 21 décembre 1998). En outre, le Bureau a diffusé aux administrations, dans la Lettre circulaire CR/96 datée du 2 juin 1998, la fiche RS49 à utiliser ainsi que les instructions détaillées à suivre pour la remplir.

Résolution 51

Le Bureau a dressé un tableau indiquant la date la plus éloignée possible de mise en service des réseaux à satellite conformément à la Résolution 51 (CMR-97) et aux numéros S11.44 et S11.48 du Règlement des radiocommunications afin de vérifier la conformité des informations figurant actuellement dans la base de données relative aux systèmes des réseaux spatiaux et de traiter les cas – presque 800 – de modification de la date de mise en service reçus en 1998. Des lettres ont ensuite été envoyées aux administrations dont dépendent les réseaux auxquels le point 2 sous *décide* de la Résolution s'applique.

Résolution 53

Conformément au point 2 sous *décide* de la Résolution 53, le BR doit envoyer une lettre circulaire contenant une analyse de compatibilité (entre les Plans révisés du SRS pour les Régions 1 et 3 et les attributions aux autres services dans les bandes planifiées dans les trois régions). Une analyse initiale a été engagée en vue de terminer les travaux en 1999 et de rendre compte des résultats à la CMR-2000.

Résolution 73

Le BR n'a pas entrepris de travaux concernant cette résolution en 1998. Les étapes préliminaires ont notamment consisté à mettre au point les logiciels nécessaires et une base de données modifiée. A cet égard, l'attention est attirée sur la Note 1 de la résolution «Les conséquences de la présente résolution sur la charge de travail du Bureau doivent être prises en considération». D'après le plan opérationnel de l'UIT-R pour 1999, il devrait être possible de passer aux étapes de mise en œuvre en 1999, sous réserve de la disponibilité de ressources.

Résolution 532

Conformément à cette résolution, l'étude sur la replanification du SRS et sur les plans pour les liaisons de connexion qui lui sont associés a été lancée, les résultats devant être communiqués à la CMR-2000. En 1998, le Groupe représentatif interconférence (GRI) s'est réuni deux fois et le groupe d'experts techniques associé s'est réuni une fois. Les grandes orientations de l'étude ont été établies et des mesures initiales ont été prises, notamment le développement de logiciels. Il reste beaucoup de travail à faire en 1999.

Résolution 533

Conformément aux points 4 et 5 sous *décide* de la Résolution 533 (CMR-97), le BR a entrepris un examen des assignations de fréquence dans le service fixe par satellite soumises pour coordination au titre de l'article 11 de la section II (article S9 de la section II) avant la CMR-97 et concernant les Plans modifiés du SRS pour les Régions 1 et 3 (bande 11,7-12,5 GHz). Cet examen, qui porte sur plus de 400 réseaux, sera terminé en 1999.

- Préparation de la CMR-2000:

Un travail considérable est demandé au BR et aux administrations en ce qui concerne l'ordre du jour de la CMR-2000. Le Bureau s'est acquitté des principales tâches suivantes:

– travaux relatifs à la replanification du SRS, en application de la Résolution 532 (voir ci-dessus).

4.2.5 Comité du Règlement des radiocommunications

4.2.5.1 Composition

En 1998, la composition du Comité du Règlement des radiocommunications (RRB) était la suivante:

Nom	Pays
M. Valery Timofeev, Président	Fédération de Russie
M. Kouakou J.-B. Yao, Vice-Président	Côte d'Ivoire
M. João C.F. Albernaz	Brésil
M. Thormod Bøe	Norvège
M. Henry Kieffer	Suisse
M. Makoto Miura	Japon
M. Gerald L. Mutti	Zambie
M. Ryszard G. Struzak	Pologne
M. Sanbao Zhu	République populaire de Chine

4.2.5.2 Règles de procédure

a) Lors des quatre réunions tenues en 1998, le RRB a établi des principes à appliquer pour l'examen général de toutes les Règles de procédure et a achevé cet examen à la fin de l'année. En même temps, il a adopté des Règles de procédure nouvelles ou modifiées nécessaires immédiatement pour diverses dispositions du Règlement des radiocommunications. En outre, il a pris des décisions et fourni des conseils concernant un certain nombre de problèmes soumis par les administrations au RRB par l'intermédiaire du Directeur en sa qualité de Secrétaire exécutif.

b) Toutes les Règles de procédure considérées ont été publiées dans des lettres circulaires, qui sont également disponibles sur le Web (itudoc/itu-r/cl/cr).

c) Il est fait état, dans les comptes rendus des onzième, deuxième, treizième et quatorzième réunions du RRB, des échanges de vues détaillés sur les questions traitées, tous ces comptes rendus étant disponibles sur TIES.

4.2.6 Groupe consultatif des radiocommunications

Le Groupe consultatif des radiocommunications (GCR) a tenu sa sixième réunion du 12 au 16 janvier 1998. Il a analysé le projet de plan stratégique de l'UIT-R pour la période 1999-2003, a donné des conseils concernant le plan opérationnel de l'UIT-R pour 1998 et l'a approuvé et a examiné les recommandations pertinentes du Groupe UIT-2000, notamment dans le cadre de la préparation de la PP-98. Il a examiné les résultats de l'AR-97 et de la CMR-97 et a analysé plus en détail les activités entreprises par l'Assemblée. Il s'est également penché sur les méthodes de travail et s'est à nouveau inquiété de l'énorme charge de travail du Bureau liée à la mise en œuvre des décisions prises par la conférence.

4.2.7 Assistance technique, séminaires, coopération avec les autres Secteurs

a) Au cours de l'année 1998, le BR a constaté que les demandes d'assistance dans le domaine technique comme dans le domaine des procédures et de la réglementation ont beaucoup augmenté. Ces demandes ont été soumises par des administrations, des exploitants et d'autres entités privées. A la lumière de l'évolution récente, notamment de la complexité croissante des réseaux et du nombre croissant d'administrations intervenant dans les procédures de coordination, le BR s'attend à ce que les demandes d'assistance continuent à augmenter. Cinquante-quatre cas concernant les services spatiaux et 45 concernant les services de Terre ont été traités.

b) Outre les cas d'assistance demandée au titre de dispositions précises du Règlement des radiocommunications, d'autres types d'assistance ont aussi été traités. Le Bureau a fourni une assistance à des réunions de coordination bilatérale portant sur des systèmes spatiaux, ainsi que pour des questions liées aux services spatiaux sous la forme de réunions ou missions de formation auprès d'administrations.

c) En 1998, le BR a organisé deux séminaires régionaux, l'un en avril à Libreville (Gabon) et l'autre en juin à Windhoek (Namibie). Un séminaire mondial a été organisé à Genève en septembre 1998. En outre, des fonctionnaires du BR ont participé à des séminaires organisés par le BDT (par exemple, cours de téléenseignement sur la gestion du spectre pour les pays d'Amérique latine).

d) Le Bureau a continué à suivre les travaux des Commissions d'études 1 et 2 de l'UIT-D, à entretenir une liaison étroite sur des sujets d'intérêt commun aux deux Secteurs (par exemple les nouvelles techniques) et à identifier les questions de l'UIT-R qui présentent un intérêt particulier pour les pays en développement.

e) Avec l'aide de la Commission d'études 3 de l'UIT-R, le BR a poursuivi sa collaboration dans le domaine de la propagation des ondes radioélectriques, notamment en ce qui concerne la mise en place d'expériences de mesure et l'acquisition et l'analyse de données de régions du monde qui ne disposent pas de données sur la propagation adéquates pour la planification des services.

4.2.8 Relations avec les organisations régionales et internationales

a) Le Bureau a continué à entretenir une liaison étroite avec des organisations régionales de télécommunication telles que la CITEL, la CEPT, l'APT, etc. Il a aussi maintenu une liaison étroite avec les principales unions de radiodiffusion comme l'ABU, l'UER, etc., en ce qui concerne les logiciels de planification et l'échange de renseignements techniques ainsi qu'avec le BDT, notamment dans le domaine de la gestion du spectre pour les pays en développement.

b) Le Bureau a également maintenu une collaboration étroite avec l'OMI, l'OACI, l'OMM ainsi qu'avec d'autres organisations internationales et régionales exploitant des systèmes à satellites telles qu'INTELSAT, Inmarsat, EUTELSAT et ARABSAT. Des relations analogues ont été entretenues avec le CIRM, le CICR, l'AISM, l'OHI, COSPAS-SARSAT et l'IARU, organismes qui tous ont participé activement aux travaux des Commissions d'études. Des représentants du BR ont participé activement aux activités connexes de ces organisations (COMSAR3, MSC69 et MSC70 de l'OMI, 12e JCM de COSPAS-SARSAT, etc.).

c) En collaboration avec le BDT, le BR a maintenu des liens étroits avec le Centre international de physique théorique de Trieste, dont l'un des principaux objectifs est de faire progresser les sciences et les techniques dans les pays en développement. Les principaux domaines de collaboration étaient les suivants: gestion du spectre, établissement de réseaux radioélectriques et filaires, et propagation des ondes radioélectriques.

d) Le Bureau a continué à suivre les activités de l'URSI et à entretenir une liaison avec les commissions d'études de l'UIT-R et celles de l'URSI sur des sujets d'intérêt commun. De même, le BR a suivi de près les projets COST qui présentent un intérêt pour les commissions d'études de l'UIT-R.

e) Le Bureau a participé activement aux travaux du Sous-Comité scientifique et technique et du Sous-Comité juridique du Comité des Nations Unies des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (COPUOS-ONU) afin d'éviter des orientations d'ordre réglementaire contradictoires au sein des différentes instances de la famille des Nations Unies. Le rôle de l'UIT dans le domaine de la réglementation des activités spatiales et de l'utilisation de l'OSG, en particulier, a été reconnu et il est admis que les activités de conclusion de traités des Nations Unies devraient être complémentaires des activités de l'Union et non pas s'exercer à son détriment.

f) Des efforts particuliers sont déployés afin d'aider différentes organisations régionales de télécommunication à préparer la CMR-2000. C'est ainsi que l'APT, la CEPT, la CITEL, la CTU, l'UPAT, l'ASBU, l'URTNA, etc., ont bénéficié d'un appui et, lorsque cela était possible, des experts du BR ont participé à leurs différentes réunions.

4.2.9 Développement de logiciels/soutien informatique

a) Les stratégies et les plans élaborés pour le transfert des logiciels existants dans le nouveau système d'exploitation de l'UIT et la nouvelle plate-forme logicielle (revue en 1994) ont continué d'être appliqués, compte tenu du coût et des conséquences pour les travaux du BR.

b) Le transfert des logiciels d'application pour le traitement des notifications spatiales s'est poursuivi. Compte tenu de l'achèvement de l'élaboration de modules simulant l'accès IDMS dans la base de données relationnelles, il a été possible d'implémenter, dans le nouvel environnement, le logiciel permettant de réaliser des examens techniques (Ap29, puissance surfacique), qui ont par ailleurs été améliorés. Dans ce contexte, des mesures ont été prises afin de pouvoir mettre à jour toute la base de données SNS en une semaine. Le moyen d'accès à la base de données via le Web a été amélioré par l'adjonction de champs d'interrogation. Outre des données, le disque SRS sur CD-ROM contient maintenant un logiciel développé par le BR pour la saisie et la notification sous forme électronique des fiches relatives aux services spatiaux (SpaceCap), y compris les diagrammes (GIMS), l'interrogation de la base de données (SpaceQry), le calcul de puissances surfaciques (GIMS) et un logiciel d'analyse du SRS (Mspace(g)).

c) Afin d'aider le GRI et le groupe d'experts techniques dans leurs activités liées à l'éventuelle replanification, d'autres fonctions ont été implémentées dans le logiciel Mspace(g).

d) La mise au point d'un nouveau système de gestion des fréquences pour les services de Terre (*TerRaSys*) a progressé. La partie MF/TV devrait être entièrement opérationnelle à la mi-1999 et les parties de saisie, validation et publication des données concernant les autres services devraient être disponibles à la fin de 1999.

e) Des produits matériels et logiciels de bureau normalisés destinés à être utilisés par le BR ont été fournis en coopération avec le Département des services informatiques. Tous les postes de travail du BR sont passés à NT4.0, et ce, avant tout, grâce à l'assistant technique recruté l'an dernier, qui a en outre apporté l'appui opérationnel approprié au personnel du BR.

4.2.10 Publications

4.2.10.1 Publications d'ordre réglementaire

En application des dispositions du Règlement des radiocommunications, les publications suivantes ont été préparées:

- 50 Circulaires hebdomadaires sur papier, sur microfiche et sur disquette;
- 12 Horaires provisoires de radiodiffusion en ondes décamétriques, sur disquette;
- 2 LIF sur CD-ROM;
- 2 SRS (systèmes de radiocommunication spatiale) sur CD-ROM;
- 1 édition et 1 mise à jour de la Préface à la LIF et à la Circulaire hebdomadaire;
- 1 Plan relatif aux services de Terre sur CD-ROM.

4.2.10.2 Documents de service

Les documents de service énumérés ci-dessous ont été publiés par le Bureau, comme indiqué dans le Règlement des radiocommunications:

Liste IV	(Nomenclature des stations côtières)	une édition
Liste V	(Nomenclature des stations de navire)	une édition complète et trois suppléments
Liste VI	(Nomenclature des stations de repérage et des stations effectuant des services spéciaux)	deux suppléments
Liste VIIA	(Liste des indicatifs d'appel)	quatre suppléments
Liste VIIB	(Liste des indicatifs d'appel)	deux suppléments

4.2.10.3 Edition et publication de textes

Actes finals de la CMR-97:

Les Actes finals de la Conférence mondiale des radiocommunications (Genève, 1997) (CMR-97) ont été publiés cinq mois après la clôture de la conférence. Ce délai est très inférieur au délai de publication des éditions précédentes des actes finals. Pour l'édition de 1997, environ 680 pages de texte par langue (anglais, français et espagnol) et les schémas associés ont été préparés, alignés et vérifiés.

Règlement des radiocommunications, édition de 1998:

a) Le Règlement des radiocommunications a été publié quatorze mois après la clôture de la CMR-97. Là aussi, ce délai est très inférieur au délai de publication des éditions précédentes. Pour l'édition de 1998, environ 1800 pages de texte par langue (anglais, français et espagnol) et les schémas associés ont été préparés, alignés et vérifiés.

b) Cette édition du Règlement des radiocommunications est complète: elle inclut le texte complet de l'ensemble des articles, appendices, résolutions et recommandations, les numéros commençant par «S» conformément à la nouvelle numérotation. En outre, un volume séparé contient le texte complet de toutes les recommandations UIT-R incorporées par référence dans le Règlement des radiocommunications.

c) De gros efforts ont été déployés afin que tous les textes existent sous forme électronique dans un même gabarit simplifié. Ce gabarit sera utilisé pour les documents soumis aux futures conférences et pour l'élaboration des futurs actes finals, ce qui permettra de réduire fortement les délais ainsi que les erreurs potentielles introduites lors de la conversion d'une forme de présentation à l'autre. En conséquence, le délai de publication des éditions futures des actes finals et du Règlement des radiocommunications devrait être beaucoup plus court.

Volumes 1997 des Recommandations UIT-R:

a) L'ensemble complet des volumes des recommandations UIT-R a été publié au cours des huit premiers mois de 1998. Pour cette publication, 8200 pages de texte par langue (anglais, français et espagnol) et les schémas associés ont été préparés, alignés et vérifiés.

b) La collection complète des recommandations a été convertie au format WinWord 7.0, ce qui simplifie la production des publications électroniques et permet au BR d'être dans une bonne position en cas de passage à de nouveaux formats de traitement de texte (par exemple Word 2000).

Livre des résolutions et vœux:

Comme prévu dans la Résolution UIT-R 1, le livre des résolutions et vœux a été publié après l'AR-97, à temps pour le GCR-98, c'est-à-dire dans les deux mois qui ont suivi l'assemblée. Pour cela, 125 pages de texte par langue (anglais, français et espagnol) ont été préparées, alignées et vérifiées.

Suppléments aux volumes 1997:

a) Conformément à la Résolution UIT-R 1, les recommandations approuvées par correspondance depuis l'AR-97 sont publiées séparément sous forme économique comme suppléments aux volumes 1997. Huit suppléments ont été publiés en 1998 et, pour cela, 940 pages de texte par langue (anglais, français et espagnol) et les schémas associés ont été préparés, alignés et vérifiés.

b) L'accent a été mis sur la publication rapide et peu coûteuse des suppléments. Cet objectif a été atteint, au prix toutefois d'une certaine diminution des efforts en termes d'édition et d'une certaine réduction de la qualité de la présentation. A la lumière de l'expérience acquise concernant la publication du Règlement des radiocommunications, un gabarit commun simplifié a été élaboré pour les recommandations et les documents de réunion de l'UIT (UIT-R et UIT-T) et sera introduit très prochainement. Il sera en outre disponible sur le Web afin de faciliter l'élaboration des contributions par les participants aux travaux des commissions d'études.

Liste des recommandations UIT-R:

a) La liste 1998 des recommandations UIT-R a été mise à jour et publiée à temps pour le GCR-98. Pour cela, 50 pages de texte par langue (anglais, français et espagnol) ont été préparées et vérifiées.

b) La liste des recommandations UIT-R en vigueur et le texte complet de l'ensemble des résolutions, vœux et questions de l'UIT-R ont été mis à jour et sont disponibles en ligne gratuitement.

Manuels:

Le manuel portant sur l'ionosphère et ses effets sur la propagation des ondes radioélectriques a été publié en 1998. Pour cela, 180 pages de texte par langue (anglais, français et espagnol) ont été préparées, alignées et vérifiées.

Publications sur CD-ROM:

a) Le CD-ROM des recommandations UIT-R en vigueur est publié tous les huit mois environ, selon le nombre de recommandations nouvelles ou révisées approuvées dans l'intervalle. Deux éditions de ce CD-ROM ont été produites en 1998.

b) Un CD-ROM des Actes finals de la CMR-97 a été publié en 1998 et les fichiers du CD-ROM de l'édition de 1998 du Règlement des radiocommunications ont été préparés. Ce dernier CD-ROM est maintenant disponible à la librairie de l'UIT. Des travaux préliminaires ont été entrepris pour établir un index exhaustif et mettre au point des fonctions élaborées de recherche et navigation pour la prochaine édition du CD-ROM du Règlement des radiocommunications.

Service en ligne par abonnement:

a) Toutes les recommandations en vigueur sont maintenant disponibles en ligne. L'objectif est de faire en sorte que le texte de chaque recommandation soit présent sur le Web dans le mois qui suit son approbation. Afin de répondre aux demandes des clients, deux nouvelles catégories de documents ont été ajoutées au service en ligne: les recommandations périmées et les recommandations prépubliées.

b) Les recommandations périmées sont des recommandations qui ont été abrogées ou qui ont été remplacées par une nouvelle version. Les recommandations prépubliées correspondent aux projets de recommandations nouvelles ou révisées contenus dans les documents bleus ou roses, mis à disposition en ligne immédiatement après leur approbation par les Etats Membres. Ces textes ne comprennent pas les modifications de fond ou de forme qui ont pu être apportées au cours du processus d'approbation.

Librairie électronique:

a) Les recommandations en vigueur, prépubliées et périmées sont toutes disponibles via la librairie électronique et, en 1998, les projets de recommandations ont été ajoutés.

b) Les rapports de l'UIT-R ont été ajoutés dans la librairie électronique en 1998, mais les anciens rapports datant de 1990 n'ont pas été mis sur le Web car ils n'étaient pas disponibles sous forme électronique. Les actes finals de la CMR-97 ont aussi été ajoutés dans la librairie électronique en 1998.

4.3 Activités du Secteur de la normalisation des télécommunications (UIT-T)

4.3.1 Introduction

Le Bureau de la normalisation des télécommunications apporte son appui aux activités du Secteur ainsi qu'aux travaux des commissions d'études de l'UIT-T. Il fournit aussi, pour le compte du Secteur, des services de liaison, de coordination et d'assistance au Secteur du développement des télécommunications, au Secteur des radiocommunications, au Secrétariat général de l'UIT et à d'autres organismes de normalisation. Le TSB répond aux demandes formulées par les Membres du Secteur ainsi qu'aux demandes de particuliers sur les activités du Secteur.

4.3.2 Commissions d'études et Groupe consultatif de la normalisation des télécommunications (GCNT)

Les paragraphes qui suivent rendent compte des principaux résultats obtenus par les commissions d'études de l'UIT-T et par le GCNT.

4.3.2.1 Commission d'études 2 – Exploitation des services et des réseaux Président: M. G. Gosztony (Hongrie)

a) Les activités du Groupe d'étude sur le passage à l'an 2000 de la Commission d'études 2 de l'UIT-T sont décrites dans un autre rapport (C99/40).

b) Les questions de numérotage ont, de nouveau, occupé le devant de la scène au cours des 12 mois écoulés, une vingtaine de projets différents étant actuellement à l'étude. Des suppléments ont été réalisés sur le choix des exploitants/fournisseurs de services et sur la portabilité des numéros. L'équipe de coordination du numérotage (NCT) a passé en revue et approuvé un certain nombre de demandes portant sur l'utilisation en partage d'indicatifs de pays E.164 pour les réseaux internationaux. Les études se sont poursuivies en ce qui concerne les spécifications du numérotage pour les IMT-2000 et les spécifications de l'enregistrement des numéros associés aux services de kiosque international et à coût partagé international. Un groupe mixte d'experts des Commissions d'études 2 et 3 de l'UIT-T et de la Commission d'études 1 de l'UIT-D s'est réuni en vue d'étudier les principaux aspects du numérotage en rapport avec la téléphonie IP. Par ailleurs, les études ont progressé concernant les spécifications du numérotage pour la GII et le numérotage dans le RNIS-LB.

c) Le Groupe de développement de la qualité de service (QSDG) et le Groupe de développement de la gestion de réseau (NMDG) ont continué d'attirer de nombreux participants à leurs réunions tenues hors de Genève, avec la participation de pays et d'organisations qui n'assistent généralement pas aux réunions de la Commission d'études à Genève. Un magazine QSDG, publié tous les trimestres, a été lancé en 1998 en vue de promouvoir les travaux de ce Groupe.

d) Des progrès ont été également accomplis dans le domaine de l'ingénierie du trafic pour les services et réseaux fixes et mobiles mais aussi en ce qui concerne les facteurs humains.

4.3.2.2 Commission d'études 3 – Principes de tarification et de comptabilité ainsi que questions connexes de politique générale et d'économie des télécommunications Président: M. T. Matsudaira (Japon)

a) La Commission d'études 3 s'est réunie deux fois, en juin et en décembre. Pendant ces réunions, elle a adopté six recommandations sur les principes de tarification et une recommandation sur les principes de tarification au niveau régional.

b) En juin, la Commission d'études 3 a axé ses travaux sur la réforme du système des taxes de répartition; on s'est accordé à reconnaître que le passage à des taxes de répartition orientées vers les coûts était inévitable, voire souhaitable, pour permettre aux opérateurs de réseau de faire face au nombre croissant de possibilités. La Commission d'études 3 a accepté d'élaborer de nouvelles procédures de rémunération.

c) En décembre, la Commission d'études 3 a décidé d'adopter deux procédures de rémunération additionnelles, à savoir une procédure concernant les taxes de règlement et une procédure concernant les taxes de terminaison. En outre, les opérateurs se trouvant sur des marchés libéralisés pourront, par accord mutuel, décider d'utiliser un autre arrangement commercial plus adapté à la nature de leurs relations.

d) Le Groupe spécialisé, qui a été proposé dans le cadre du deuxième Forum mondial des politiques de télécommunication (Genève, 1998), a travaillé très efficacement de juin à novembre et élaboré un mécanisme multilatéral de transition.

e) En dépit de la complexité et de l'aspect délicat du sujet, la Commission d'études 3 est parvenue à conclure des accords sur les propositions soumises par le Groupe spécialisé. Toutefois, compte tenu de la diversité des vues à concilier, les participants à la réunion n'ont pas disposé d'un délai suffisant pour approuver la totalité du rapport. La Commission d'études 3 devrait parvenir à un accord sur ce point en juin 1999.

f) Aux termes de la Résolution PLEN/6 de la Conférence de plénipotentiaires (Minneapolis, 1998), la Commission d'études 3 de l'UIT-T est priée instamment d'accélérer ses travaux en vue d'élaborer les méthodes d'établissement des coûts appropriées. A sa réunion de décembre, la Commission 3 a arrêté un programme de travail et décidé de travailler étroitement avec le groupe de travail de l'UIT-D qui se charge d'élaborer des modèles de coûts au niveau national. Elle a par ailleurs constitué un Groupe de Rapporteurs pour accélérer les travaux sur les méthodes d'établissement des coûts.

4.3.2.3 Commission d'études 4 – Réseau de gestion des télécommunications (RGT) et maintenance des réseaux
Président: M. D. Sidor (Etats-Unis)

a) Depuis le dernier rapport, la Commission d'études 4 s'est réunie deux fois, en juin 1998 et en mars 1999. De plus, les Groupes de Rapporteurs se sont réunis 21 fois pour discuter des différentes Questions à l'étude.

b) A sa réunion de juin 1998, la Commission d'études 4 a approuvé 27 recommandations (dont 4 révisées et 23 nouvelles) relatives à la maintenance (par exemple, réglage; mise en service, désignation, etc.) et au RGT (par exemple, cohérence; sécurité; modèles d'information; prescriptions pour l'interface F; gestion de commutateur à large bande; applications du RGT au niveau de l'interface Q3; prise en charge de l'architecture ODMA par l'architecture CORBA; structure des informations de gestion; gestion des systèmes, etc.).

c) A sa réunion de mars 1999, la Commission d'études 4 a approuvé 38 recommandations (dont 3 révisées et 35 nouvelles) sur les sujets suivants: points de vue information, entreprise et traitement des modèles au niveau du réseau; informations pour la maintenance du réseau, gestion de la qualité des services de maintenance de réseau; modèle informationnel de gestion de circuits loués et de services reconfigurables; appareil de mesure de la gigue et du dérapage dans les systèmes SDH; gestion des tests d'équipement de ligne dans les accès RNIS; fonction de support de l'audit de configuration, etc.

d) A sa réunion de mars 1999, la Commission d'études a également approuvé 10 questions à l'étude (textes nouveaux ou révisés) concernant la gestion intégrée des réseaux de télécommunication et des réseaux IP. Une nouvelle Question (Q.25/4) traitera de l'évolution que doit suivre le RGT pour pouvoir gérer les réseaux IP, et notamment des points suivants:

- architecture du RGT pour gérer les réseaux hybrides et IP;
- services et fonctions de gestion pour les réseaux hybrides et IP;
- modèles informationnels pour la gestion des réseaux IP;
- interfonctionnement entre technologies existantes et technologies nouvelles pour la prise en charge des protocoles IP;
- gestion intégrée des protocoles IP sur les réseaux de type ATM, SDH et optiques;
- gestion du service des services IP, y compris le trafic vocal IP.

4.3.2.4 Commission d'études 5 – Protection contre les effets dus à l'environnement électromagnétique
Président: M. G. Meineri (Italie)

a) La Commission d'études 5 et ses groupes de travail ont tenu une réunion officielle d'une semaine en mai 1998. Une réunion des Rapporteurs des Groupes de travail 1/5 et 3/5 a eu lieu en février en Australie et une réunion commune des Rapporteurs des Groupes de travail 1, 2 et 3/5 a eu lieu en Italie en octobre 1998.

b) La Commission d'études 5 a approuvé trois nouvelles recommandations sur les spécifications de résistance et d'immunité (K.41, K.42 et K.43) et élaboré une Recommandation K.37 révisée sur les techniques d'amélioration de la compatibilité électromagnétique.

c) Les travaux de cette Commission doivent être menés en coopération étroite avec d'autres organismes de normalisation. Les activités de liaison avec la CEI, l'OMS, l'UIC, le CIGRE, le CENELEC et l'ETSI se sont poursuivies.

4.3.2.5 Commission d'études 6 – Installations extérieures
Président: M. L. Molleda (Espagne)

a) La Commission d'études 6 et ses Groupes de travail se sont réunis en septembre 1998. Quelque 6 projets de nouvelle recommandations ont été approuvés dans le domaine des installations extérieures telles que les techniques de construction, d'installation, de raccordement, de terminaison et de protection de tous les types de câbles pour télécommunications publiques et structures associées. Les études de cette Commission englobent tous les aspects physiques des installations extérieures, y compris la construction et l'installation, mais à l'exception de la conception et de la maintenance des systèmes optiques et numériques. Il a été demandé de soumettre un projet de nouvelle recommandation pour approbation à la réunion de septembre 1999. Les études progressent dans le domaine des installations extérieures, compte tenu de l'apparition de nouveaux services (ADSL/HDSL) et du rôle que joueront les réseaux d'accès.

b) Le Président de la Commission d'études 6, M. Molleda, étant parti à la retraite en février 1999, le TSB a été saisi de la proposition de désigner comme nouveau président, M. Richard Osterfield, vice-président de la Commission. La nomination sera officialisée à la réunion de septembre 1999.

c) La deuxième édition du manuel sur l'«Application des ordinateurs et des microprocesseurs à la fabrication, à l'installation et à la protection des câbles de télécommunication» est sur le point d'être publiée et les travaux avancent sur deux autres manuels: «Protection contre l'incendie» et «Câbles de Terre adaptés au milieu marin».

4.3.2.6 Commission d'études 7 – Réseaux pour données et communications entre systèmes ouverts Président: M. H.V. Bertine (Etats-Unis)

a) La Commission d'études 7 a tenu une réunion (du 14 au 25 septembre) à Beijing, à l'aimable invitation de l'Administration chinoise. A cette réunion, la Commission a approuvé 28 projets de recommandation nouvelle ou révisée, une Question révisée (Q.23/7) ainsi que trois corrigendums aux recommandations de la série X. De plus, les participants ont recensé 28 projets de recommandation nouvelle ou révisée qui pourraient être approuvés en 1999.

b) Dans le cadre des questions qui lui sont confiées, la Commission d'études 7 a étudié certains aspects liés aux protocoles IP, à savoir: adressage/numérotage (Q.3 et Q.10/7), interfonctionnement de réseaux assurant des services de communication de données (Q.6/7), fonctionnement de protocoles IP sur des sous-réseaux (Q.10/7), multidiffusion (Q.13/7), systèmes de messagerie (Q.14/7), annuaire (Q.15/7), compression de données (Q.11/7), réseau de multidiffusion (Q.12/7), sécurité (Q.20/7), traitement réparti ouvert (Q.24/7), IP sur relais de trame, X.25 et RNIS (Q.10/7).

c) La Commission d'études 7 a poursuivi sa collaboration avec le JTC 1 de l'ISO/CEI sur les sujets qui leur sont communs. Parmi les 28 textes qui ont été approuvés, 13 étaient des textes élaborés en commun par ce Groupe et par cette Commission.

d) La Commission d'études 7 est la commission d'études directrice pour la sécurité des systèmes, le relais de trame et le traitement réparti ouvert (ODP).

4.3.2.7 Commission d'études 8 – Caractéristiques des systèmes télématiques Président: M. W. Staudinger (Allemagne)

a) La Commission d'études 8 a tenu une réunion normale (du 9 au 18 juin). A cette réunion, elle a approuvé 11 projets de recommandation nouvelle ou révisée et identifié sept projets de recommandation nouvelle ou révisée qui pourraient être approuvés en 1999. De plus, les participants ont approuvé quatre corrigendums.

b) La Commission d'études 8 a annoncé que les Questions 8/8 et 9/8 étaient officiellement supprimées à la suite des résultats du vote par correspondance qui a pris fin le 22 décembre 1997.

c) Compte tenu de l'urgence que présente la question des protocoles de télécopie IP, la Commission d'études 8 a tenu une réunion intérimaire le 6 novembre pour recenser les textes qui pourraient être approuvés en 1999.

d) La Commission d'études 8 a instauré une coopération fructueuse avec l'Internet Society groupe d'étude sur l'ingénierie Internet (ISOC/IETF) sur les protocoles de transmission de télécopie, les participants de la Commission d'études 8 assistant aux réunions de l'ISOC/IETF et vice versa. Du fait de cette coopération, trois recommandations sur les protocoles de télécopie IP, c'est-à-dire les Recommandations T.37, T.38 et F.185 ont été approuvées le 18 juin et étaient disponibles sur le site Web de l'UIT quelques jours plus tard.

e) La Commission d'études 8 a continué de coopérer avec le JTC 1/SC 29 de l'ISO/CEI sur les projets JPEG (Groupe mixte d'experts en photographie)/JBIG (Groupe mixte d'experts sur les images en deux tons).

f) Cette commission d'études est la commission directrice sur les questions liées à la télécopie.

4.3.2.8 Commission d'études 9 – Transmissions télévisuelles et sonores Président: M. J.L. Tejerina (Espagne)

a) La Commission d'études 9 et ses groupes de travail se sont réunis du 16 au 20 mars 1998 et du 16 au 20 novembre 1998.

b) A la réunion de mars, 11 recommandations nouvelles et deux recommandations révisées ont été approuvées dans les domaines suivants:

- câblo-modems;
- canaux d'interaction de radiodiffusion vidéo numérique par le RTPC/RNIS;
- protocoles indépendants du réseau pour les systèmes interatifs;

- accès conditionnel pour les systèmes de télévision par câble;
- transport de signaux MPEG-2 dans le réseau central et par l'intermédiaire des systèmes de distribution multicanal et multipoint (MMDS).

c) La Recommandation sur les câblo-modems (J.112) a été décisive en ce sens qu'elle a, pour l'essentiel, ouvert les réseaux de télévision par câble au transport des services IP.

d) A la réunion de novembre, la nouvelle recommandation sur les informations de service pour la radiodiffusion numérique dans les systèmes de télévision par câble a été approuvée.

e) En outre, deux projets de recommandation ont été arrêtés: l'un sur la transmission de signaux de télévision améliorée sur liaisons numériques, et l'autre sur le mécanisme de transport des signaux de télévision numérique codés en composantes.

f) Des recommandations sur les convertisseurs, la qualité vidéo, la Webodiffusion et les canaux d'interaction sont en cours d'élaboration.

4.3.2.9 Commission d'études 10 – Langages et aspects logiciels généraux pour les systèmes de télécommunication
Président: M. A. Sarma (Allemagne)

a) Depuis le dernier rapport, la Commission d'études 10 s'est réunie une fois en février 1999. Les participants à la réunion ont approuvé deux nouvelles Recommandations: Z.130 (Langage de définition d'objets de l'UIT (ITU-ODL)) et Z.361 (Directives de conception des interfaces homme-ordinateur pour la gestion des réseaux de télécommunication). De plus, les Groupes de Rapporteurs se sont réunis à neuf reprises pour examiner différentes questions à l'étude.

b) Les travaux généraux et les résultats ayant abouti à la réunion de février de 1999 ont porté sur les sujets suivants:

- Directives sur l'utilisation des techniques de description (Recommandation Z.110, AMNT-2000)
- ITU-ODL (Recommandation Z.130, février 1999)
- Architecture de plate-forme pour les applications de télécommunication réparties (Recommandation Z.600, AMNT-2000)
- Langage de description et de spécification (SDL) (Recommandation Z.100 (SDL-2000), novembre 1999)
- Langage d'essai essentiel (Recommandation Z.140, AMNT-2000)
- Diagrammes de séquence de messages (MSC) (Recommandation Z.120, novembre 1999)
- Notation combinée arborescente et tabulaire (TTCN, Version 3) (Recommandation Z.141, AMNT-2000)
- Mise à jour et évolution du langage CHILL (Recommandation Z.200, novembre 1999)
- Interface homme-ordinateur (Recommandation Z.361, février 1999)
- UML/SDL (UML: langage de modélisation unifiée) (Recommandation Z.109, novembre 1999)

4.3.2.10 Commission d'études 11 – Spécifications et protocoles de signalisation
Président : M. S. Kano (Japon)

a) La Commission d'études 11 a tenu une réunion qui, comme les précédentes, a duré trois semaines en raison de la taille de la commission et du volume de ses activités. De plus, deux réunions du Groupe de travail intérimaire 1/11 ont eu lieu, l'une à Kochi (Japon) et l'autre à Ostende (Belgique). De nombreuses réunions de Rapporteurs pour la plupart des 25 questions à l'étude se sont également tenues en différents lieux.

b) A sa réunion, la Commission d'études 11 a approuvé vingt recommandations (six révisées et quatorze nouvelles). De plus, il a été décidé de demander l'approbation de onze projets de recommandations (huit projets de nouvelle recommandation et trois projets de révision), processus conformément aux dispositions de la Résolution 1 (Genève, 1996).

c) Par ailleurs, deux suppléments sur la portabilité des numéros ont été approuvés; ils se rapportent aux aspects réglementaires intéressant les administrations.

d) La Commission d'études a établi des groupes mixtes sur certaines questions, afin qu'ils étudient et élaborent plus avant les spécifications de signalisation et les protocoles applicables aux IMT-2000.

e) Le volume de travail de la Commission d'études 11 augmente et face aux besoins du marché et de l'industrie, le rythme s'accélère dans les domaines de la signalisation pour la prise en charge des services à large bande et multimédias, des services à bande étroite, des réseaux intelligents et, en particulier, des services IP et des IMT-2000.

f) La Commission d'études 11 va poursuivre ses travaux dans les domaines suivants: téléphonie, RNIS-BE, RNIS-LB, TPU, réseaux intelligents, communications multimédias, IP et IMT-2000. Une coopération étroite sera maintenue avec le GA 8/1 de l'UIT-R et les commissions d'études pertinentes de l'UIT-T, le cas échéant, pour les travaux de signalisation concernant les IP et les IMT-2000.

4.3.2.11 Commission d'études 12 – Qualité de transmission de bout en bout des réseaux et terminaux Président: M. M. Cao (Chine)

a) La Commission d'études 12 et ses groupes de travail ont tenu deux réunions officielles en février et en décembre 1998 et plusieurs réunions de Rapporteurs ont été organisées dans différents lieux.

b) A la réunion de février, les participants ont approuvé deux Recommandations révisées (P. 311, P.341) sur les postes téléphoniques numériques et demandé l'approbation de quatre nouvelles recommandations et de cinq recommandations révisées qui ont été approuvées à la réunion de décembre. Parallèlement à l'approbation de ces recommandations, 12 recommandations ont été supprimées ainsi que plusieurs suppléments aux recommandations des séries P. et G.100.

c) Afin de répondre aux problèmes que pose l'introduction des systèmes IP dans les réseaux de télécommunication, il a été décidé de réviser et d'étoffer la Question 18/12; de plus, une nouvelle Question 23/12 a été approuvée.

4.3.2.12 Commission d'études 13 – Aspects généraux des réseaux Président: M. B.W. Moore (Royaume-Uni)

a) La Commission d'études 13 et ses Groupes de travail se sont réunis une fois à Genève (en juin 1998) et plusieurs réunions de Rapporteurs ont été organisées en différents lieux. La Commission d'études 13 a approuvé trois recommandations sur la GII: description générale, principes et architecture, scénarios et méthodologie, applicables dans la nouvelle série Y concernant la GII. Des recommandations ont également été approuvées dans les domaines suivants: spécification des réseaux multimédias, caractéristiques de rythme des réseaux synchrones et qualité de traitement des appels.

b) Le Groupe mixte des Rapporteurs sur la GII s'est réuni à deux reprises afin de coordonner les travaux des différentes commissions d'études et de faire avancer les projets relatifs à la GII.

c) Un atelier sur les questions liées aux protocoles IP et aux télécommunications a eu lieu à Orlando en décembre 1998, l'objectif étant de fournir des orientations à toutes les autres commissions d'études sur les travaux se rapportant aux IP. Les résultats de cet atelier ont été utilisés dans les travaux menés sur ce sujet par les commissions d'études ainsi que dans les débats de la Commission d'études 13 sur la planification des projets IP.

d) A la réunion qu'elle a tenue en juin 1998, la Commission d'études 13 a passé en revue les sujets dont traite le Groupe de coordination intersectorielle chargé des questions liées aux satellites et a mis à jour le programme de travail concernant les satellites.

4.3.2.13 Commission d'études 15 – Réseaux, systèmes et équipements de transport Président: M. P. Wery (Canada)

a) La Commission d'études 15 et ses Groupes de travail se sont réunis en octobre et plusieurs réunions de Rapporteurs se sont tenues en différents lieux. Quelque quatorze projets de recommandations nouvelle ou révisée ont été approuvés dans les domaines suivants: traitement des signaux par le réseau (y compris l'exploitation et l'administration); multiplexage et commutation (y compris la gestion); transmissions optiques et équipements ATM. Il a été demandé que quinze projets de recommandations nouvelle ou révisée soient approuvés à la réunion de juin 1999.

b) Dans le cadre de son rôle directeur en ce qui concerne le transport dans les réseaux d'accès, la Commission d'études 15 a procédé à l'élaboration d'un programme de travail à utiliser comme base pour les activités futures qu'elle entreprendra en collaboration avec d'autres commissions d'études de l'UIT-T et de l'UIT-R, d'autres organismes de normalisation et des forums/consortiums.

c) La Commission d'études 15 a entamé une collaboration avec d'autres commissions d'études au sujet de l'établissement du futur réseau optique, compte tenu de développements techniques qui sont susceptibles d'entraîner une amélioration de la rentabilité des capacités de télécommunication par fibre optique dans le monde entier.

d) En réponse à la note de liaison du GCNT (septembre 1998) sur les travaux relatifs aux IP menés par l'UIT-T, la Commission d'études 15 a révisé huit questions et rédigé une nouvelle Question 21/15 (Equipements de réseau de transport pour l'interconnexion du RTGC et des réseaux IP). Cela a permis un recentrage des travaux de la Commission d'études 15 sur les réseaux, systèmes et équipements de transport optimisés pour les communications de données de type TCP/IP.

4.3.2.14 Commission d'études 16 – Services et systèmes multimédias Président: M. P.-A. Probst (Suisse)

a) La Commission d'études 16 et ses Groupes de travail se sont réunis deux fois à Genève en 1998 et plusieurs réunions de Rapporteurs se sont tenues en différents lieux. La Commission d'études 16, qui a continué d'harmoniser et de coordonner les études sur les multimédias, a aussi joué un rôle de premier plan dans plusieurs projets sur la GII, à savoir:

- I.2 Multimédia sur IP
- M.4 Intergiciel pour multimédia
- F.4 Interopérabilité de bout en bout
- M.3 Commerce électronique

b) La Commission d'études 16 a approuvé un nombre impressionnant de recommandations, pour faire suite aux besoins du marché; elles portent sur les sujets suivants: modems (par exemple, V.90 pour un fonctionnement à 56 kbit/s), communications multimédias à faible débit (par exemple, exploitation en mode multiliaison pour les systèmes H.324), systèmes et terminaux de communication audiovisuelle à large bande (par exemple, extension multipoint dans H.247 pour ces systèmes), amélioration des systèmes de communications multimédias par paquets (par exemple, la définition des services supplémentaires pour les systèmes H.323) et nouveaux algorithmes et réalisations pour l'algorithme de codage de la parole G.729 à 8 kbit/s, qui est en passe d'être adopté pour la génération IMT-2000.

c) La Commission d'études 16 a entamé une collaboration active avec d'autres organismes de normalisation, dont l'IETF, afin de progresser plus avant dans l'élaboration des services et systèmes multimédias.

4.3.2.15 Groupe consultatif de la normalisation des télécommunications (GCNT) Président: M. G. Fishman (Etats-Unis)

a) Le GCNT s'est réuni à deux reprises en 1998 et a approuvé une nouvelle Recommandation A.6 intitulée «Coopération et échange de renseignements entre l'UIT-T et les organisations de normalisation régionales ou nationales», une annexe de la Recommandation A.5 intitulée «Renseignements propres aux documents du Forum ATM» et un supplément aux Recommandations de la série A qui contient des lignes directrices sur les aspects de qualité des recommandations liées au protocole.

b) Le GCNT a examiné le plan financier du Secteur et approuvé sans réserve les «options» présentées à la Conférence de plénipotentiaires de Minneapolis en 1998 (PP-98). En prévision de la Conférence de plénipotentiaires, il a recensé les priorités du Secteur qui sont exposées dans le plan stratégique.

c) Le GCNT a étudié la possibilité d'apporter des améliorations aux méthodes de travail et, en particulier, l'évolution satisfaisante des activités menées en matière de traitement électronique de documents (EDH) dans le cadre desquelles le Secteur joue un rôle de premier plan au sein de l'Union.

d) Le programme de travail a été mis à jour et il a été décidé que la Commission d'études 13 serait la commission d'études directrice pour les aspects liés au protocole Internet. Toutes les commissions d'études ont été priées de revoir les questions qui leur ont été confiées pour qu'elles traitent des spécifications des réseaux IP dans le cadre de leur domaine de compétence.

e) Le groupe ad hoc du Directeur du TSB sur les droits de propriété intellectuelle a approuvé de nouveaux formulaires de soumission de déclarations de brevet et d'octroi de licence ainsi qu'une déclaration générale de brevet et d'octroi de licence. Il a également examiné les questions de politique de droits d'auteur et élaboré un premier logiciel du TSB en la matière.

f) La première réunion commune du TDAB, du GCR et du GCNT s'est tenue pendant la première réunion du GCNT en janvier 1998. A cette réunion, les participants ont passé en revue les points suivants: coopération entre les trois Secteurs, Recommandations de l'UIT-2000 concernant les trois Secteurs, plan stratégique de l'Union et enfin, possibilité de déployer des moyens modernes de communication pour les travaux des trois Secteurs.

4.3.2.16 Réunion des présidents des commissions d'études de l'UIT-T

a) Au cours de la première réunion qui s'est tenue à Genève en janvier 1998, les participants ont examiné la situation financière du Secteur. Les sujets traités étaient les suivants: procédure d'approbation des recommandations, maintien des recommandations supprimées, précision des responsabilités entre les différentes commissions d'études, amélioration de la qualité des recommandations, calendrier des réunions et coopération avec d'autres organisations.

b) Une seconde réunion a eu lieu en septembre 1998 à Heidelberg (Allemagne). Les sujets traités étaient les suivants: méthodes de travail, questions concernant les commissions d'études, questions relatives aux droits de propriété intellectuelle et aux droits d'auteur et résultats escomptés de la PP-98, sujets qui alimenteront la réunion future du GCNT.

4.3.3 Bureau de la normalisation des télécommunications (TSB)

4.3.3.1 Généralités

Les paragraphes qui suivent rendent compte des activités menées par le Bureau de la normalisation des télécommunications (TSB) dans le cadre des travaux de normalisation de l'UIT-T. Le Tableau 1 donne des précisions sur la participation aux réunions de l'UIT-T. Le Tableau 2 donne des statistiques sur le nombre de documents (à l'exception des documents temporaires) traités par le TSB pour chaque commission d'études.

4.3.3.2 Organisation des réunions

a) En 1998, le TSB a organisé 35 réunions (convoquées par lui) et fourni un appui logistique et administratif à cet effet, soit au total 221,5 jours de réunion. Le calendrier des réunions de l'UIT-T est disponible sur le site Web de l'UIT-T à l'adresse suivante: http://www.itu.int/ITU-T.

b) En outre, un certain nombre de réunions à participation limitée ont été convoquées par des Présidents ou Rapporteurs de l'UIT-T, en particulier deux réunions du Groupe mixte de Rapporteurs sur l'infrastructure mondiale de l'information (GII), sous la direction de la Commission d'études 13.

4.3.3.3 Traitement électronique des documents (EDH)

a) En 1998, la répartition des 2126 documents présentés sous différents formats électroniques aux différentes commissions d'études était la suivante: 2041 en WinWord, 38 en PDF, 20 en Powerpoint, 14 en Rich Text, 6 en HTML et 3 en Postscript.

b) Au total, 119 circulaires, 29 lettres collectives, 413 contributions, 1716 contributions tardives, 3933 documents temporaires et 200 rapports ont été rendus disponibles sur support électronique via le site Web de l'UIT-T et les boîtes à lettres collectives informelles FTP.

c) Au total, 361 recommandations et 33 recommandations non encore publiées, 24 Bulletins d'exploitation et 6 annexes de ce Bulletin ont été mis sur le site Web de l'UIT-T pour les abonnés en ligne et pour la librairie électronique.

d) En outre, plusieurs listes de diffusion par courrier électronique ont été créées; à l'heure actuelle, le service EDH tient à jour au total 344 listes de ce type ainsi que les boîtes à lettres collectives informelles FTP.

4.3.3.4 Traitement des informations relatives à l'exploitation

a) La section chargée des informations relatives à l'exploitation et au numérotage entretient des relations étroites avec toutes les administrations et les ER pour collecter et traiter les informations qu'elles lui transmettent ainsi que pour utiliser les moyens les plus appropriés et les plus économiques de diffusion d'informations sur des questions liées à l'administration, à l'exploitation, au plan de numérotage et à la tarification concernant les services internationaux de télécommunication.

b) En 1998, 24 numéros du Bulletin d'exploitation de l'UIT ont été publiés. Ils contenaient des informations sur l'exploitation, l'administration et la maintenance des réseaux et des services mondiaux de télécommunication. Le service d'accès en ligne au Bulletin d'exploitation de l'UIT est pleinement opérationnel. Pour obtenir le Bulletin, les administrations/ER et autres abonnés peuvent choisir entre quatre supports, à savoir: papier, copie imprimée transmise par télécopie, version électronique transmise par courrier électronique et accès en ligne. Seize listes relatives aux attributions de codes ou aux plans de numérotage ont été mises à jour et publiées sous forme d'annexes du Bulletin d'exploitation de l'UIT. Une étroite collaboration avec l'Unité des affaires extérieures du Secrétariat général a permis de mettre à jour et de publier des informations sur les changements de statut des administrations/ER ainsi que sur l'apparition de nouveaux fournisseurs de services ou opérateurs de réseau sur le marché dynamique des télécommunications.

c) La section a fourni des informations aux administrations/ER, à d'autres entités, à des organismes et à des utilisateurs; elle a aussi répondu à leurs questions concernant les services traditionnels ou nouveaux, les modifications apportées aux codes et au numérotage, les problèmes liés à la tarification et à la comptabilité, etc.

4.3.3.5 Numéros universels de libre appel international (UIFN)

a) Depuis la fin de la période «Jour-1», c'est-à-dire le 31 janvier 1997, pendant laquelle des attributions de numéros UIFN ont été demandées, ce sont au total quinze mille quatre cents (15 400) UIFN qui ont été mis en service.

b) Le nombre total de numéros UIFN réservés ou attribués est actuellement de dix-sept mille (17 000), trois cents (300) nouvelles demandes étant reçues chaque mois. Jusqu'à maintenant, quatre-vingt-sept (87) fournisseurs de services de quarante-six (46) pays ont demandé des numéros UIFN.

4.3.3.6 Département des services techniques

a) Le tableau et la figure qui suivent donnent le nombre de pages de texte adoptées en 1998. Les annexes, appendices, amendements et corrigendums figurent dans la colonne intitulée Nombre de recommandations. Seuls les suppléments figurent dans une colonne distincte. Les commissions d'études de l'UIT-T ont approuvé 268 textes pour un nombre total de 9587 pages. Parmi ces textes, 15 contenaient des informations fournies sous forme de logiciel, 11 figuraient sur une ou plusieurs disquettes et 4 sur CD-ROM.

1998 (mois)	Nombre de Recommandations	Pages	Nombre de suppléments	Pages
Janvier	1	8		
Février	53	3179	1	10
Mars	30	780	2	44
Avril	1	50		
Mai	27	973	2	71
Juin	53	1816		
Juillet	1	12		
Août				
Septembre	48	1456	1	16
Octobre	21	574	2	8
Novembre	8	318	4	74
Décembre	13	198		
Total	**256**	**9364**	**12**	**223**

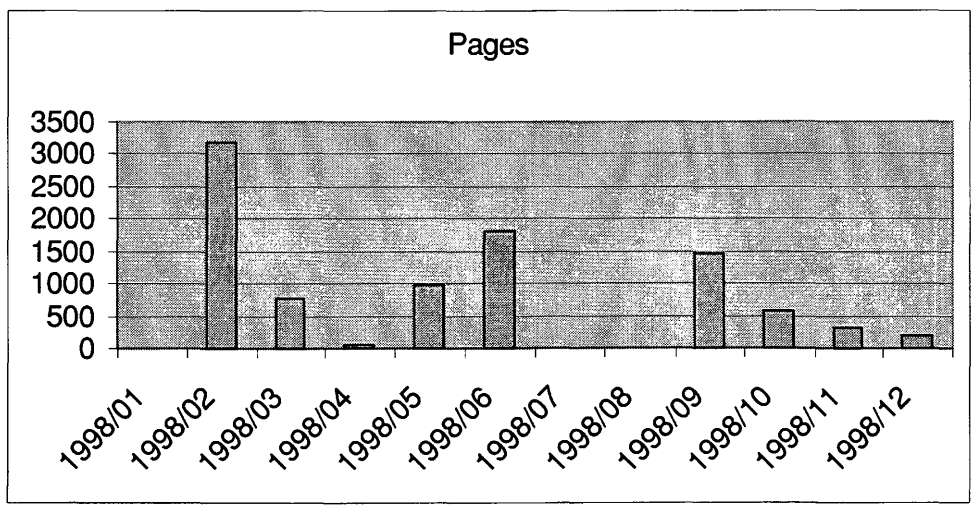

b) Un nouveau produit est offert depuis mars 1998. Les recommandations non encore publiées ainsi que d'autres textes sont affichés en une seule langue pendant une période très courte (entre 5 et 20 jours) après leur approbation. Conformément à une décision prise par le Comité de la politique des publications de l'UIT, ces textes sont vendus séparément (par le biais de la Librairie électronique et offerts aux abonnés de l'option «Recommandations UIT-T en ligne»). Quelque 150 textes ont été ainsi rendus disponibles dans le cadre de cette nouvelle option. Cette solution, choisie par le TSB, est conforme aux dispositions de la Résolution 1 en vertu desquelles les textes des recommandations qui ont été approuvées doivent être rendus disponibles dans une langue quatre semaines après leur approbation.

c) La procédure de publication rapide («Quick-Pub») continue d'être appliquée. Des efforts sont faits en vue de raccourcir les délais de publication dans le cas de la procédure normale de publication.

d) Le Département continue de fournir des informations par l'intermédiaire de plusieurs bases de données: liste des recommandations UIT-T en vigueur, programme de travail et termes et définitions de l'UIT-T. Toutes ces bases de données sont accessibles par le site Web de l'UIT-T.

e) Le Département met actuellement au point de nouvelles activités de gestion par le biais de contrôles du contenu des informations afférentes aux publications du TSB.

4.3.3.7 Membres du Secteur de l'UIT-T

a) Au 31 décembre 1998, les Membres du Secteur de l'UIT-T comprenaient 149 exploitations reconnues, 183 organismes scientifiques ou industriels, trois autres entités s'occupant de questions liées aux télécommunications, 24 organisations régionales ou internationales, dix organisations régionales de télécommunication et quatre organisations intergouvernementales exploitant des systèmes à satellites.

b) En 1998, le Secteur a accueilli 58 nouveaux Membres dont 22 exploitations reconnues, 34 organismes scientifiques ou industriels et deux organisations régionales de télécommunication.

c) Treize dénonciations ont pris effet en 1998: deux exploitations reconnues et 11 organismes scientifiques ou industriels.

Tableau 1 – Participation aux réunions de l'UIT-T en 1998

	Commissions d'études et leurs groupes de travail														Groupes régionaux de tarification				Groupe de coordination inter-sectorielle	
	2	**3**	**4**	**5**	**6**	**7**	**8**	**9**	**10**	**11**	**12**	**13**	**15**	**16**	**TAF**	**TAL**	**TAS**	**TEUREM**	**IMT-2000**	**GCNT**
Administrations	27	77	14	16	14	14	14	19	11	25	16	24	28	25	30	8	13	8	8	27
Exploitations reconnues	37	58	19	8	9	9	5	18	5	36	16	32	32	21	–	4	18	13	7	20
Organismes scientifiques ou industriels	20	2	32	10	9	7	19	10	8	42	21	51	92	64	–	–	–	–	6	61
Autres entités	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Organisations internationales ou régionales	4	5	–	2	–	1	1	2	1	4	2	3	1	5	–	–	–	1	2	6
Participants	170	244	140	59	52	96	60	71	45	385	89	296	357	235	55	20	61	28	32	134

Tableau 2 – Documentation publiée en 1998

	Commissions d'études et leurs groupes de travail														Groupes régionaux de tarification				Groupe de coordination inter-sectorielle	
	2	**3**	**4**	**5**	**6**	**7**	**8**	**9**	**10**	**11**	**12**	**13**	**15**	**16**	**TAF**	**TAL**	**TAS**	**TEUREM**	**IMT-2000**	**GCNT**
Contributions normales	10	29	86	10	20	44	42	17	9	2	28	27	53	13	–	–	–	–	–	3
tardives	89	34	45	7	14	81	55	42	18	414	67	246	343	52	9	1	11	–	–	45
Rapports	23	8	17	3	6	13	2	13	2	44	5	16	30	23	1	1	1	1	1	13

4.4 Activités du Secteur du développement des télécommunications (UIT-D)

4.4.1 Coopération entre les Membres du Secteur du développement des télécommunications

4.4.1.1 Commissions d'études de l'UIT-D

a) La Conférence de La Valette a marqué le point de départ du deuxième cycle des Commissions d'études de l'UIT-D. Le nombre de Questions est passé de 5 à 11 pour la Commission d'études 1 (Stratégies et politiques de développement des télécommunications) et de 8 à 13 pour la Commission d'études 2 (Développement, harmonisation, gestion et maintenance des réseaux et des services de télécommunication).

b) La Conférence a décidé de confier un rôle particulier aux Vice-Présidents en désignant un Vice-Président pour chaque Région, l'objectif étant de faire participer – le plus possible – les pays en développement aux travaux des Commissions d'études de l'UIT-D et d'organiser des réunions régionales ainsi que la coordination à ce niveau pour les différents sujets à l'étude. Un effort parallèle a été accompli en vue d'élargir l'utilisation des moyens électroniques, afin de faciliter les communications, tout en maintenant le budget dans des limites raisonnables.

c) Les premières réunions des Commissions d'études ont eu lieu à Genève du 7 au 9 septembre (Commission d'études 2) et du 10 au 12 septembre 1998 (Commission d'études 1). Au cours de ces réunions, auxquelles ont participé 130 délégués représentant 68 administrations et organisations, les Rapporteurs et Rapporteurs associés pour les différentes Questions ont été désignés et le programme de travail pour chaque Question a été approuvé.

d) Lors de ces réunions, les Commissions d'études ont décidé de scinder en deux parties la Question 13/2 sur la radiodiffusion, la partie technique étant insérée dans la Question 11/2 sur les technologies de radiodiffusion numérique et la partie réglementaire devenant la nouvelle Question 16/1. La décision finale a été prise en la matière par le TDAG en avril 1999.

e) Les Commissions d'études ont également décidé de créer les Groupes spécialisés suivants:

- Le Groupe spécialisé chargé de la Question 31/1 (Internet).
- Le Groupe spécialisé chargé de la Question 10g/2 (ONG).
- Le Groupe de travail composé des Commissions d'études 1 et 2 de l'UIT-D et de la Commission d'études 1 de l'UIT-R, chargé d'examiner les aspects économiques de la gestion du spectre (en liaison avec la Question 12/1).
- Le Groupe sur la gestion et le développement des ressources humaines (en liaison avec les Questions 15/2 et 16/2), chargé de présenter un rapport préliminaire à la réunion du TDAB.
- Le Groupe mixte des Commissions d'études 1 et 2 de l'UIT-D et de la Commission d'études 1 de l'UIT-R sur la Résolution 9 de la CMDT-98.

f) Enfin, les Commissions d'études ont décidé de donner pour mandat à trois petits groupes de rédaction de réviser et d'autoriser la publication de trois manuels: Gestion du spectre, Nouveaux développements dans les télécommunications rurales et Nouvelles technologies et nouveaux services.

4.4.1.2 Comité consultatif pour le développement des télécommunications

a) Le Comité consultatif pour le développement des télécommunications s'est réuni à deux reprises sous la présidence de M. S. Al-Basheer (Arabie saoudite). A sa neuvième réunion (9-11 février 1998), la participation au CCDT a été ouverte, pour la première fois, à titre expérimental, à tous les Etats Membres et à tous les Membres du Secteur. Le CCDT a passé en revue les travaux de préparation en prévision de la CMDT-98, examiné les projets de nouvelle Question et mis au point son rapport destiné à la CMDT-98.

b) A sa neuvième réunion (3-4 septembre 1998), le CCDT a examiné les résultats de la CMDT-98 et donné des indications au Directeur sur les futures conférences de développement. De plus, il a examiné en particulier les activités de suivi concernant la Résolution 6 (Sous-groupe sur les questions relatives au secteur privé) et la Résolution 7 (questions de genre) et envisagé la création d'un sous-groupe sur le développement des ressources humaines. Ce dernier point a été confié à la Commission d'études 2.

4.4.1.3 Partage de l'information

4.4.1.3.1 Services d'information

a) Des informations sur les tendances des télécommunications dans le monde ont été collectées, analysées et diffusées. Pour réaliser une telle analyse il faut rédiger un texte sur les tendances observées, activité qui absorbe une partie grandissante des ressources. En fait, dans la plupart des rapports, la partie de texte est désormais plus longue que la partie consacrée aux statistiques.

b) Les rapports de l'UIT constituent la source de référence type pour les statistiques de télécommunication utilisées dans l'industrie. On peut citer pour preuve les nombreuses demandes de réédition de tableaux et de diagrammes tirés des rapports et les citations fréquentes dans la presse. Ainsi, l'Organisation des Nations Unies, le PNUD, l'OCDE et la Banque mondiale (pour ne citer que ces institutions) publient des extraits de ces rapports dans leurs publications statistiques annuelles.

c) Compte tenu de la libéralisation accrue de l'industrie des télécommunications, nombreux sont les nouveaux opérateurs qui ont fait leur apparition sur le marché alors que, parallèlement, le nombre d'instances de réglementation susceptibles de rendre compte de l'évolution du marché diminuait dans un nombre croissant de pays. Par conséquent, le BDT déploie des efforts considérables pour compiler les statistiques du secteur des télécommunications à partir de rapports publiés par les sociétés d'exploitation.

d) Réalisations:

- Publication des Indicateurs
  - Rapport sur le développement des télécommunications dans le monde, 1998, Accès universel

    Ce rapport entend aider les administrations, d'une part, à comprendre les différences qui existent entre le service et l'accès universel, les politiques qui ont contribué à améliorer l'accès aux télécommunications, les méthodes nécessaires pour déterminer et généraliser les niveaux appropriés de service et d'accès universel et, d'autre part, à évaluer le sujet.

  - Indicateurs des télécommunications africaines, 1998

    Les deux rapports ont été abondamment cités dans la presse et ont été chaudement recommandés par de nombreuses administrations. Quelque 4000 rapports et exemplaires des bases de données ont été vendus, permettant ainsi de dégager des recettes d'un montant supérieur à 360 000 francs suisses.
- Plus de 800 demandes d'information émanant de l'extérieur ont été traitées.
- Un volume de plus en plus important de données a été mis sur la page Web des Indicateurs.
- Les informations statistiques et autres sur le secteur des télécommunications au niveau mondial ont été améliorées, compilées et mises à jour. Les bases de données renferment plus de 70 000 enregistrements portant sur 30 années par pays, pour un total de 18 000 000 données recueillies. La base de données des Indicateurs des télécommunications mondiales est disponible sur support électronique.

4.4.1.3.2 Site Web et bases de données du Secteur du développement des télécommunications

Après la Conférence de La Valette, on a sensiblement remanié et étoffé le site Web du Secteur du développement de manière à présenter le Plan d'action de La Valette. Parmi les principales adjonctions il y a lieu de citer: une section relative à la réglementation des télécommunications qui comporte de nombreuses informations sur les organismes de réglementation, la législation et les rapports au niveau national ainsi que sur les tendances au niveau mondial; une section sur le financement et les partenariats aux niveaux public et privé, avec en particulier les résultats du cycle des colloques régionaux; une section sur les données par pays qui contient des informations détaillées sur le développement des télécommunications et sur les projets pour tous les pays; et enfin, le Plan opérationnel détaillé du Secteur du développement. On enregistre en moyenne quelque 200 consultations quotidiennes du site Web. L'adresse à utiliser est la suivante: http://web.itu.int/ITU-D/index.html.

4.4.1.4 Membres du Secteur de UIT-D

a) Le nombre de Membres du Secteur est passé de 44 à 185. La ventilation par région est la suivante: Afrique: 7, Asie-Pacifique: 24, Amériques: 65, Europe: 56, Etats arabes: 9 et organisations internationales: 24.

b) La Constitution et la Convention de Genève prévoient une mesure explicite visant à encourager la participation des entités des pays en développement de façon que l'échelle de l'unité contributive des Membres du Secteur de l'UIT-D soit comprise entre 1/16 et 40 unités (à compter du 1er janvier 2001, l'unité 1/16 sera réservée exclusivement aux Membres du Secteur issus de pays en développement). Les unités contributives ci-après ont été choisies:

Unité contributive	1/16	1/8	1/4	1/2	1	Exemption
Nombre de Membres du Secteur	108	16	16	17	10	18

c) La contribution des Membres du Secteur de l'UIT-D a atteint au total 31 4/16 unités pour une valeur de 2.050.000 francs suisses.

d) Il convient de noter que si le nombre de Membres du Secteur augmente, le niveau moyen de la contribution individuelle diminue et que les recettes correspondantes n'augmentent pas au même rythme que le nombre de Membres. Cela s'explique en partie par le fait que sur les 44 nouveaux Membres du Secteur, 34 ont choisi une classe de 1/16 unité et 4 organisations ont été exemptées du versement d'une contribution financière.

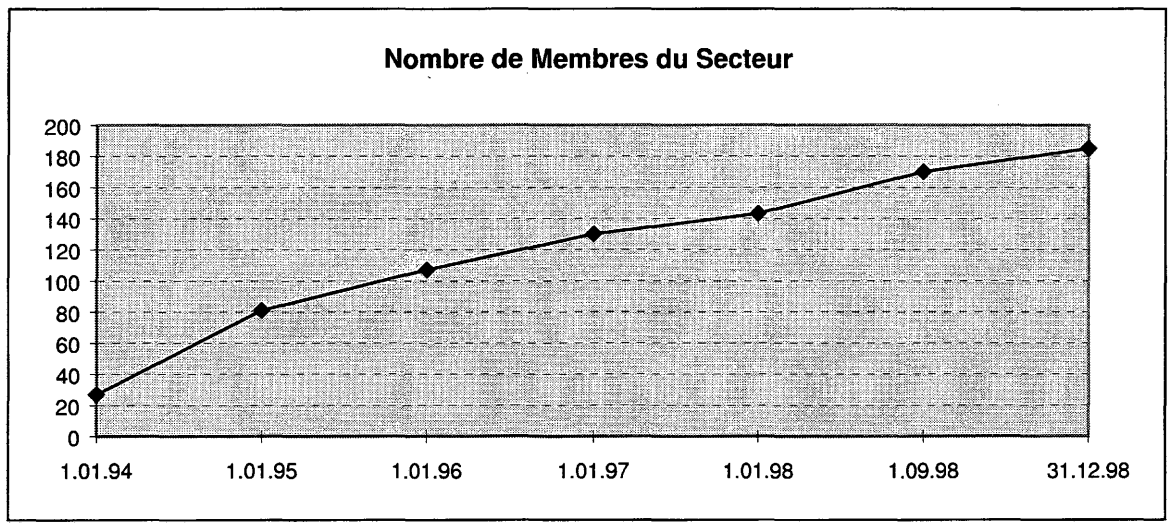

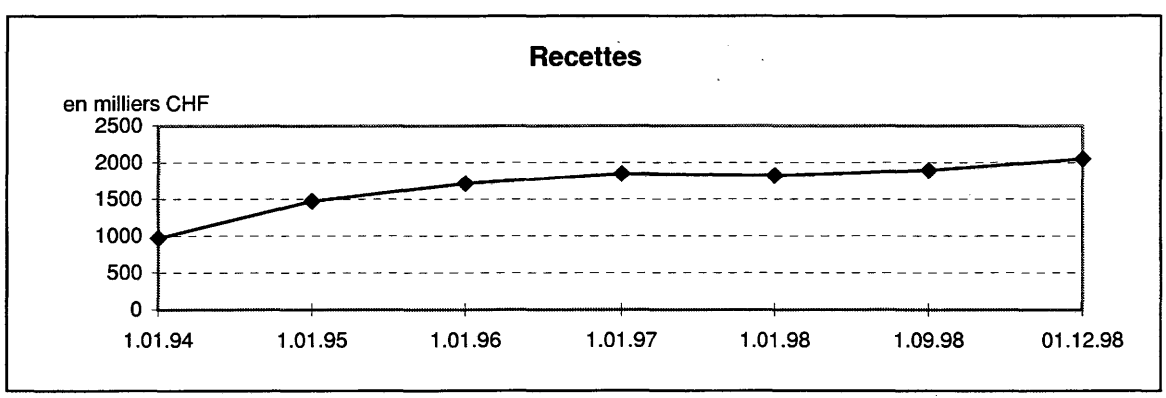

e) L'intérêt accru que les Membres du Secteur de l'UIT portent aux activités de développement des télécommunications apparaît avec évidence lors des manifestations organisées par l'UIT-D. Ainsi, la participation aux réunions des Commissions d'études est passée de 20% pour la première réunion en 1995 à 34% en moyenne en 1998. Ainsi, les 225 participants des 83 Membres de Secteur présents à la CMDT-98 à La Valette représentaient 23% de l'ensemble des participants à cette conférence.

4.4.2 Programmes mettant en évidence les principales grandes lignes identifiées par la CMDT-98

4.4.2.1 Réforme, législation et réglementation des télécommunications

4.4.2.1.1 Réglementation

- Le rapport intitulé «Tendances générales des réformes dans les télécommunications» (six volumes), établi d'après l'enquête sur la réglementation des télécommunications de 1998, a été publié et diffusé à tous les Membres du Secteur du développement, dont plus de 170 d'entre eux avaient répondu à l'enquête.

- Mise à jour de la base de données UIT/BDT sur la réglementation. Ce site contient les informations suivantes: contact pour les organismes de réglementation et les décideurs; accès à la législation des télécommunications des différents pays; éléments réglementaires essentiels sur les Etats Membres de l'UIT ainsi que documents de référence sur des questions réglementaires décisives.

- Etude sur des lignes directrices et des règles d'interconnexion pour le Pakistan.
- Réunion des responsables de la réglementation des télécommunications pour le Laos, le Viet Nam et le Cambodge.
- Quatrième séminaire de politique des télécommunications UIT/CTU (Bahamas, juillet 1998).
- Elaboration d'un CD-ROM sur les politiques de télécommunication (sera disponible en 1999).
- Troisième phase du projet relatif à l'Accord général sur le commerce des services et les réformes institutionnelles du secteur des télécommunications en Afrique mené en coordination avec le Programme africain coordonné d'assistance dans le domaine des services (PACAS) de la CNUCED.
- Assistance directe fournie au Bangladesh, au Mozambique et au Yémen.

4.4.2.2 Technologies, évolution et applications liées à l'infrastructure mondiale de l'information (GII)

4.4.2.2.1 Guide pour l'élaboration des plans de développement à orientation commerciale

- Elaboration du Guide: le Chapitre 15 ou «Plan commercial» a été entièrement réécrit et des modèles de tableurs conviviaux ont été ajoutés.
- Une grande partie du Guide et du matériel didactique correspondant ont été convertis en un cours d'apprentissage à distance.
- Plusieurs projets pilotes ont été menés au Chili et au Honduras.

4.4.2.2.2 Développement des services de radiocommunications maritimes

- Deux ateliers régionaux sur le «Système mondial de détresse et de sécurité en mer» (SMDSM) pour les pays des Caraïbes (Trinité-et-Tobago, juillet 1998); les Etats arabes et les pays riverains de la mer Rouge (Aqaba, Jordanie, décembre 1998).
- Assistance fournie en matière de formation professionnelle au personnel de la station de radiocommunications maritimes de Cotonou (Bénin).

4.4.2.2.3 Planification des réseaux assistée par ordinateur

- Cours/séminaires PLANITU en Inde et au Mali.
- Projets pilotes menés en Russie, au Maroc et en Mauritanie; lancement d'activités de CTPD entre l'Indonésie et le Viet Nam.

4.4.2.2.4 Système de base automatisé de gestion de l'utilisation du spectre

- Elaboration de la version multilingue WinBASMS dans le cadre de l'amélioration du système de base automatisé de gestion de l'utilisation du spectre (BASMS) et diffusion à plus de 100 administrations.

4.4.2.2.5 Maintenance

- Mise au point définitive du Guide pour une nouvelle approche utilisant le réseau de gestion des télécommunications (RGT) et du Guide pour l'introduction d'un système informatisé de maintenance d'abonné (CSMS) en vue de leur publication sur papier et sur le Web en 1999.
- Autres activités déployées essentiellement en Afrique et en Asie-Pacifique (par exemple, mise à jour de l'étude de faisabilité pour le centre de maintenance régional de Yaoundé (Cameroun); réunion du Groupe de travail sous-régional centrafricain sur l'exploitation, la gestion et la maintenance; assistance fournie au centre de maintenance régional de Lomé (Togo).
- Neuf séminaires, ateliers, colloques et réunions d'utilisateurs/fournisseurs en Afrique, dans les Etats arabes, en Asie-Pacifique et en Europe, toutes ces manifestations ayant été organisées aux niveaux régional et sous-régional dans les domaines suivants: maintenance des installations extérieures, CSMS, RGT, nouvelles technologies (SDH, RNIS, ATM), GII, etc.

4.4.2.2.6 Systèmes radiotéléphoniques mobiles cellulaires

- Publication de la version anglaise d'un Manuel sur le développement des communications mobiles. Traduction en français et en espagnol (publication en 1999).

4.4.2.2.7 Infrastructures de radiodiffusion

Elaboration de guides

- Les guides ci-après ont été élaborés et seront disponibles comme publications de l'UIT en 1999:
  - Guide de conception pour les centres de production de radiodiffusion sonore et télévisuelle à l'intention des radiodiffuseurs des pays en développement.
  - Guide de conception concernant l'éclairage spécial pour la télévision.
  - Lignes directrices pour les appels d'offres et l'acquisition de systèmes et d'équipements de radiodiffusion.
  - Guide décrivant un modèle de loi détaillé sur le service public de la radiodiffusion ainsi que sur la radiodiffusion commerciale. (L'UNESCO a octroyé un montant de 16 000 dollars EU pour la traduction de ce guide en français et en espagnol.)
  - Guide sur les radiocommunications numériques.
  - Manuel sur la radiodiffusion à ondes kilométriques/hectométriques, élaboré dans le cadre d'une collaboration entre la Commission d'études 10 de l'UIT-R «Radiodiffusion sonore» et le BDT.

Assistance directe

- Assistance directe fournie au Burkina Faso et au Mali pour la planification du réseau de radiodiffusion.

Séminaires régionaux sur les nouvelles technologies de radiodiffusion sonore et télévisuelle

- Colloque FES/UIT sur le développement des services de radiodiffusion, à l'intention de 30 participants de 20 pays, Malte, mars 1998.
- Séminaire et atelier MOST Consortium/UIT sur les nouvelles applications multimédias interactives des technologies de communication de pointe, Israël, juin 1998, à l'intention de 29 participants venus du monde entier.
- Atelier UNESCO/UIT sur les aspects réglementaires du service public de la radiodiffusion pour les pays d'Europe centrale et orientale, organisé à l'intention de 31 participants de 17 pays, juillet 1998, Russie.
- Colloque ASBU/UIT sur les nouvelles tendances de la production sonore et télévisuelle (pour le numérique), Tunis, octobre 1998. Tous les membres de l'ASBU ont participé à ce colloque.
- Octroi par l'UIT, de 5 bourses d'études pour les modules technologie et gestion de l'Association internationale de radiodiffusion (AIR) à Montreux, Suisse.
- Une copie des compte rendus de chacune des manifestations précitées a été envoyée à chaque radiodiffuseur du service public (son ou télévision).

4.4.2.2.8 Télématique et réseaux informatiques

- Contributions pertinentes intéressant différentes Commissions d'études de l'UIT-D: Question 1/1 – Rôle des télécommunications dans le développement économique, social et culturel; Question 6/2 – Incidence des télécommunications sur les soins de santé et les autres services sociaux et Question 7/2 – Contribution des télécommunications à la protection de l'environnement.
- Contributions concernant la Question 13/1 de la Commission d'études 1: Promotion des infrastructures et utilisation d'Internet dans les pays en développement, mais aussi participation au groupe spécialisé associé.

4.4.2.2.9 SPACECOM

- Réalisation d'une étude qui recense les obstacles d'ordre réglementaire au développement des services de télécommunication par satellite dans les pays en développement, analyse les règlement existant en la matière et propose une série de recommandations en vue de renforcer le développement des télécommunications par satellite dans le monde en développement.
- La Commission de direction du projet SPACECOM s'est réunie à deux reprises. Elle a noté que ce projet cadrait parfaitement avec l'allocution prononcée par le Vice-Président Al Gore à l'occasion de la cérémonie d'ouverture de la Conférence de plénipotentiaires de Minneapolis et indiqué qu'il était nécessaire:
  a) de revoir l'objectif et le mandat du projet SPACECOM;
  b) de renforcer le rôle de catalyseur du BDT;
  c) d'élargir le domaine d'application du projet SPACECOM.

- Un document «Projet pilote Chavuma» a été mis au point et approuvé par l'Administration zambienne.

4.4.2.2.10 Systèmes mobiles mondiaux de communications personnelles par satellite (GMPCS)

- Cinq ateliers régionaux sur les aspects techniques opérationnels.
- Elaboration d'un ouvrage de référence sur les GMPCS qui sera publié en 1999.
- Séminaire de formation sur les aspects techniques et opérationnels des télécommunications par satellite, dont les nouveaux systèmes GMPCS, juin 1998, Yaoundé (Cameroun).

4.4.2.2.11 Télémédecine

- Une importance particulière a été accordée aux solutions de coût modique qui tiennent compte des réalités des réseaux de télécommunication dans les pays en développement.
- Projets:
  - Liaison entre l'hôpital universitaire de Maputo et l'hôpital central régional de Beira pour la téléradiologie et la téléconsultation, Mozambique, janvier.
  - Atelier régional de télémédecine pour les pays anglophones d'Afrique, Mozambique, janvier.
  - Liaison de télémédecine entre deux îles (Malte et Gozo), pour permettre à deux grands hôpitaux d'échanger des données médicales et d'assurer la téléconsultation, Malte, mars.
  - Communications mobiles par satellite entre l'hôpital central de premiers secours de Kyiv et le laboratoire médical mobile qui dessert la population rurale habitant dans la zone contaminée à la suite de l'accident nucléaire de Tchernobyl, Ukraine, mars.
  - Système d'informations médicales pour l'hôpital général de Yangon, Myanmar, avril.
  - Liaison de télépathologie pour la fourniture d'un deuxième avis, Géorgie, octobre.
- Pour une mise en œuvre réussie de toutes les activités énumérées ci-après, il faut obligatoirement qu'il existe une bonne coopération entre les différents partenaires et organismes concernés (voir l'Appendice). Le budget du BDT ainsi que les recettes provenant des excédents de Telecom ont permis, pour l'essentiel, de faire démarrer les activités et d'attirer d'autres acteurs potentiels.

4.4.2.2.12 Contribution des télécommunications à la protection de l'environnement

- Le BDT a entamé la deuxième phase de son initiative focalisée sur des actions opérationnelles: **projets pilotes.** Elles visent essentiellement à aider les pays en développement concernés à rechercher, auprès des partenaires de l'UIT, les moyens et les ressources nécessaires à la réalisation de leurs projets pilotes.
- A cette fin, cinq projets pilotes émanant de la Tunisie, du Sénégal, du Bénin et du Maroc ont été communiqués aux partenaires précités.
- L'un de ces projets bénéficie d'ores et déjà, selon le cas, d'un appui financier ou technique partiel fourni par British Telecom, Final Analysis et l'UIT. La partie bénéficiaire prendra en charge le reliquat du coût du projet.
- L'UIT a défini avec certaines organisations internationales dont l'UNITAR un cadre de coopération devant permettre de développer conjointement des activités telles que l'organisation de séminaires.

4.4.2.3 Développement rural et service universel

4.4.2.3.1 Elaboration de lignes directrices générales

- Révision du Manuel sur les nouveaux développements dans les télécommunications rurales.
- Contributions au rapport de la Question 4/2 «Communications dans les zones rurales et isolées» de la Commission d'études 2 de l'UIT-D et à l'élaboration de nouvelles Questions pour les Commissions d'études.
- Documents divers, dont des résumés d'études sur les meilleures pratiques applicables à la fourniture de l'accès universel, présentés dans diverses conférences sur les télécommunications rurales.

4.4.2.3.2 Coordination avec d'autres institutions spécialisées des Nations Unies, identification des pays participants, des communautés et d'autres partenaires

- Participation et contributions aux réunions PICTA (Partenariat pour l'information et la communication en Afrique) et GKP (Global Knowledge Partnership).
- Organisation en commun (avec la Banque mondiale, InfoDev, la Commission économique pour l'Afrique, le Gouvernement néerlandais et la Banque africaine de développement) de la Conférence «Connectivité mondiale pour l'Afrique» à Addis-Abeba, juin 1998 et participation de toutes ces instances aux travaux de la Conférence.
- Organisation en commun (avec l'Université de Guelph, Canada, le CRDI et l'ACDI) de la Conférence «Partnerships & Participation in Telecommuncation for Rural Development: Exploring What Works and Why» (Canada, octobre 1998).
- Participation et contribution à la Conférence IRR sur les télécommunications rurales, Miami, septembre 1998.
- Participation et contribution à la Conférence «Partenaires pour le développement», organisée par la CNUCED et ses partenaires (Lyon, novembre 1998).
- Participation et contribution à la première Conférence internationale sur le développement rural, organisée par la National Telecommunication Cooperatives Association (Etats-Unis) en partenariat avec InfoDev et d'autres institutions (Washington, novembre/décembre 1998).
- Projet d'accord (Mémorandum d'accord) avec l'ACDI et programme de travail pour le financement conjoint de projets pilotes MCT.

4.4.2.3.3 Projets de réseaux de télécommunications rurales et de télécentres communautaires polyvalents (MCT)

- Plans visant à relier des MCT pilotes au Bénin et en Tanzanie.
- Etude et proposition préliminaires pour un projet pilote en Haïti.
- Propositions préliminaires pour des projets en Argentine et en Colombie.
- Signature, par des partenaires internationaux et nationaux, de contrats pour des projets pilotes au Bhoutan, au Mali, en Ouganda et au Viet Nam et début de la mise en œuvre.
- Négociations avec des partenaires concernant des propositions de projets pilotes au Bénin, en Tanzanie et au Mozambique.

4.4.2.3.4 Formation professionnelle

- Séminaire sur les MCT pour les pays d'Europe centrale et orientale (Budapest, décembre 1998).

4.4.2.3.5 Evaluation

- Elaboration d'un cadre et d'outils d'évaluation des projets pilotes MCT.
- Evaluation préliminaire des projets au Mali et au Suriname.

4.4.2.4 Questions financières et économiques, y compris les questions liées à l'OMC, la tarification, les taxes de répartition

4.4.2.4.1 Documentation sur les politiques et les stratégies de financement des télécommunications au niveau national

- Publication de 4 ouvrages en deux tomes: Colloques sur le commerce et le financement des télécommunications pour l'Amérique latine, l'Europe orientale, l'Asie-Pacifique et les pays de la CEI.
- Publication des profils et des statistiques des opérateurs, concernant les résultats financiers.
- Etablissement d'un site Web sur la base de données et les programmes régionaux de coût et de tarification, 1998.

4.4.2.4.2 Elaboration de lignes directrices et de logiciels

- Développement de relations avec l'extérieur/élaboration d'une stratégie et d'outils de communication au niveau de l'entreprise.
- Publication de l'ouvrage intitulé «Institutions financières proposant un financement pour des projets de télécommunication et une assistance technique dans les pays en développement».

4.4.2.4.3 Etudes

- Enjeux du développement des télécommunications (Edition 1): financement et commerce.
- Enjeux du développement des télécommunications (Edition 2): réforme du système international des taxes de répartition.

4.4.2.4.4 Séminaires/Colloques/Ateliers

- Six colloques pour l'Afrique, les pays de la CEI, les Etats arabes, l'Asie-Pacifique, l'Europe orientale et l'Amérique latine.
- Vingt-huit études de cas sur la tarification et les taxes de règlement au niveau international dans les pays suivants: Bahamas, Barbade, Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Colombie, Cook (Iles), Inde, Indonésie, Liban, Lesotho, Mali, Marshall (Iles), Mauritanie, Micronésie, Niger, Ouganda, République centrafricaine, Sénégal, Sri Lanka, Suriname, Tchad, Trinité-et-Tobago, Togo, Ukraine, Vanuatu et Zimbabwe.
- Sept séminaires sur la validation des études de cas: Bahreïn, Barbade, Colombie, Sénégal, Thaïlande, Vanuatu et Zimbabwe.
- Douze ateliers sur le calcul des coûts: Barbade, Cameroun, Cook (Iles), Kenya, Nicaragua, Mali, Marshall (Iles), Micronésie, Suriname, Thaïlande, Trinité-et-Tobago et Vanuatu.

4.4.2.4.5 Divers

- Assistance pour la restructuration, la privatisation et la libéralisation; Bosnie-Herzégovine et Haïti.

4.4.2.5 Partenariats de développement avec le secteur privé

a) L'ensemble du personnel du BDT a été prié de tout mettre en œuvre, dans le cadre de ses possibilités, pour encourager l'établissement de partenariats de développement avec le secteur privé. Cela a été particulièrement vrai pour la catégorie des administrateurs pendant les phases de planification et de mise en œuvre des projets, ainsi que pendant les phases de préparation et d'exécution des activités au titre du PABA.

b) La création du sous-groupe du TDAG pour le secteur privé a constitué une étape importante de la participation accrue du secteur privé aux activités du BDT. Ce sous-groupe est présidé par M. Ronald Davidson (Final Analysis Inc.). Une centaine de délégués ont participé à la réunion de ce groupe pendant la Conférence de plénipotentiaires de Minneapolis. Ce groupe a décidé d'intensifier le programme de partenariat et a abordé des questions qui intéressent aussi bien les pays en développement que les pays industrialisés. Il a reconnu qu'il convenait de faire un effort tout particulier en faveur des entreprises et des associations de télécommunication de petites et de moyennes dimensions dans le monde entier.

c) La liste des contributions volontaires (en nature et en espèce), jointe en appendice, montre que les pays en développement ont bénéficié d'un nombre important d'accords de partenariat. Il est tout aussi important de noter que de nombreux orateurs/conférenciers ont été envoyés par le secteur privé en vue de participer à une multitude de séminaires, ateliers et réunions organisés par le BDT. Il convient de reconnaître que les travaux du BDT n'auraient pas pu avoir l'ampleur actuelle sans les partenariats conclus avec le secteur privé.

4.4.2.6 Développement et gestion des ressources humaines

4.4.2.6.1 Développement de la gestion des télécommunications (MANDEVTEL)

Une formation aux techniques modernes de gestion a été dispensée aux cadres dirigeants dans les régions suivantes:

- Afrique: 4 ateliers régionaux
- Amériques: 3 ateliers régionaux
- Etats arabes: 2 ateliers régionaux
- Europe orientale: 1 atelier régional

4.4.2.6.2 Téléprojet

a) Plus de 50 organisations ont participé à ce projet qui consiste à créer un véritable bureau virtuel, permettant aux participants d'utiliser des produits TBT et d'appliquer de nouvelles méthodes de travail (télétravail et téléformation, utilisation intensive des technologies de l'information, etc.).

b) Les cours de téléformation à distance indiqués ci-après ont été dispensés, avec tous les services d'appui nécessaires:

- Cours de gestion des fréquences pour l'Amérique latine.
- Deuxième cours de gestion des fréquences pour l'Amérique latine.
- Forum électronique sur la gestion de la qualité pour l'Amérique latine.
- CD-ROM de formation Internet sur les «rudiments de l'Internet» pour plusieurs pays.
- Mindware – Le gestionnaire des communications.

c) Quatre ateliers régionaux ont été organisés (2 en Afrique, 1 dans les Etats arabes et 1 en Europe orientale).

4.4.2.6.3 Systèmes mondiaux de téléapprentissage

Les activités ci-après ont été menées dans le cadre des projets de l'«Université mondiale des télécommunications» et de l'«Institut mondial de formation en télécommunications», financés par les fonds provenant des excédents de TELECOM:

- Plusieurs cours ont été dispensés par l'intermédiaire du centre de formation virtuel, dont 3 ont été accompagnés de travaux dirigés: 2 sur la gestion des fréquences et 1 sur la qualité totale.
- Des mesures sont prises actuellement en Afrique, dans la région Amériques et dans les Etats arabes.
- Différents accords ont été négociés et sont en voie d'être conclus avec des universités, à savoir: 4 accords avec des universités d'Amérique latine, 1 accord avec la GWU (Etats-Unis) et 1 accord avec l'APESMA, Australie.
- Trois essais pilotes ont été mis en œuvre.

4.4.2.6.4 Elaboration de normes, de modèles et de lignes directrices

a) Deux nouveaux guides ont été élaborés et 2 autres ont été mis au point:

- Gestion des projets (Fil rouge (en français) avec une étude de cas interactive);
- Rapport de formation sur la gestion de la qualité totale avec évaluation de différentes situations dans des entreprises d'Amérique latine.

b) Quelque 108 personnes (personnel local) ont reçu une formation sur l'utilisation des normes, des modèles et des lignes directrices.

4.4.2.6.5 Assistance directe et autres activités

Une assistance directe a été fournie et d'autres activités ont été menées:

- Le besoin de fournir une assistance directe a été évoqué lors de réunions régionales dans les parties anglophone et francophone de l'Afrique, dans les Etats arabes et dans la Région Amériques. Une assistance proprement dite a été fournie lors des nombreuses missions effectuées par le personnel du BDT.
- Organisation et déroulement du Symposium de TELECOM sur le développement pendant Africa TELECOM 98.
- Des améliorations ont été apportées au Système international d'échange, système d'informations sur les ressources disponibles concernant le DRH/GRH, le développement des organisations et le perfectionnement des cadres. Les informations que renferme le système ont été améliorées et rendues disponibles sur support électronique.
- Le BDT a continué de publier le Bulletin trimestriel sur le développement des ressources humaines.
- Le BDT développe le programme de bourses d'études par l'établissement d'accords bilatéraux.

4.4.3 Mesures spéciales à l'intention des pays les moins avancés

a) A l'heure actuelle, on compte 48 PMA, ainsi que trois pays assimilés à des PMA, qui peuvent prétendre à une assistance fournie par le biais de fonds qui leur sont accordés dans certaines conditions. Les domaines d'assistance prioritaire à ces pays ont été déterminés par la CMDT-94 et revus par la CMDT-98. Tout comme pour les trois années écoulées, l'assistance fournie en 1998 par l'UIT a été conforme aux dispositions de la Résolution 30 de la Conférence de plénipotentiaires (Kyoto, 1994) et de la Résolution 1 de la CMDT-94. Aucun budget précis n'est prévu pour les PMA, si bien que les activités qui leur sont destinées sont réparties entre les différents programmes du PABA.

b) Selon la Résolution 1, près de 70% du coût des 12 programmes du Chapitre II doivent être consacrés aux PMA. De plus, les contributions volontaires d'aide non liée, ainsi que tout excédent provenant des recettes des expositions et forums mondiaux et régionaux des télécommunications seront utilisés pour les PMA.

c) Les PMA ainsi que certains pays assimilés à des PMA ont obtenu un grand nombre de bourses d'études pour participer à une série de réunions et conférences/séminaires/ateliers organisés par le BDT. Sans ces bourses, la participation de ces pays à ces manifestations extrêmement importantes aurait été réduite à sa plus simple expression. Par ailleurs, un certain nombre de bourses de formation ont été attribuées à titre individuel. Le nombre total de bourses accordées aux PMA et aux pays assimilés à des PMA est indiqué à la dernière page de l'Appendice.

d) Des ressources considérables ont été fournies aux PMA sous la forme d'une assistance ponctuelle, à savoir: experts, consultants et assistance de type CTPD. Ces mesures non prévues qui sont prises à très bref délai, ont été jugées salutaires et opportunes comme mesures de soulagement pour les PMA qui connaissent presque invariablement une pénurie de financement lorsqu'il s'agit de répondre à une activité urgente.

e) Les PMA bénéficient des recettes tirées des excédents provenant des expositions et des forums de TELECOM. Ainsi, des travaux ont pu être entrepris dans le cadre de certaines activités financées grâce à ces fonds, en particulier la réactivation des centres d'excellence en Afrique. Les PMA africains ont bénéficié des excédents de recettes très importants dégagés par TELECOM 95.

4.4.4 Exécution, dans le cadre du PNUD et d'autres arrangements de financement, de projets de coopération technique et d'autres types d'assistance directe destinés aux Régions

4.4.4.1 Activités hors siège – Activités des Régions

a) Conformément à la Constitution de l'UIT et aux fonctions d'institution spécialisée et d'agent d'exécution dont l'Union doit s'acquitter, les activités hors siège du BDT ont été menées à bien par le Département des activités hors siège qui compte 11 membres de la catégorie professionnelle et 12 membres de la catégorie des services généraux au siège et par les 10 bureaux extérieurs, qui comptent au total 30 fonctionnaires, dont 20 de la catégorie professionnelle.

b) Dans le cadre des deux types d'arrangements financiers – PNUD et fonds d'affectation spéciale – le BDT a mené à bien 106 projets dans l'ensemble des Régions (voir la Figure 2), pour une valeur par projet d'environ 92 millions de dollars EU, dont 88 millions pour la région Amériques. L'exécution des projets doit être intensifiée dans les autres Régions.

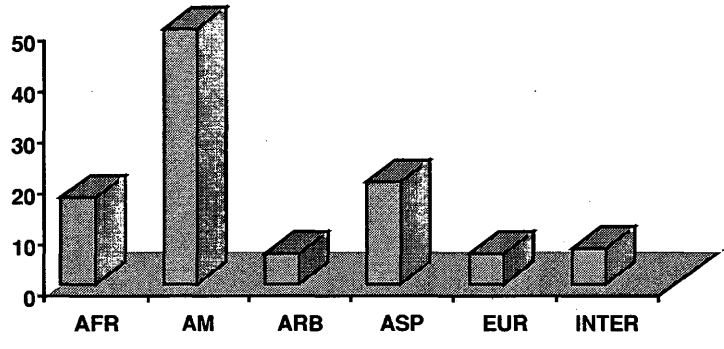

Figure 2 – Nombre de projets

c) Au cours de l'exécution des projets et des missions d'experts, l'accent a été mis en particulier sur la participation active des homologues nationaux, afin d'assurer la durabilité de ces projets une fois qu'ils sont exécutés.

d) Les activités représentées par le graphique de la Figure 3 concernent les séminaires, l'assistance ponctuelle, les missions techniques effectuées par le personnel hors siège, etc. On trouvera également une ventilation détaillée des 1428 bourses dans les paragraphes consacrés à chacune des Régions.

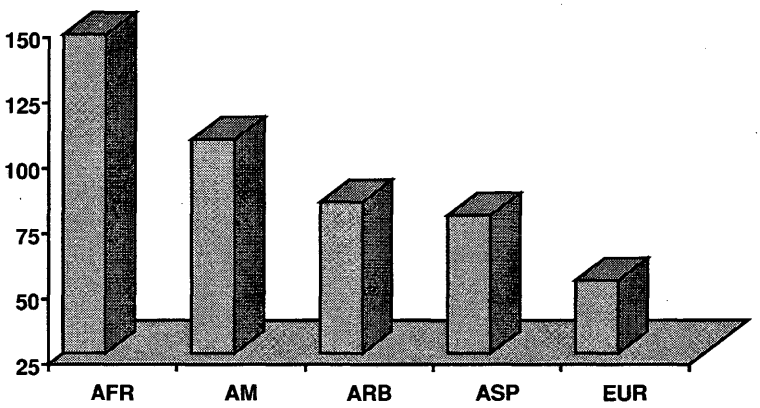

Figure 3 – Activités hors siège

4.4.4.2 Recettes provenant de l'exécution de projets

a) Les divers changements des orientations générales du PNUD ont entraîné une réduction substantielle du financement des projets de télécommunication du PNUD depuis 1992, réduction en partie compensée par l'augmentation des projets d'exécution nationale et au titre des fonds d'affectation spéciale, pour lesquels le BDT a joué le rôle d'agent d'exécution.

b) Pendant l'exercice 1998, les projets effectivement réalisés ont représenté 91,6 millions de dollars UE et leur exécution a produit 5,3 millions de dollars UE de recettes **nettes**. L'augmentation de la proportion des recettes (252% de plus qu'en 1997) est due à une forte progression des réalisations des projets d'exécution nationale et coûts partagés malgré une application dégressive de plus en plus individualisée des dépenses de frais d'appui.

c) En 1998, la mise en œuvre pour les programmes et projets de coopération technique réalisés par le BDT a été la suivante:

	$ EU	%
• Projets financés par le PNUD	2.058.686	2,25
• Projets SPPD	70.436	0,08
• Projets d'exécution nationale et coûts partagés	70.364.779	76,84
• Fonds d'affectation spéciale	18.707.634	20,43
• Surplus TELECOM	368.493	0,40
TOTAL	**91.570.028**	**100,00**

d) Il est à noter une augmentation de mise en œuvre de 379% par rapport aux chiffres réalisés en 1997.

e) La tendance à la baisse des ressources provenant du PNUD s'est accélérée d'année en année au cours des derniers cycles de programmation. Cette politique a pénalisé non seulement les projets régionaux qui ont été gravement compromis par la rupture brutale du financement par le PNUD mais aussi les pays les moins avancés qui ne disposent pas de ressources de substitution pour financer l'assistance technique dont ils ont besoin.

f) Dans les ressources d'origine extérieure affectées au programme d'assistance technique mis en œuvre par le BDT, l'apport du PNUD pour l'année 1998 ne représente que 2,1 millions de dollars, soit 2,25% du total du portefeuille d'exécution du BDT.

g) Malgré cette tendance à la baisse du financement par le PNUD, grâce au crédit dont jouit le BDT auprès de ses membres en matière d'exécution de projets, celui-ci a pu mettre à profit ses compétences, sa neutralité et son objectivité pour se voir confier de plus en plus de projets financés par des fonds d'affectation spéciale (Fonds en dépôt). Cette tendance s'est amplifiée considérablement au cours de 1998. Malgré un environnement très compétitif, le montant de la mise en œuvre effective des Fonds en dépôt s'est élevé à 18.707.634 dollars EU, soit 31,31% de plus qu'en 1997.

4.4.4.2.1 Afrique

Développement des réseaux de télécommunication régionaux

Les activités suivantes ont été menées:

- Missions à Madagascar, en Côte d'Ivoire, au Burkina Faso et à Maurice (dans le cadre du programme PACAS).
- Assistance spéciale fournie à l'ESMT (Dakar) pour la mise en place d'une formation technique.
- Projet AFRITEL – Réactivation du projet PANAFTEL (à Harare, financé à partir des excédents dégagés par les recettes de TELECOM).
- Projet INDAFTEL – Assistance pour le développement de l'industrie des télécommunications (à Lomé, financé à partir des excédents dégagés par les recettes de TELECOM).
- Séminaires sur la tarification, les nouvelles technologies (ATM, SDH, RNIS), ainsi que sur la gestion du trafic et la planification des réseaux dans le contexte du multimédia.
- Assistance aux pays d'Afrique occidentale pour la mise en place du centre de maintenance à Lomé. A la suite de la décision prise par certains pays de créer une société privée pour gérer le centre, l'assistance fournie se poursuivra afin de faciliter la transition avec la nouvelle société.
- Début de la mise à jour de l'étude de faisabilité du centre de maintenance de Yaoundé.
- Appui apporté au projet en câble sous-marin Africa ONE, l'objectif étant de créer une société privée avec la participation d'opérateurs africains et non africains, ainsi qu'avec le secteur privé.
- Progrès accomplis dans le cadre du projet d'assistance aux pays d'Afrique australe et notamment aux pays du SADC (Comité de développement de l'Afrique australe); ce projet est financé par l'Agence des Etats-Unis pour le développement international, USAID.

Renforcement des services techniques et administratifs nationaux de télécommunication

a) Assistance dans les domaines suivants:
   - Restructuration (Guinée-Bissau, Togo et Burkina Faso), Internet (Zimbabwe, Mali);
   - Services d'information de gestion (Comores, Madagascar);
   - Numérotage (Tanzanie).

b) Projets financés par le PNUD:
   - Mali: Elaboration d'un plan directeur pour la radiodiffusion et la mise en œuvre d'un plan directeur des télécommunications.
   - République démocratique du Congo:
     - L'évaluation du secteur des télécommunications et du programme de travail de modernisation a été menée avec succès.
     - L'élaboration d'un plan directeur a démarré avec succès mais a dû être interrompue pour des raisons de sécurité. Le projet se poursuivra dès que la situation s'améliorera.
     - Zimbabwe: Elaboration d'une réglementation sur l'Internet.

Activités menées dans la Région

a) Certains projets, comme le plan directeur pour le Libéria, la modernisation du réseau au Rwanda n'ont pu démarrer, faute de financement. Par ailleurs, compte tenu de problèmes de sécurité existant dans certains pays, le BDT n'a pas pu envoyer d'experts comme les pays l'avaient demandé (Burundi, par exemple).

b) Cinquante-cinq experts ont été recrutés. De plus, 670 bourses ont été accordées, dont 62 à titre individuel et 608 pour des séminaires/ateliers. L'UIT a financé 591 bourses, alors que 20 ont été financées par des projets du PNUD et 59 par des projets FAS. Enfin, 65 missions ont été effectuées par les personnels des bureaux hors siège africains et de la Division Afrique.

4.4.4.2.2 Amériques

Développement des réseaux de télécommunication régionaux

a) Les activités suivantes ont été menées:

- Colloques sur le commerce et le financement des télécommunications en Amérique latine et dans les pays des Caraïbes, concernant les stratégies de mobilisation des ressources dans le contexte des nouvelles technologies, l'évolution de l'environnement réglementaire applicable au commerce et aux investissements dans les télécommunications et enfin, les questions relatives aux taxes de répartition.

- Dans le cadre des Programmes du PABA et par le biais des activités de mobilisation des ressources, des projets ont été mis en œuvre au Honduras, en Equateur, au Pérou et en Uruguay.

- Etablissement d'une base de données régionale concernant l'utilisation de la bande 137 MHz-3700 MHz (conjointement avec le Secrétariat exécutif de la CITEL), avec un calendrier de mise en œuvre.

b) Des efforts particuliers ont été déployés en vue d'encourager l'utilisation des technologies de l'information, associée aux moyens de télécommunication existants, afin d'appliquer largement les techniques de téléapprentissage pour la formation professionnelle et le développement des ressources humaines. C'est ainsi que le Centre de formation virtuel de l'UIT/BDT a mené à bien les activités suivantes, à savoir:

- Cours régional sur la gestion des fréquences, dispensé par l'Internet.

- Forum électronique sur la gestion de la qualité totale.

- Discussion électronique via l'Internet entre les universités de la région qui s'occupent de questions de télécommunication.

c) Centre d'excellence dans la Région Amériques:

- Consultations avec les administrations, les organismes de réglementation, les opérateurs et les organisations régionales qui cherchent des cosponsors parmi les membres du secteur privé.

- Définition de deux domaines à traiter en priorité: la formation en matière de réglementation et la gestion dans le domaine des télécommunications.

- Programme de travail visant à mettre en œuvre un projet pilote pour créer ce centre d'excellence en 1999.

d) Une importance particulière a été accordée à la mise en place d'une formation de haut niveau à l'intention des cadres supérieurs et moyens des organismes de télécommunication, compte tenu des nouveaux problèmes posés par des environnements de plus en plus concurrentiels. L'accent a été mis en particulier sur les questions d'établissement des coûts et de comptabilité ainsi que sur la réforme du système des taxes de répartition.

- Atelier régional (Cuba).

- Appui fourni à des séminaires sous-régionaux (Colombie, Nicaragua, Bahamas et Barbade).

- Séminaire/atelier régional sur la commercialisation des services de télécommunication pour l'Amérique centrale (Honduras).

- Perfectionnement des outils de gestion pour la gestion orientée vers le client, la réorganisation, la gestion de la qualité totale, la restructuration des organisations, etc. et diffusion aux pays/organisations intéressés.

Renforcement des services techniques et administratifs nationaux de télécommunication

a) Liste des principaux projets menés dans la région et financés essentiellement par des fonds d'affectation spéciale:

- Argentine — Centre de technologie communautaire
  Appui au renforcement de la CNC dans ses secteurs prioritaires

- Brésil — Recherche-développement pour la conception d'équipements de télécommunication
  Restructuration du secteur des télécommunications au Brésil
  Appui à la mise en œuvre de l'Agence nationale des télécommunications (ANATEL)

- Colombie
  Système d'informations financières pour l'ETB
  Déréglementation des services longue distance
  Système de gestion du spectre/contrôle des émissions/commande
  Système de signalisation par canal sémaphore (SS N° 7)
  Structure tarifaire pour réseaux à fibres optiques
  Renforcement technique de l'ETB
  Ingénierie du trafic/planification du réseau
  Planification du développement à orientation commerciale
  Aspects techniques de l'interconnexion et du financement
  Services de réseaux divergents
  Réglementation
- Equateur
  Planification et gestion du spectre radioélectrique
- Honduras
  Réaménagement des stations de vérification technique «Las Sabanas», «Toncontin» et «Tres Palos»
  Amélioration de la gestion technique et opérationnelle de HONDUTEL
  Mise au œuvre de télécentres communautaires polyvalents pour un développement durable de la société
  Systèmes de contrôle des émissions et gestion des fréquences
- Paraguay
  Plan intégré des télécommunications à moyen terme, période 1994-2000
  Développement des ressources humaines
  Gestion de la qualité de service
  Aspects commerciaux des contrats de concession
  Aspects techniques des contrats de concession
  Restructuration et développement de la CNT comme organisme de réglementation
- Pérou
  Télécommunications rurales
  Système de gestion du spectre radioélectrique
  Plan national de télécommunication
- Uruguay
  Système de gestion des fréquences et de contrôle des émissions.

b) Plusieurs pays ont reçu une assistance directe dans les domaines de la gestion des fréquences et celui de la gestion des ressources humaines et développement des organisations. De plus, une coopération horizontale à grande échelle a été encouragée, dans ces domaines, entre les différents pays de la région.

Activités menées dans la Région

Le personnel de la Région a effectué 74 missions, élaboré 18 nouveaux projets et supervisé la mise à exécution de 33 projets, dont 99% avaient bénéficié d'un financement public. En outre, diverses activités de coopération technique ont été menées à bien, à savoir 21 missions d'assistance ponctuelle, 12 séminaires/réunions régionaux et octroi de 156 bourses d'études à des pays de la région.

4.4.4.2.3 Etats arabes

Développement des réseaux de télécommunication régionaux

a) Les activités suivantes ont été menées:

- Séminaire régional sur les tarifs et les coûts, l'accent étant mis sur le nouvel environnement international des taxes de règlement.
- Deux ateliers consacrés au problème du passage à l'an 2000 (à Rabat, pour les pays francophones et au Caire, pour les pays anglophones).
- Séminaire régional sur les nouveaux services et sur l'infrastructure mondiale de l'information.
- Séminaire régional sur le système informatisé de maintenance d'abonné (CSMS).
- Séminaire régional sur les nouvelles tendances de la production sonore et télévisuelle numérique, organisé conjointement avec l'ASBU.
- Atelier sur le développement des services de radiocommunications maritimes.
- Colloque international sur la télémédecine (en collaboration étroite avec l'Association des médecins arabes).
- Atelier régional sur la transformation des organisations de télécommunication.

b) Une importance particulière a été accordée à la mise en place d'une formation de haut niveau à l'intention des cadres supérieurs et moyens des organismes de télécommunication, compte tenu des nouveaux problèmes posés par des environnements de plus en plus concurrentiels. L'accent a été mis en particulier sur la gestion de la formation, la description et le classement des emplois, la formation assistée par la technologie (TBT) et la gestion de la qualité totale (TQM). La deuxième réunion pour les gestionnaires régionaux ainsi que la sixième réunion annuelle du réseau GRH/DRH ont été organisées dans ce contexte. Traduction en arabe de certains des principaux documents relatifs à la formation.

Renforcement des services techniques et administratifs régionaux de télécommunication

Liste des principaux projets menés dans la Région et financés essentiellement sur la base du partage intégral des coûts:

- Maroc – Projet de télévision interactive
  - éducation à distance par la télévision interactive
  - formation du personnel enseignant
- Arabie saoudite – Services conseils au Ministère du projet des PTT
  - création d'institutions
  - formation dans le domaine des radiocommunications et de la gestion du spectre radioélectrique
  - participation efficace aux différentes instances de télécommunication
- Tunisie – Projet visant à construire un centre de recherche et d'études en télécommunication au niveau national ainsi qu'au niveau régional pour les pays francophones africains et arabes.
- Yémen – Développement de la couverture de radiodiffusion sonore et télévisuelle (Phase 2).
  - établir des plans rationnels et économiques de développement de la couverture de radiodiffusion sonore et télévisuelle, l'objectif étant en outre de faire en sorte que 90 à 95% de la population bénéficient des activités de formation nécessaire;
  - renforcer la capacité d'organisation/gestion de l'entreprise publique de télécommunication.
- Autorité palestinienne – Des bourses d'études et des services de consultant ont été fournis à l'Autorité palestinienne (Ministère des communications) pour assister à des séminaires et ateliers de l'UIT/BDT et dispenser des avis et des conseils techniques pour une assistance ponctuelle sur les sujets suivants: couverture et fréquences.

Activités menées dans la Région

Le personnel de la Région a effectué 27 missions et supervisé 6 projets. En plus de ces activités, 40 missions d'experts ont eu lieu (19 dans le cadre de projets et 36 financées au titre du PABA), 16 séminaires/réunions au niveau régional ont été organisés et 213 bourses d'études ont été accordées.

4.4.4.2.4 Asie-Pacifique

Développement des réseaux de télécommunication régionaux

Les activités suivantes ont été menées:

- Activités visant à encourager les relations entre les utilisateurs et les fournisseurs d'équipements de commutation.
- Etablissement de liens avec les activités de la Commission d'études 2 de l'UIT-D.
- Séminaire sur la réforme du règlement des comptes dans la sous-région du Pacifique Sud.
- Réunion sous-régionale pour le Cambodge, le Laos et le Viet Nam en vue de débattre des questions critiques auxquelles font face les trois pays: situation concernant les règlements internationaux, Internet et participation à l'OMC.
- Autres activités concernant la restructuration du secteur des télécommunications.

Renforcement des services techniques et administratifs nationaux de télécommunication

L'accent a été mis pour l'essentiel sur la restructuration et les questions de réglementation, le DRH, le contrôle des émissions, la gestion et le transfert de technologies. Les activités les plus importantes ont été les suivantes:

- Sept ateliers et réunions.
- Vingt-deux activités au profit de certains pays, en particulier les PMA.
- Séminaire sur la planification des grands réseaux (Inde).

- Avis et assistance concernant la commercialisation des noms de domaine de tête Internet.
- Deux tables rondes avec des partenaires pour les centres communautaires polyvalents.

Activités menées dans la Région

a) Treize projets nationaux et régionaux étaient en cours de réalisation, le montant total qui y était consacré s'élevant à 0,53 million de dollars EU. Les principaux domaines d'assistance au titre de ces projets étaient la réforme du secteur, le transfert de technologies, le DRH et l'assurance de qualité.

b) Par ailleurs, 198 bourses d'études ont été prévues tout particulièrement pour les PMA, dont 35 financées par le PNUD et par des projets au titre de fonds d'affectation spéciale et 163 par les ressources propres de l'UIT en vertu du PABA.

c) Les personnels des bureaux hors siège Asie-Pacifique et de la Division Asie-Pacifique ont effectué 37 missions d'experts. Trente-trois missions d'experts ont été exécutées dans le cadre de projets financés par le PNUD et au titre de fonds d'affectation spéciale, ainsi qu'en vertu des programmes du PABA. De plus, deux missions CTPD ont été financées au titre du PABA.

4.4.4.2.5 Europe et CEI

Bon nombre de pays de ces régions ont déjà constitué des coentreprises et choisi des partenaires stratégiques. L'UIT a un rôle important à jouer dans les questions de réglementation et de gestion des fréquences ainsi qu'en matière de gestion, développement et planification des ressources humaines. En particulier, le BDT a engagé les activités décrites ci-après, assuré leur suivi ou y a participé.

Développement des réseaux régionaux de télécommunication

Les pays ci-après ont accueilli des activités de l'UIT:

- Hongrie
  - Séminaire sur le développement d'un projet pilote de télécentres pour les pays d'Europe centrale et orientale et les Etats baltes.
- Kirghizistan
  - Séminaire sur les nouvelles technologies et sur les nouveaux types de services de télécommunication.
- Russie
  - Colloque sur le commerce et le financement et réunion préparatoire pour la CMDT-98.
  - Séminaire sur les nouvelles technologies et les nouveaux services de télécommunication.
  - Atelier de gestion (stratégies de transformation des entreprises), Europe centrale et CEI.
  - Atelier régional sur la réglementation de la radiodiffusion et en particulier le service public en Europe.
  - Atelier régional sur la formation assistée par la technologie et le téléapprentissage.

Renforcement des services techniques et administratifs nationaux de télécommunication

Les activités suivantes ont été menées:

- Albanie
  - Expert principal en gestion de la formation.
  - Mission en vue d'établir un examen sectoriel.
- Autriche
  - Expert PLANITU.
- Bélarus
  - Séminaire RGT/SDH à Minsk.
- Bosnie-Herzégovine
  - Achat d'équipements informatiques pour les unités d'exécution de projets.
  - Réunions en vue d'examiner et de mettre au point la Loi fondamentale sur les télécommunications pour la Bosnie-Herzégovine (Royaume-Uni).
  - Table ronde consacrée au projet de Loi sur les télécommunications pour la Bosnie-Herzégovine (Genève).
  - Mission en Bosnie-Herzégovine pour assurer le suivi de la réunion de WorldTel tenue à Genève.

- Deuxième table ronde pour le projet de Loi sur les télécommunications pour la Bosnie-Herzégovine (Genève).
- Mission à Sarajevo pour régler les détails de la donation par SWISSCOM de 100 000 lignes à la Bosnie-Herzégovine.
- Troisième table ronde en vue d'achever la mise au point de la Loi sur les télécommunications (Genève).
- Présentation aux autorités bosniaques (Bosnie-Herzégovine) de la Loi sur les télécommunications pour la Bosnie-Herzégovine.
- Réunion avec la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) et avec le Bureau du Haut Représentant (Royaume-Uni).
- Participation à la deuxième Conférence internationale sur les télécommunications en Bosnie-Herzégovine (Bosnie-Herzégovine).
- Signature du projet de Loi sur les télécommunications pour la Bosnie-Herzégovine (Genève).
- Séminaire du Bureau des radiocommunications (bourse).
- Discussions sur les spécifications de l'équipement de la station mobile de contrôle des émissions (Bosnie-Herzégovine).
- Organisation de l'organisme de réglementation des télécommunications de la Bosnie (TRA) – Réunion au Royaume-Uni.
- Quatrième table ronde pour le plan de numérotage et l'établissement du TRA.
- Réunion de donateurs à la BERD.
- Bourse accordée à Cable & Wireless MSc in Operational Telecommunications (Royaume-Uni).

• République tchèque
  - Réunion avec l'Administration tchèque pour débattre de la coopération future (Prague).

• Malte
  - Evaluation du câblage du nouveau centre de formation à Malte (expert).
  - Assistance technique fournie à Malte pour la mise en œuvre du Plan directeur des radiocommunications maritimes (expert).

• Pologne
  - Deux missions afin de rencontrer l'Administration polonaise pour discuter de la possibilité d'établir une coopération.

• Russie
  - Expert du projet pilote PLANITU.
  - Séminaire national RGT/SDH à Saint-Pétersbourg.

• Slovénie
  - Assistance pour la restructuration du secteur des télécommunications de la Slovénie (deux missions conduites par un expert).

• Ukraine
  - Assistance pour la privatisation de UKRTELECOM (expert).

• Ouzbékistan
  - Assistance fournie à l'Administration ouzbèque sur la gestion des fréquences (expert).
  - Assistance pour les systèmes de télécommunication par satellite (expert).

• Projets nationaux
  - Bosnie-Herzégovine: Assistance pour la reconstruction du réseau de télécommunication de la Bosnie-Herzégovine.
  - République slovaque: Gestion économique et DRH en télécommunication.
  - République tchèque: Gestion économique et DRH en télécommunication.

Activités menées dans la Région

Sur un total de 195 bourses d'études accordées, 12 ont été financées dans le cadre de projets nationaux alors que 183 ont été accordées, sur la base des fonds disponibles dans le cadre du Plan d'action de Buenos Aires (PABA). Le Chef de l'Unité Europe & CEI a effectué 13 missions dans la Région; 24 experts ont été recrutés et envoyés en mission.

4.4.4.3 Recrutement d'expert

Trois cent quatre-vingt-quinze emplois ont été mis au concours, pour lesquels 468 candidatures ont été évaluées. Dans le cadre des 264 recrutements, 325 missions ont eu lieu. La plupart des missions étaient de courte durée; or, celles-ci sont difficiles à organiser car les candidats disponibles pour le laps de temps requis sont peu nombreux. On continue de constater que les missions qui avaient plutôt un caractère purement technique deviennent des missions de type consultatif, réglementaire ou juridique.

Région/Activité	Nombre de recrutements en 1997	Nombre de recrutements en 1998	
Afrique	62	55	–11%
Amériques	94	100	+6%
Asie-Pacifique	60	33	–45%
Etats arabes	33	37	+12%
Europe et CEI	11	22	+100%
Niveau mondial ou multirégional	15	17	+13%
Total	**275**	**264**	**–4%**

4.4.4.4 Service d'achat d'équipement et de contrats

		1998	1997	1997 : 1998
Commandes passées	Nombre	91	97	–6%
	Valeur en dollars EU	5.841.906	1.663.424	+251%
Contrats signés	Nombre	43	48	–10%
	Valeur en dollars EU	102.740.853	37.122.386	+277%
Contrats administrés	Nombre	75	57	+32%
Accords administratifs et projets connexes signés	Nombre	30	31	–3%

Nombre de commandes passées

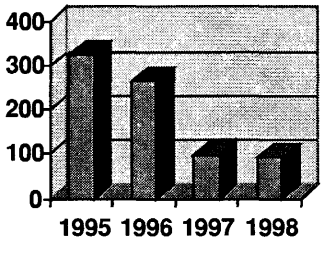

Valeur en dollars EU des commandes passées

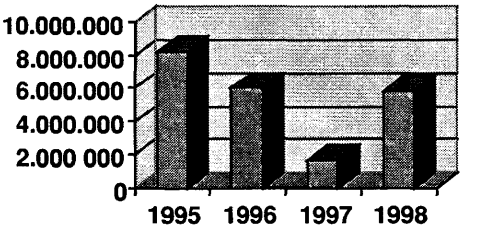

Nombre de contrats signés

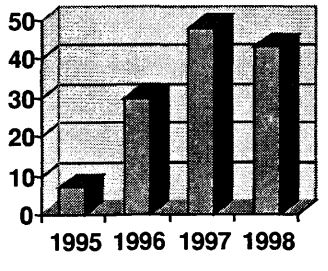

Valeur en dollars EU de contrats signés

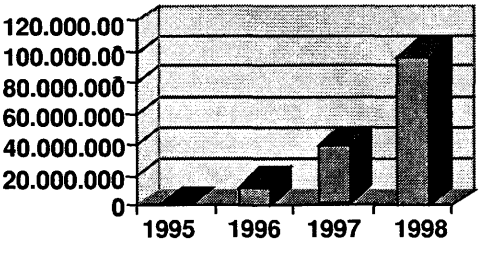

4.4.4.5 Bourses d'études

Région	A titre individuel	Groupe	Total	%
Afrique	62	609	671	47,0%
Amériques	18	138	156	10,9%
Etats arabes	30	183	213	14,9%
Asie-Pacifique	53	145	198	13,9%
Europe	27	163	190	13,3%
Total	**190**	**1238**	**1428**	**100%**

BOURSES ACCORDÉES PAR GENRE							
A titre individuel		**Groupe**		**Total**		**%**	
Femme	**Homme**	**Femme**	**Homme**	**Femme**	**Homme**	**Femme**	**Homme**
27	163	148	1090	175	1253	12,5%	87,5%
Pays ayant accueilli le plus grand nombre de programmes de bourses individuelles: Royaume-Uni, Etats-Unis, Suède, Canada, Suisse et France.							

Appendice

Contributions volontaires en nature

Donateur	Estimation en dollars EU	Estimation en francs suisses	Type de contribution	Evénement/destinataire
Alcatel	10.000		Expert	Mozambique: Séminaire sur la télémédecine pour les pays anglophones d'Afrique
Alcatel	25.000		Experts	Russie: Séminaire sur les nouvelles technologies
Alcatel	22.000		Experts	Kirghizistan: Séminaire de la RCC sur les nouvelles technologies et les nouveaux services
Association BHN (Japon)	120.000		Equipements et services	Myanmar: Projet de télémédecine
Association BHN (Japon)	20.000		Equipements	Ukraine: Projet de télémédecine
Friedrich Ebert Stiftung, Allemagne	30.300		Logistique et bourses d'études	Malte: Séminaire de développement des services de radiodiffusion
Friedrich Ebert Stiftung, Allemagne		30.000	Bourses d'études	Suisse: Programme international de gestion de la radiodiffusion
Malte	60.000		Equipements	Malte: Projet de télémédecine
Inmarsat	2.000		Services	Ukraine: Projet de télémédecine
Maltacom	30.000		Experts	Malte: Projet de télémédecine
MOST Consortium, Israël	25.000		Logistique et bourses d'études	Israël: Séminaire sur les nouvelles applications multimédias interactives des technologies de communication de pointe
PTT Pays-Bas – Station 12	5.000		Services	Ukraine: Projet de télémédecine

Donateur	Estimation en dollars EU	Estimation en francs suisses	Type de contribution	Evénement/destinataire
Telecom Georgia	30.000		Expert et équipements	Géorgie: Projet de télémédecine
Telecomunicaçoes de Moçambique	25.000		Equipements et services	Mozambique: Projet de télémédecine
Telia (Suède)	40.000		Experts	Malte: Projet de télémédecine
Thomson CSF/RSC (France)	3.000		Publicité	Russie: Colloque sur le commerce et le financement des télécommunications
UNESCO	9.500		Bourses d'études	Suisse: Programme international de gestion de la radiodiffusion
Centre de radio-fréquences de l'Ukraine	10.000		Services	Ukraine: Projet de télémédecine
Telecom – Ukraine	10.000		Services	Ukraine: Projet de télémédecine

Contributions volontaires en espèces

Donateur	Dollars EU	Francs suisses	Objet
British Telecom – Royaume-Uni	3.289		Production de cassettes vidéo sur les questions relatives à l'environnement
Ericsson – Suède	20.278		Voir plus haut
EUTELSAT – Europe	4.000		Cameroun: Séminaire sur les aspects techniques et opérationnels des GMPCS
EUTELSAT – Europe	6.849		Production de cassettes vidéo sur les questions relatives à l'environnement
Gilat – Israël	27.256		Israël: Séminaire sur les nouvelles applications multimédias interactives
Gouvernement finlandais	18.248		Conférence intergouvernementale sur les télécommunications d'urgence (ICET 98)
Iridium – Etats-Unis	2.000		Cameroun: Séminaire sur les aspects techniques et opérationnels des GMPCS
Japon		65.600	Groupe spécialisé de la CE 2 de l'UIT-D (sujet 7)
Lookheed Martin – Etats-Unis	15.000		GMPCS
Medex Petroleum – France	6.616		Production de cassettes vidéo sur les questions relatives à l'environnement
Motorola – Etats-Unis	20.000		Voir plus haut
Navia Aviation – Norvège	2.000		Trinité-et-Tobago: Atelier sur le développement des services de radiocommunications maritimes dans les pays des Caraïbes
Rhode & Schwartz – Allemagne	1.456		Malte: Conférence mondiale de développement des télécom-munications – La Valette
Sky Station	5.000		Production de cassettes vidéo sur les questions relatives à l'environnement
Skybridge – France	4.000		Cameroun: Séminaire sur les aspects techniques et opérationnels des GMPCS
Sprint Corp. – Etats-Unis	6.000		Malte: Conférence mondiale de développement des télécom-munications – La Valette
Swisscom – Suisse		4.700	Suisse: Comité consultatif pour le développement des télécom-munications
Thomson – France	3.000		Colloque sur le financement pour la CEI et préparation à la CMDT-98
UNESCO	10.000		Hongrie: Séminaire sur le projet de développement de télécentres pilotes pour les pays d'Europe centrale et orientale et les Etats baltes
UNESCO	9.000		Conférence intergouvernementale sur les télécommunications d'urgence (ICET 98)

Bourses d'études accordées aux pays les moins avancés (PMA) et aux pays assimilés à des PMA

Afrique	
Angola	12
Bénin	23
Burkina Faso	26
Burundi	28
Cap-Vert	11
Centrafricaine (Rép.)	20
Tchad	25
Comores	16
Congo (RD ex-Zaïre)	26
Guinée équatoriale	14
Erythrée	15
Ethiopie	20
Gambie	12
Guinée	22
Guinée-Bissau	5
Lesotho	8
Libéria	14
Madagascar	16
Malawi	23
Mali	38
Mozambique	16
Namibie	7
Niger	28
Rwanda	11
Sao Tomé-et-Principe	6
Sénégal	25
Sierra Leone	5
Tanzanie	24
Togo	16
Ouganda	20
Zambie	23
Total (Afrique)	**555**

Asie-Pacifique	
Afghanistan	0
Bangladesh	9
Bhoutan	15
Cambodge	11
Kiribati	7
Lao (R.d.p.)	7
Maldives	13
Myanmar	6
Népal	19
Salomon (Iles)	4
Tuvalu	8
Vanuatu	0
Samoa-Occidental	5
Total (Asie-Pacifique)	**104**

Amériques	
Haïti	14
Nicaragua	4
Total (Amériques)	**18**

Etats arabes	
Djibouti	27
Mauritanie	35
Somalie	0
Soudan	19
Yémen	26
Total (Etats arabes)	**107**

Total (PMA) 784

5. Administration de l'Union

5.1 Questions de personnel

a) Le tableau des effectifs correspondant au budget 1998 comportait 882 emplois, dont 737 permanents (y inclus 56 emplois identifiés comme susceptibles d'être pourvus par des contrats MRT), 43 emplois de durée déterminée (DD) et 102 emplois hors cadre. Au 31 décembre 1998, 104 emplois étaient vacants et 18,5 étaient gelés. L'utilisation croissante d'emplois hors cadre inscrits au budget des emplois des cadres est en partie la cause du nombre élevé d'emplois vacants. On a enregistré les mouvements suivants au cours de l'année parmi les fonctionnaires titulaires de contrats permanents ou de durée déterminée: 22 départs à la retraite, 7 démissions et 1 décès. Deux contrats de durée déterminée n'ont pas été renouvelés. Au 31 décembre 1998, 34 fonctionnaires travaillaient à temps partiel.

b) Les tableaux suivants (Tableaux 1 à 4) montrent la répartition des effectifs au 31 décembre 1998. Le cas échéant, les chiffres de l'année précédente sont indiqués entre parenthèses à titre de comparaison.

c) Des contrats de courte durée (Tableau 2) ont été octroyés de manière à assurer les renforts nécessaires lors de conférences et réunions, en cas de surcroît temporaire de travail urgent, de travail en équipe, d'indisponibilité de longue durée de personnel essentiel.

d) Le principe de la répartition géographique s'applique aux fonctionnaires élus et aux fonctionnaires des catégories supérieure et professionnelle (à l'exclusion du personnel des services linguistiques). (Ce principe ne s'applique pas aux fonctionnaires de la catégorie des services généraux). La répartition géographique fin 1998 est illustrée par le Tableau 4 et se rapporte à tout le personnel employé par l'Union, à l'exception du personnel linguistique, du personnel engagé au titre de projets d'assistance technique et du personnel surnuméraire.

Tableau 1

Répartition du personnel entre le Secrétariat général et les Secteurs de l'Union
(à l'exclusion du personnel surnuméraire et du personnel engagé au titre de l'assistance technique)

Secrétariat général/ Secteur	Fonctionnaires élus		Nombre de contrats						Total	
			Permanent[1]		Durée déterminée[2]		MRT			
Secrétariat général	2	(2)	304	(323)	126	(101)	7	(7)	439	(433)
BR	1	(1)	107	(114)	34	(24)	7	(5)	149	(144)
TSB	1	(1)	40	(41)	4	(3)	–	(–)	45	(45)
BDT	1	(1)	49	(43)	47	(50)	7	(1)	104	(95)
TOTAL	**5**	**(5)**	**500**	**(521)**	**211**	**(178)**	**21**	**(13)**	**737**	**(717)**

(Les chiffres pour 1997 figurent entre parenthèses.)

1) Y compris les contrats de stage.

2) Y compris les contrats de durée déterminée initiaux susceptibles d'être convertis en contrat MRT.

Tableau 2

Personnel surnuméraire

	Nombre de contrats		Nombre total de journées de travail	
Interprètes	863	(961)	3 865	(5 755)
Ingénieurs, ingénieurs-éditeurs	20	(24)	1 989	(2 135)
Programmeurs-analystes, Programmeurs	22	(25)	1 636	(1 071)
Traducteurs/Réviseurs, procès-verbalistes	167	(137)	5 345	(4 675)
Administrateurs	51	(47)	4 245	(2 696)
Secrétaires, Commis ordinateurs	300	(281)	22 989	(21 675)
Assistants programmeurs	30	(60)	2 164	(4 651)
Commis – Composition des texte	53	(54)	4 276	(3 934)
Dactylographes, opérateurs	318	(311)	16 097	(16 752)
Opérateurs – Reprographie – Documents	123	(86)	7 851	(5 783)
Commis aux expéditions et autres	243	(378)	5 839	(9 025)
TOTAL	**2190**	**(2364)**	**76 296**	**(78 152)**

(Les chiffres pour 1997 figurent entre parenthèses dans les colonnes 3 et 5.)

Tableau 3
Répartition du personnel selon le grade
(à l'exclusion du personnel surnuméraire et du personnel engagé au titre de l'assistance technique)

Grade	Secrétariat Général			TSB			BR			BDT			Total		
Fonctionnaires élus	2			1			1			1			5		
	Perm.	DD	MRT	Perm.	DD	MRT	Perm.	DD	MRT	Perm.	DD	MRT	Perm.	DD	MRT
D.2	2	–	1	1	–	–	1	–	–	–	1	–	4	1	1
D.1	5	1	–	–	–	–	3	–	–	1	4	–	9	5	–
P.5	16	5	1	7	–	–	12	2	2	3	24	2	38	31	5
P.4	31	8	1	3	2	–	25	5	4	4	6	4	63	21	9
P.3	29	20	–	3	–	–	10	1	-	3	3	–	45	24	–
P.2	3	11	1	1	–	–	–	4	–	1	1	–	5	16	1
P.1	–	–	–	–	–	–	–	4	–	–	–	–	–	4	–
Total catégories P et catégories supérieures	86	45	4	15	2	–	51	16	6	12	39	6	164	102	16
	137			18			74			58			287		
	Perm.	DD	MRT	Perm.	DD	MRT	Perm.	DD	MRT	Perm.	DD	MRT	Perm.	DD	MRT
G.7	25	2	1	8	–	–	12	–	–	5	–	–	50	2	1
G.6	54	10	1	13	1	–	26	3	1	15	2	1	108	16	3
G.5	73	22	1	2	1	–	14	6	–	15	4	–	104	33	1
G.4	39	22	–	2	–	–	3	9	–	2	2	–	46	33	–
G.3	21	17	–	–	–	–	1	–	–	–	–	–	22	17	–
G.2	6	8	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	6	8	–
G.1	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total catégorie G	218	81	3	25	2	–	56	18	1	37	8	1	336	109	5
	302			27			75			46			450		
Total toutes catégories	304	128	7	40	5	–	107	35	7	49	48	7	500	216	21
TOTAL	**439**			**45**			**149**			**104**			**737**		

Perm. = Permanent, y compris les contrats de stage.

DD = Durée déterminée, y compris les contrats de durée déterminée initiaux susceptibles d'être convertis en MRT.

MRT = Contrats d'engagement renouvelables.

NOTE – Les fonctionnaires qui reçoivent une indemnité spéciale de fonctions accordée sur recommandation du Comité des nominations et des promotions sont comptabilisés dans le grade pour lequel ils reçoivent l'indemnité.

Tableau 4

Répartition géographique du personnel au 31 décembre 1998
(à l'exclusion du personnel engagé au titre de projets)

Pays	Fonct. élus	D.2	D.1	P.5	P.4	P.3	P.2	P.1	Total
Région A – Amériques (34 pays)									
Argentine				1		1			2
Brésil			– (1)	1	3	1			5 (6)
Canada	1	1 (–)	2 (3)	– (2)	4	1	1		10 (12)
Chili					1 (–)		– (1)		1
Colombie				2					2
Costa Rica				1					1
Équateur				1					1
États–Unis				7 (5)	7 (9)	4 (3)			18 (17)
Haïti						1			1
Jamaïque				1					1
Pérou				– (1)					– (1)
Uruguay		1 (–)	1	1 (2)					3
Venezuela						1	1 (–)	1	3 (2)
Région B – Europe occidentale (33 pays)									
Allemagne	1	1 (–)	1	3	3	3	1 (–)		13 (11)
Autriche			1 (–)	1					2 (1)
Belgique				2		2 (1)		1 (–)	5 (3)
Danemark			1						1
Espagne				2	1	1		1	5
Finlande	1			2		1			4
France			2 (1)	5	8 (9)	8 (4)	4 (1)		27 (20)
Grèce					1				1
Italie		1 (–)	1 (2)	1	2	1	1 (–)		7 (6)
Norvège				1	1 (–)	– (1)			2
Pays-Bas			1				1		2
Portugal					3				3
Royaume-Uni				3	2	6			11
Suède				3	2 (1)	1			6 (5)
Suisse				2	3 (2)	6	2	– (1)	13
Turquie					1				1
Région C – Europe orientale et Asie septentrionale (20 pays)									
Bulgarie				1	1		1 (–)		3 (2)
Hongrie			– (1)		2	2			4 (5)
L'ex-Rép. Yougoslave de Macédoine			1 (–)	– (1)					1
Pologne					2				2
République Slovaque					1				1
République tchèque					1				1
Russie		1 (–)	– (1)	2 (3)	3 (4)		1		7 (9)
Slovénie (Rép.)				1					1
Ukraine				1					1
Yougoslavie				1	1				2

Tableau 4 *(fin)*

Pays	Fonct. élus	D.2	D.1	P.5	P.4	P.3	P.2	P.1	Total
Région D – Afrique (52 pays)									
Algérie			1	3 (2)	1 (2)	1	1 (–)		7 (6)
Bénin				1	1				2
Burkina Faso				2 (3)					2 (3)
Burundi						1 (–)			1 (–)
Cameroun					1				1
Côte d'Ivoire				1					1
Egypte						1			1
Ethiopie							2 (1)		2 (1)
Ghana						1			1
Guinée				1	1				2
Kenya	1				1		1		3
Mali					1				1
Maroc		1 (–)	– (1)		1	2 (1)			4 (3)
Maurice						3			3
Mozambique				1					1
Nigéria						1			1
Ouganda				1					1
Sénégal							2		2
Soudan					1				1
Sudafricaine (Rép.)					1				1
Tanzanie					1				1
Tunisie	1				1				2
Région E – Asie et Australasie (49 pays)									
Arabie saoudite			1 (–)						1 (–)
Australie				3 (2)	2	1 (2)			6
Chine				2 (1)	1	1			4 (3)
Corée (Rép. de)					2				2
Inde				1 (3)	5	3			9 (11)
Iran (Rép. Islamique d')			1	1					2
Japon			– (1)	2	1	1			4 (5)
Jordanie				1					1
Pakistan						1			1
Philippines						2 (1)			2 (1)
Syrie					1 (–)	– (1)			1
Singapour				1				– (1)	1 (2)
Sri Lanka				1				1 (–)	2 (1)
Viet Nam					1				1
TOTAL – 75 pays	5	6 (–)	14 (17)	68 (72)	77	59 (53)	19 (11)	4	252(239)

(Lorsque des changements sont intervenus, les chiffres de 1997 figurent entre parenthèses.)

Tableau 5

Répartition hommes et femmes du personnel de l'Union, y compris les fonctionnaires hors siège au 31.12.1998
(à l'exclusion du personnel surnuméraire)

Grade	Secrétariat général		TSB		BR		BDT		Total	
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
Fonctionnaires élus	2	–	1	–	1	–	1	–	5	–
D.2	3	–	1	–	1	–	1	–	6	–
D.1	5	1	–	–	3	–	5	–	13	1
P.5	19	3	7	–	16	–	28	1	70	4
P.4	32	8	4	1	31	3	9	5	76	17
P.3	28	21	3	–	9	2	2	4	42	27
P.2	9	6	–	1	3	1	1	1	13	9
P.1	–	–	–	–	2	2	–	–	2	2
Total catégories P et catégories supérieures	98	39	16	2	66	8	47	11	227	60
	137		18		74		58		287	
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
G.7	9	19	2	6	3	9	–	5	14	39
G.6	31	34	1	13	9	21	2	16	43	84
G.5	22	74	–	3	7	13	1	18	30	108
G.4	27	34	1	1	3	9	–	4	31	48
G.3	15	23	–	–	–	1	–	–	15	24
G.2	6	8	–	–	–	–	–	–	6	8
G.1	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total catégorie G	110	192	4	23	22	53	3	43	139	311
	302		27		75		46		450	
Total toutes catégories	208	231	20	25	88	61	50	54	366	371
TOTAL	**439**		**45**		**149**		**104**		**737**	

NOTE – Les fonctionnaires qui reçoivent une indemnité spéciale de fonctions accordée sur recommandation du Comité des nominations et des promotions sont comptabilisé dans le grade pour lequel ils reçoivent l'indemnité.

5.1.1 Classement des emplois

a) Le Conseil a chargé le Secrétaire général de lui soumettre chaque année, pour information, un rapport succinct sur les mesures prises en application de la Résolution 1107 relative au «classement des emplois» et de la Résolution 1108 relative à la «gestion des emplois ».

b) Pour des raisons pratiques, les renseignements se présentent sous la forme simplifiée d'un tableau, tant pour la catégorie des administrateurs que pour celle des services généraux:

Résolution 1107:

Reclassements	Déclassements
Secrétariat général 1 P.4 à P.5 2 P.3 à P.4 1 G.7 à P.5 1 G.6 à G.7 2 G.4 à G.5 2 G.3 à G.4	1 G.7 à G.6
BR 1 P.3 à P.4 1 G.6 à G.7 1 G.5 à G.6 1 G.4 à G.6	1 G.7 à G.6 1 G.6 à G.4
BDT 1 P.4 à P.5 1 P.2 à P.4 1 G.7 à P.2	1 P.5 à P.4
TSB	2 P.5 à P.4

c) Le coût des reclassements s'est établi en 1998 à 57 900 francs suisses, soit 0,054% des crédits affectés dans le budget aux emplois des cadres; il se situe donc au-dessous des limites budgétaires autorisées (0,1%). En outre, les grades de 19 emplois de la catégorie professionnelle et de 30 emplois de la catégorie des services généraux ont été confirmés.

Résolution 1108:

a) Il n'a été procédé à aucune création ni suppression d'emplois. Aucune économie n'a donc été réalisée en 1998.

b) Soixante et onze (71) emplois hors cadres ont été créés à partir du 1er janvier 1998 à la suite de l'approbation par le Conseil de l'Annexe 4 du Document C97/45, contenant le Rapport final du Groupe tripartite consultatif. Le nombre total de postes hors cadre s'est établi à 149 au 31 décembre 1998.

c) Pour information, il a été par ailleurs procédé à l'évaluation de quarante-quatre (44) descriptions d'emploi avant qu'elles ne soient diffusées sous forme d'avis de vacance d'emploi temporaire.

5.2 Gestion financière

a) L'exercice financier 1998, première année de l'exercice biennal 1998-99, a été régi par les dispositions de la Constitution et de la Convention de l'Union internationale des télécommunications (Genève, 1992, amendées à Kyoto, 1994) ainsi que par les dispositions du Règlement financier de l'Union (édition 1997).

b) Le budget de l'Union approuvé pour 1998-1999 est fixé à 332.654.000 francs suisses. Le montant de l'unité contributive pour les Etats Membres a été établi à 328.000 fancs suisses pour 1998 et 1999, sur la base d'un total de 368 3/16 unités et, pour les Membres des Secteurs, à 65.600 francs suisses. Les recettes effectives pour 1998 ont atteint 189.263.132,83 francs suisses et les dépenses 157.298.841,36 francs suisses.

c) La plupart des contribuants au budget de l'Union ayant été ponctuels dans leurs versements, les liquidités sont restées à un niveau satisfaisant pendant tout l'exercice. D'ailleurs, 95,8% des contributions attendues pour 1998 avaient été reçues au 31 décembre 1998. Le montant des comptes débiteurs était de 55.503.386,79 francs suisses au 31 décembre 1998.

d) Pour la construction du bâtiment Montbrillant, un total de 23.998.049,07 francs suisses avait été utilisé au 31 décembre 1998.

e) Les états provisoires des recettes et des dépenses et ceux de l'actif, du passif et des soldes au 31 décembre 1998 sont reproduits dans l'Annexe B.

f) L'Union a ouvert des comptes spéciaux pour les numéros universels de libre appel international (UIFN), les services d'échange d'informations sur les télécommunications (TIES) et le Mémorandum d'accord sur les GMPCS (GMPCS-MoU). Les droits d'enregistrement et les autres recettes se sont montés en 1998 à 880.316,30 francs suisses pour le compte UIFN, 100.115,40 francs suisses pour le compte TIES et 330.852,05 francs suisses pour le compte GMPCS-MoU.

g) Le solde vérifié des comptes d'Asia TELECOM 97 s'est établi à 6.526.483,65 francs suisses et celui de TELECOM Interactive 97 à –4.292.122,76 francs suisses. Le solde non vérifié d'Africa TELECOM 98 s'établit à 4.207.360,47 francs suisses.

h) Les dépenses pour les projets au titre du PNUD se sont chiffrées à 72.490.649 dollars EU et celles pour les projets au titre des fonds d'affectation spéciale à 19.065.696,35 dollars EU. Le montant total a donc été de 91.556.345,35 dollars EU et les recettes correspondantes des dépenses d'appui ont été de 6.724.569,00 dollars EU. Les contributions en espèces reçues au titre des fonds d'affectation spéciale ont été de 40.547.674 dollars EU.

i) Les contributions au Fonds spécial de coopération technique se sont élevées à 21.163,48 dollars EU, les autres recettes s'établissant à 40.849,11 dollars EU. Les dépenses connexes relatives aux projets se sont établies à 170.000 dollars EU provenant du Fonds spécial et à 205.405 dollars EU provenant des excédents dégagés par TELECOM. Le capital du Fonds spécial s'élevait au 31 décembre 1998 à 11.310.478,41 dollars EU, dont 10.705.134,82 dollars EU étaient affectés au programme d'utilisation des excédents de TELECOM.

j) Le montant des contributions volontaires en espèces reçues en 1998 pour financer diverses activités était de 443.433 dollars EU et 133.845 francs suisses.

ANNEXES

Annexe I

Situation des Etats Membres par rapport aux actes de l'Union au 31 décembre 1998

Annexe II

Compte d'exploitation de l'exercice budgétaire 1998

Annexe III

Liste des publications éditées par l'Union en 1998

PAGE LAISSEE EN BLANC INTENTIONNELLEMENT

PAGE INTENTIONALLY LEFT BLANK

Annexe I

Situation des Etats Membres par rapport aux actes de l'Union au 31 décembre 1998

Tableau I. *Actes finals de Genève (1992), Kyoto (1994) et Règlements administratifs:*

- Constitution et Convention de l'Union internationale des télécommunications (Genève, 1992);
- Protocole facultatif concernant le règlement obligatoire des différends relatifs à la Constitution, à la Convention et aux Règlements administratifs (Genève, 1992);
- Amendements à la Constitution et à la Convention (Kyoto, 1994);
- Règlement des télécommunications internationales de Melbourne (1988);
- Règlement des radiocommunications de Genève (1979);
- Révision partielle du Règlement des radiocommunications (CAMR pour les services mobiles, Genève, 1983) (MOB-83);
- Révision partielle du Règlement des radiocommunications (CAMR sur l'utilisation de l'orbite des satellites géostationnaires et la planification des services spatiaux utilisant cette orbite, Genève, 1985) (ORB-85);
- Révision partielle du Règlement des radiocommunications (CAMR pour la planification des bandes d'ondes décamétriques attribuées au service de radiodiffusion, Genève, 1987) (HFBC-87);
- Révision partielle du Règlement des radiocommunications (CAMR pour les services mobiles, Genève, 1987) (MOB-87);
- Révision partielle du Règlement des radiocommunications (CAMR sur l'utilisation de l'orbite des satellites géostationnaires et la planification des services spatiaux utilisant cette orbite, Genève, 1988) (ORB-88);
- Révision partielle du Règlement des radiocommunications (CAMR chargée d'étudier les attributions de fréquences dans certaines parties du spectre, Malaga-Torremolinos, 1992) (CAMR-92);
- Révision partielle du Règlement des radiocommunications (CMR chargée d'étudier les attributions de fréquences dans certaines parties du spectre, Genève, 1995) (CMR-95);
- Révision partielle du Règlement des radiocommunications (CMR chargée d'étudier les attributions de fréquences dans certaines parties du spectre, Genève, 1997) (CMR-97).

Tableau II. *Actes finals de la Conférence administrative mondiale des radiocommunications chargée d'établir un Plan pour le service de radiodiffusion par satellite dans les bandes de fréquences 11,7-12,2 GHz (dans les Régions 2 et 3) et 11,7-12,5 GHz (dans la Région 1) (Genève, 1977).*

Tableau III. *Accord régional relatif à l'utilisation par le service de radiodiffusion de fréquences dans les bandes des ondes hectométriques dans les Régions 1 et 3 et dans les bandes des ondes kilométriques dans la Région 1 (Genève, 1975).*

Tableau IV. *Accord régional relatif à l'utilisation de la bande 87,5-108 MHz pour la radiodiffusion sonore à modulation de fréquence (Région 1 et partie de la Région 3) (Genève, 1984).*

Tableau V. *Accord régional relatif aux services mobile maritime et de radionavigation aéronautique en ondes hectométriques (Région 1) (Genève, 1985).*

Tableau VI. *Accords régionaux américains:*

- Accord interaméricain des radiocommunications (FIAR) (Washington, 1949);
- Accord régional sur la radiodiffusion en Amérique du Nord (NARBA) (Washington, 1950);
- Accord régional relatif au service de radiodiffusion à ondes hectométriques dans la Région 2 (Rio de Janeiro, 1981);
- Accord régional relatif à l'utilisation de la bande 1605-1705 kHz dans la Région 2 (Rio de Janeiro, 1988).

Tableau VII. *Accords et Protocole régionaux des zones européennes:*

- Accord régional concernant l'utilisation des fréquences dans les bandes 68-73 MHz et 76-87,5 MHz par le service de radiodiffusion, d'une part, et par les services fixe et mobile, d'autre part (Genève, 1960);
- Accord régional pour la Zone européenne de radiodiffusion (Stockholm, 1961);
- Protocole portant amendement de l'Accord de Stockholm (Genève, 1985);
- Accord régional concernant la planification du service de radionavigation maritime (radiophares) dans la Zone européenne maritime (Genève, 1985).

Tableau VIII. *Accords et Protocoles régionaux des zones africaines:*

- Accord régional pour la Zone africaine de radiodiffusion relatif à l'utilisation par le service de radiodiffusion de fréquences des bandes des ondes métriques et décimétriques (Genève, 1963);
- Protocole portant amendement de cet Accord (Genève, 1985);
- Protocole portant abrogation des parties toujours en vigueur de cet Accord (Genève, 1989);
- Accord régional relatif à la planification de la radiodiffusion télévisuelle en ondes métriques et décimétriques dans la Zone africaine de radiodiffusion et les pays voisins (Genève, 1989).

IX. *Liste des Etats Membres qui ont signé les Actes finals de la Conférence de plénipotentiaires (Minneapolis, 1998).*

X. *Accords particuliers.*

PAGE LAISSEE EN BLANC INTENTIONNELLEMENT

PAGE INTENTIONALLY LEFT BLANK

Tableau I. Actes finals de Genève (1992), Kyoto (1994) et Règlements administratifs

SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 1998

La lettre S signifie que l'Acte en question a été signé.
La lettre A dans les colonnes 3, 5 ou 7 signifie qu'il s'agit d'une adhésion; dans les autres colonnes, elle indique une approbation ou une adhésion aux Règlements.

MEMBRES		GENÈVE (1992)				KYOTO (1994)		RÈGLEMENTS ADMINISTRATIFS																			
		Constitution et Convention		Protocole facultatif		Amendements à la Constitution et Convention		Règlement des télécommunications internationales Melbourne, 1988		RÈGLEMENT DES RADIOCOMMUNICATIONS																	
			Date de dépôt au Secrétariat général de l'instrument de ratification, acceptation, approbation ou adhésion		Date de dépôt au Secrétariat général de l'instrument de ratification, acceptation, approbation ou adhésion		Date de dépôt au Secrétariat général de l'instrument de ratification, acceptation, approbation ou adhésion			Genève, 1979		Révision partielle Genève, 1983 MOB-83		Révision partielle Genève, 1985 ORB-85		Révision partielle Genève, 1987 HFBC-87		Révision partielle Genève, 1987 MOB-87		Révision partielle Genève, 1988 ORB-88		Révision partielle Malaga-Torremolinos, 1992 CAMR-92		Révision partielle Genève, 1995 CMR-95		Révision partielle Genève, 1997 CMR-97	
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28
Afghanistan (Etat islamique d').....	1/16	S 1)		S		-		-	A 2)	S	A 3)	-	A 2)	-	A 2)	S	A 2)	S	A 2)	S	A 2)	-		-		-	
Albanie (République d')	1/4	S		S		-		-		-	A 3)	-		-		S		-		-		-		S		S	
Algérie (Rép. alg. dém. et pop.).....	1	S 1)	13.08.1996 32)	-		S 25)	13.08.1996	S	A 2)	S	A 3)	S	A 3)	S	A 2)	S	A 2)	S	A 2)	S	A 2)	S	A 6)	S		S	
Allemagne (Rép. fédérale d')	30	S 1)	08.10.1996	-		S 25)	08.10.1996	S	A	S	A	S	A	S	A	S	A	S	A 4)	S	A	S	A	S		S	
Andorre (Principauté d').....	1/4	A	24.01.1994	-		S		-	A 3)	-	A 3)	-	A 3)	-	A 3)	-	A 3)	-	A 3)	-	A 3)	-	A 3)	S		S	
Angola (République d').....	1/4	-		-		S 25)		S		S	A 3)	S	A 3)	S	A 3)	S	A 3)	S		S		-		S		-	
Antigua-et-Barbuda.....	1/16	-		-		-		-		-	A 3)	-	A 3)	-	A 3)	S		S		S		-		-		-	
Arabie saoudite (Royaume d').....	10	S 1)	08.10.1997 34)	S		S 25)	08.10.1997	S	A	S	A	S	A 3)	S	A	S	A	S	A	S	A	S	A 6)	S		S	
Argentine (République).....	1/2	S 1)	17.11.1997 35)	-		S	17.11.1997	S	A 6)	S	A 4)	S	A 4)	S	A 4)	S	A 4)	S	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S		S	
Arménie (République d').....	1/4	A	29.09.1995	-		-		-	A 3)	-	A 3)	-	A 3)	-	A 3)	-	A 3)	-	A 3)	-	A 3)	-	A 6)	S		S	
Australie	15	S 1)	29.09.1994 5)	S	29.09.1994	S 25)	04.04.1996	S	A	S	A 3)	S	A	S	A	S	A 4)	S	A 4)	S	A	S	A	S		S	
Autriche.....	1	S 1)	23.10.1997 5)	S	23.10.1997	S 25)	23.10.1997 26)	S	A 6)	S	A 3)	S	A 3)	S	A 3)	S	A 3)	S	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S		S	
Azerbaïdjanaise (République).....	1/4	-		-		-		-	A 3)	-	A 3)	-	A 3)	-	A 3)	-	A 3)	-	A 3)	-	A 3)	-		-		-	
Bahamas (Commonwealth des)	1/2	S	04.08.1994	S		S 25)		S	A 6)	-	A	-	A 3)	-	A 3)	-	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	-		S	
Bahreïn (Etat de)	1/2	S 1)	12.07.1996	S	12.07.1996	S 25)	12.07.1996	-	A 6)	S	A 3)	S	A 6)	S	A 6)	-	A 6)	-	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S		S	
Bangladesh (Rép. populaire du).....	1/8	A	28.07.1994	-		S 25)		-	A 6)	S	A 3)	-	A 3)	-	A 3)	-	A 3)	-	A 6)	-	A 6)	S	A 6)	S		S	
Barbade.....	1/4	S	28.07.1998	S	28.07.1998	S 25)	28.07.1998	-	A 2)	-	A 3)	-	A 3)	-	A 2)	-	A 2)	-	A 2)	-	A 2)	-	A 6)	-	-	-	
Bélarus (République du)	1/4	S 1)	15.06.1994 5)	S	15.06.1994	S 25)		S	A 6)	S	A 7)	S	A 3)	S	A 6)	S	A	S	A	S	A 6)	S	A	S		S	
Belgique.....	5	S 1)	18.08.1997	S	18.08.1997	S 25)	18.08.1997	S	A 6)	S	A 3)	S	A 3)	S	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S	A	S		S	
Belize.....	1/8	A	09.11.1993	A	07.12.1993	-		-	A 6)	-	A	-	A 3)	-	A 6)	-	A 6)	-	A 6)	-	A 6)	S	A 6)	-		-	
Bénin (République du).....	1/4	S 1)	24.04.1997	S	24.04.1997	S 25)	24.04.1997	S	A 6)	S	A 3)	S	A 3)	-	A 6)	-	A 6)	-	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	-		S	
Bhoutan (Royaume du).....	1/8	S	16.04.1996	S		S 25)	16.04.1996	S	A 6)	-	A 3)	-	A 3)	-	A 3)	-	A 3)	-	A 6)	-	A 6)	S	A 6)	-		-	
Bolivie (République de).....	1/4	A	30.12.1993	-		S		-	A 6)	-	A 3)	-	A 6)	-	A 6)	-	A 6)	-	A 6)	-	A 6)	-	A 6)	-		-	
Bosnie-Herzégovine.....	1/16	A	02.09.1994	A	02.09.1994	S	05.01.1996	-	A 3)	-	A 3)	-	A 3)	-	A 3)	-	A 3)	-	A 3)	-	A 3)	-	A 6)	-		-	
Botswana (République du).....	1/2	S	12.10.1998	S	12.10.1998	S	12.10.1998	S	A 6)	S	A 3)	-	A 3)	-	A 6)	S	A 6)	-	A 6)	-	A 6)	S	A 6)	-		-	
Brésil (République fédérative du).....	3	S	19.10.1998	S		S	19.10.1998	S	A 2)	S	A 3)	S	A 3)	S	A 3)	S	A 3)	S	A 3)	S	A 2)	S	A 6)	S		S	
Brunéi Darussalam.....	1/2	S 1)	20.11.1996	S		S 25)	20.11.1996	S	A 6)	-	A 3)	-	A 6)	S	A 6)	-	A 6)	-	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S		S	
Bulgarie (République de).....	1/4	S 1)	09.09.1994	S		S 25)		S	A 6)	S	A 3)	S	A 3)	S	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S		S	
Burkina Faso	1/8	S 1)	21.10.1994	S		S 25)		S	A 6)	S	A 3)	-	A 3)	-	A	S	A 4)	S	A 4)	S	A 4)	S	A 6)	S		S	
Burundi (République du)	1/16	S 1)	20.10.1998	S		S 25)	20.10.1998	-	A 6)	S	A 3)	-	A 3)	-	A 3)	-	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S		S	
Cambodge (Royaume du)	1/16	A	14.08.1997	-		S 25)	14.08.1997	-	A 6)	-	A 6)	-	A 6)	-	A 6)	-	A 6)	-	A 6)	-	A 6)	-	A 6)	-		-	
Cameroun (République du).....	1	S 1)	18.04.1995	S		S 25)		S	A 2)	S	A 3)	S	A 3)	S	A 2)	S	A 2)	S	A 2)	S	A 2)	S	A 6)	S		S	
Canada.....	18	S 1)	21.06.1993 5)	S	21.06.1993	S 25)	09.10.1996 33)	S	A	S	A 8)	S	A	S	A 4)	S	A 4)	S	A 4)	S	A 4)	S	A 4)	S	A	S	A
Cap-Vert (République du).....	1/8	S	27.04.1998	S		S 25)	27.04.1998	-	A 6)	S	A 3)	-	A 3)	-	A 3)	-	A 3)	-	A 6)	-	A 6)	S	A 6)	S		S	
Centrafricaine (République).....	1/16	S	11.05.1995	S		S		S	A 6)	S	A 3)	-	A 3)	-	A 3)	S	A 3)	-	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S		-	
Chili.....	1	S 1)	02.09.1998	S	02.09.1998	S	02.09.1998	S	A 6)	S	A 3)	S	A 3)	S	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S		S	
Chine (République populaire de).....	10	S 1)	15.07.1997 5)	-		S 25)	15.07.1997	S	A 6)	S	A 4)	S	A 3)	S	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S		S	
Chypre (République de).....	1/4	S 1)	01.11.1995	S	01.11.1995	S 25)	16.01.1996	S	A 6)	S	A 3)	S	A 3)	-	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S		S	
Cité du Vatican (Etat de la).....	1/4	S	03.05.1996 28)	-		S	03.05.1996	S	A 6)	S	A 3)	-	A 3)	S	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S		S	
Colombie (République de).....	1	S 1)	02.04.1997 36)	S	02.04.1997	S 25)	02.04.1997	S	A 6)	S	A	S	A 3)	S	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S		S	
Comores (Rép. féd. islamique des)....	1/16	S	11.08.1998	S		S 25)	11.08.1998	-	A 3)	-	A 3)	-	A 3)	-	A 3)	-	A 3)	-	A 3)	-	A 3)	-	A 6)	-		-	
Congo (République du).....	1/4	A	09.08.1994	A	09.08.1994	-		S	A 6)	S	A 3)	-	A 3)	-	A 3)	-	A 6)	-	A 6)	-	A 6)	S	A 6)	-		-	
Corée (République de)	5	S 1)	05.08.1994	S	05.08.1994	S 25)	20.02.1998	S	A 6)	S	A	S	A	S	A	S	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S		S	
Costa Rica	1/4	-		-		S 25)		-		S		-		-		-		S		-		-		-		S	
Côte d'Ivoire (République de).....	1/4	S 1)	22.03.1996	S		S 25)	22.03.1996	S	A 2)	S	A	S	A	S	A 2)	S	A 2)	S	A 2)	S	A 2)	S	A 6)	-		S	
Croatie (République de).....	1/4	S	03.06.1994	-		S		-	A 3)	-	A 3)	-	A 3)	-	A 3)	-	A 3)	-	A 3)	-	A 3)	-	A 6)	S		S	
Cuba.....	1/4	S 1)	25.11.1996	S		S 25)	25.11.1996 26)	S	A 6)	S	A 3)	S	A 3)	S	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S		S	
Danemark	5	S 1)	18.06.1993	S	18.06.1993	S 25)	09.01.1995	S	A 2)	S	A 4)	S	A 4)	S	A 2)	S	A 2)	S	A 2)	S	A 2)	S	A 6)	S		S	
Djibouti (République de)	1/8	S	10.03.1997	S		S 25)	10.03.1997	S	A 6)	-	A 3)	-	A 3)	S	A 3)	-	A 6)	-	A 6)	-	A 6)	-	A 6)	S		-	
Dominicaine (République).....	1/2	-		-		-		-		-		-		-		-		-		-		-		-		-	
Dominique (Commonwealth de la)....	1/16	A	28.10.1996	-		A	28.10.1996	-	A 6)	-	A 6)	-	A 6)	-	A 6)	-	A 6)	-	A 6)	-	A 6)	-	A 6)	-		-	
Egypte (République arabe d').....	1/2	S	15.05.1996	S	15.05.1996	S 25)	15.05.1996	S	A 6)	S	A 3)	S	A 3)	S	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	-	A 6)	S		S	
El Salvador (République d').....	1/4	S	25.05.1998	-	25.05.1998	S	25.05.1998	S	A 6)	S	A 3)	-	A 3)	-	A 6)	-	A 6)	-	A 6)	-	A 6)	-	A 6)	-		S	
Emirats arabes unis	1	S 1)	02.08.1995	S	02.08.1995	S 25)	31.10.1997	S	A 2)	S	A 3)	S	A 3)	-	A 2)	S	A 2)	-	A 2)	S	A 2)	S	A 6)	S		S	
Equateur	1/2	A	01.08.1994	-		S 25)	31.10.1997	-	A 6)	S	A 3)	S	A 3)	S	A 3)	S	A 6)	-	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S		S	
Erythrée	1/8	A	31.01.1994	-		-	.	-	A 3)	-	A 3)	-	A 3)	-	A 3)	-	A 3)	-	A 3)	-	A 3)	-	A 6)	-		-	
Espagne	8	S 1)	15.04.1996 27)	-		S 25)	15.04.1996	S	A	S	A 3)	S	A 3)	S	A	S	A	S	A 4)	S	A 4)	S	A	S		S	
Estonie (République d').....	1/4	S 1)	23.01.1996	S	23.01.1996	S 25)	23.01.1996	-	A 6)	-	A 3)	-	A 3)	-	A 3)	-	A 3)	-	A 3)	-	A 3)	-	A 6)	S		S	
Etats-Unis d'Amérique.....	30	S 1)	26.10.1997 37)	-		S 25)	26.10.1997 38)	S	A 4)	S	A 9)	S	A 4)	S	A 4)	S	A 6)	S	A 4)	S	A 4)	S	A 6)	S		S	
Ethiopie (Rép. féd. dém. d')	1/16	S 1)	13.10.1994	S		S 25)		S	A 6)	S	A	S	A 6)	S	A 6)	-	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S		-	

Tableau I. Actes finals de Genève (1992), Kyoto (1994) et Règlements administratifs *(suite)*

MEMBRES		GENÈVE (1992)				KYOTO (1994)		RÈGLEMENTS ADMINISTRATIFS																	
		Constitution et Convention		Protocole facultatif		Amendements à la Constitution et Convention		Règlement des télécommunications internationales Melbourne, 1988		RÈGLEMENT DES RADIOCOMMUNICATIONS															
			Date de dépôt au Secrétariat général de l'instrument de ratification, acceptation, approbation ou adhésion		Date de dépôt au Secrétariat général de l'instrument de ratification, acceptation, approbation ou adhésion		Date de dépôt au Secrétariat général de l'instrument de ratification, acceptation, approbation ou adhésion			Genève, 1979		Révision partielle Genève, 1983 MOB-83		Révision partielle Genève, 1985 ORB-85		Révision partielle Genève, 1987 HFBC-87		Révision partielle Genève, 1987 MOB-87		Révision partielle Genève, 1988 ORB-88		Révision partielle Malaga-Torremolinos, 1992 CAMR-92		Révision partielle Genève, 1995 CMR-95		Révision partielle Genève, 1997 CMR-97	
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28
Fidji (République de)	1/4	S 1)	11.10.1998	S		S 25)	11.10.1998	S	A 6)	S	A 3)	-	A 3)	-	A 6)	-	A 6)	-	A 6)	-	A 6)	-	A 6)	-		-	
Finlande	5	S 1)	30.05.1996 29)	S	30.05.1996	S 25)	30.05.1996	S	A 2)	S	A 3)	S	A 3)	S	A 2)	S	A 2)	S	A 2)	S	A 2)	S	A 6)	S		S	
France	30	S 1)	18.05.1994	-		S 25)	30.06.1998	S	A 4)	S	A 3)	S	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S	A	S	A	S	
Gabonaise (République)	1/4	S 1)	28.09.1998 5)	S		S 25)	28.09.1998 26)	S	A 2)	S	A 3)	-	A 3)	S	A 3)	S	A 2)	-	A 2)	S	A 2)	S	A 6)	S		S	
Gambie (République de)	1/8	S	09.02.1998	S		S	09.02.1998	-	A 6)	-	A 3)	-	A 3)	-	A 3)	-	A 3)	-	A 6)	-	A 6)	S	A 6)	-		S	
Géorgie	1/4	A	20.06.1994	-		S		-	A 3)	-	A 3)	-	A 3)	-	A 3)	-	A 3)	-	A 3)	-	A 3)	-	A 6)	-		-	
Ghana	1/4	S 1)	16.10.1998	S		S 25)	16.10.1998	S	A 2)	S	A 3)	-	A 3)	S	A 3)	S	A 2)	-	A 2)	S	A 2)	S	A 6)	S		S	
Grèce	1	S 1)	25.09.1998 5)	S	25.09.1998	S 25)	25.09.1998 26)	S	A	S	A	S	A 3)	S	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S		S	
Grenade	1/16	S		S		-		-		-		-		-		-		-		-		-		-		-	
Guatemala (République du)	1/4	-		-		-		S		S	A 3)	-	A 3)	S	A 3)	-		-		-		S		-		-	
Guinée (République de)	1/8	S 1)	05.08.1994	S	05.08.1994	S 25)		S	A 2)	S	A 3)	S	A 3)	S	A 3)	S	A 2)	S	A 2)	S	A 2)	S	A 6)	S		S	
Guinée-Bissau (République de)	1/8	-		-		-		-		-		-		-		-		-		-		-		-		-	
Guinée équatoriale (République de)	1/8	-		-		-		-		-	A 3)	-	A 3)	-		-		-		-		-		-		-	
Guyana	1/4	A	19.08.1994	-		S 25)		-	A 6)	S	A 3)	-	A 3)	-	A 6)	-	A 6)	-	A 6)	-	A 6)	-	A 6)	-		-	
Haïti (République d')	1/8	A	22.05.1995	-		-		-	A 6)	S	A	-	A 6)	-	A 6)	-	A 6)	-	A 6)	-	A 6)	-	A 6)	-		-	
Honduras (République du)	1/4	S		S		-		-		S	A 3)	-	A 3)	S		S		-		-		S		-		-	
Hongrie (République de)	1	S 1)	14.11.1997	S		S 25)	14.11.1997	S	A 6)	S	A	S	A	S	A 6)	S	A	S	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S		S	
Inde (République de l')	5	S 1)	03.11.1995 5)	S		S 25)		S	A 6)	S	A	S	A 3)	S	A 6)	S	A	S	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S		S	
Indonésie (République d')	1	S 1)	16.04.1996 5)	S		S 25)	16.04.1996	S	A 6)	S	A 3)	S	A 3)	S	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S		S	
Iran (République islamique d')	1	S 1)	11.07.1996	S		S 25)	11.07.1996 5)	S	A 6)	S	A 3)	S	A 3)	S	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S		S	
Iraq (République d')	1/4	-		-		-		S		S	A 3)	S	A 3)	S		S		S		S		-		-		-	
Irlande	2	S 1)	16.10.1996 5)	S	16.10.1996	S 25)	16.10.1996 26)	S	A 6)	S	A 3)	S	A 3)	S	A 3)	S	A 3)	S	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S		S	
Islande	1/4	S 1)	17.11.1997	S	17.11.1997	S 25)	17.11.1997	S	A 6)	S	A 3)	S	A 3)	-	A 6)	S	A 6)	-	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S		S	
Israël (Etat d')	1	S 1)	25.08.1994	S		S 25)	16.04.1997	S	A 6)	S	A 3)	S	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S		S	
Italie	20	S 1)	03.05.1996 5)	S	03.05.1996	S 25)	03.05.1996	S	A 6)	S	A	S	A	S	A 6)	S	A	S	A	S	A	S	A	S		S	
Jamaïque	1/4	S	20.10.1998	S		S	20.10.1998	-	A 6)	S	A	-	A 3)	S	A 6)	-	A 6)	-	A 6)	-	A 6)	-	A 6)	S		-	
Japon	30	S 1)	18.01.1995	S	18.01.1995	S 25)		S	A	S	A	S	A	S	A	S	A	S	A 10)	S	A	S	A	S	A	S	
Jordanie (Royaume hachémite de)	1/2	S 1)	16.10.1995	S	16.10.1995	S 25)		-	A 2)	S	A 3)	S	A 2)	S	A 2)	S	A 2)	S	A 2)	S	A 2)	S	A 6)	S		S	
Kazakstan (République du)	1/4	A	05.09.1994	-		S		-	A 3)	-	A 3)	-	A 3)	-	A 3)	-	A 3)	-	A 3)	-	A 3)	-	A 6)	S		S	
Kenya (République du)	1/4	S 1)	25.08.1994	S	25.08.1994	S 25)	17.08.1998	S	A 6)	S	A 3)	S	A 3)	S	A 6)	S	A	S	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S		S	
Kiribati (République de)	1/8	-		-		-		-		-	A 3)	-	A 3)	-	A 3)	-		-		-		-		-		-	
Koweït (Etat du)	3	S 1)	06.06.1997	S	06.06.1997	S 25)	06.06.1997	S	A 6)	S	A 3)	S	A 3)	S	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S		S	
Lao (Rép. dém. populaire)	1/16	A	24.01.1994	A	24.01.1994	S 25)		-	A 6)	-	A 3)	-	A 6)	-	A 6)	-	A 6)	-	A 6)	-	A 6)	-	A 6)	-		S	
Lesotho (Royaume du)	1/16	S 1)		S		S		-		S	A 3)	-	A 3)	-		S		-		-		-		S		-	
Lettonie (République de)	1/4	S 1)		S		S 25)		-	A 3)	-	A 3)	-	A 3)	-	A 3)	-	A 3)	-	A 3)	-	A 3)	S		S		S	
L'ex-Rép. yougoslave de Macédoine	1/8	A	11.07.1994	-		S 25)		-	A 3)	-	A 3)	-	A 3)	-	A 3)	-	A 3)	-	A 3)	-	A 3)	-	A 6)	S		S	
Liban	1/4	S 1)	03.08.1998	S		S 25)	03.08.1998	S	A 6)	S	A 3)	-	A 3)	S	A	-	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S		S	
Libéria (République du)	1/4	S		S		-		-		S	A 3)	S	A 3)	S	A 3)	S		S		S		-		S		-	
Libye (Jam. arab. lib. pop. et soc.)	1	-		-		S 25)		-		S	A 3)	-	A 3)	S	A 3)	S		S		S		S		S		S	
Liechtenstein (Principauté de)	1/2	S 1)	02.01.1995 24)	S	02.01.1995	S 25)	28.11.1996 1)	S	A 6)	S	A 3)	-	A 3)	-	A 6)	-	A 6)	-	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S		S	
Lituanie (République de)	1	S 1)		S		-		-	A 3)	-	A 3)	-	A 3)	-	A 3)	-	A 3)	-	A 3)	-	A 3)	S		S		S	
Luxembourg	1/2	S 1)	05.02.1997	S	05.02.1997	S 25)	05.02.1997	S	A 6)	S	A 3)	-	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	-	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S		S	
Madagascar (République de)	1/8	S	03.06.1996	S	03.06.1996	S	03.06.1996	S	A 6)	S	A 3)	S	A 3)	S	A 3)	S	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	-		-	
Malaisie	1	S 1)	11.04.1994	-		S 25)		S	A 6)	S	A 3)	S	A 3)	S	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S		S	
Malawi	1/8	S 1)	19.10.1998	S		S 25)	19.10.1998	-	A 6)	S	A 3)	-	A 3)	S	A 6)	-	A 6)	-	A 6)	-	A 6)	S	A 6)	-		S	
Maldives (République des)	1/8	A	22.08.1994	-		S		S	A 6)	-	A 3)	-	A 3)	-	A 6)	S	A 6)	-	A 6)	-	A 6)	-	A 6)	S		-	
Mali (République du)	1/8	S	25.04.1995	S		S 25)		S	A 6)	S	A 3)	-	A 3)	S	A 3)	S	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S		S	
Malte	1/4	S 1)	30.08.1995 5)	S	30.08.1995	S 25)	11.11.1996 4)	S	A 4)	S	A 3)	-	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S		S	
Maroc (Royaume du)	1	S 1)	09.05.1996	-		S 25)	09.05.1996	S	A 6)	S	A 3)	S	A 3)	S	A 3)	S	A 3)	S	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S		S	
Marshall (République des Iles)	1/4	A	22.02.1996	-		A	22.02.1996	-	A 6)	-	A 6)	-	A 6)	-	A 6)	-	A 6)	-	A 6)	-	A 6)	-	A 6)	-		-	
Maurice (République de)	1/4	A	06.12.1993	A	06.12.1993	S		S	A 6)	S	A 3)	-	A 3)	-	A 6)	-	A 6)	-	A 6)	-	A 6)	-	A 6)	S		S	
Mauritanie (Rép. islamique de)	1/8	S 1)	30.07.1998	S		S 25)	30.07.1998	-	A 6)	S	A 3)	S	A 3)	-	A 3)	S	A 3)	S	A 6)	S	A 6)	-	A 6)	-		S	
Mexique	1	S 1)	27.09.1993 11)	S	27.09.1993	S 25)	08.12.1997 26)	S	A 4)	S	A 4)	S	A 2)	S	A 4)	S	A 4)	S	A 4)	S	A 2)	S	A 12)	S	A	S	
Micronésie (Etats fédérés de)	1/4	A	07.08.1995	-		-		-	A 3)	-	A 3)	-	A 3)	-	A 3)	-	A 3)	-	A 3)	-	A 3)	-	A 6)	S		S	
Moldova (République de)	1/4	S	18.02.1997	-		S	18.02.1997	-	A 3)	-	A 3)	-	A 3)	-	A 3)	-	A 3)	-	A 3)	-	A 3)	-	A 6)	S		S	
Monaco (Principauté de)	1/4	S 1)	05.08.1997	S	05.08.1997	S 25)	05.08.1997	S	A 6)	S	A 3)	S	A 3)	S	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S		S	
Mongolie	1/4	S 1)	04.06.1997	-		S 25)	04.06.1997	-	A 6)	S	A 3)	-	A 3)	-	A 6)	S	A 6)	-	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S		S	
Mozambique (République du)	1/16	A	19.09.1994	-		S		-	A 6)	S	A 3)	-	A 3)	-	A 3)	-	A 3)	-	A 6)	-	A 6)	S	A 6)	-		S	
Myanmar (Union de)	1/8	S 1)	05.10.1998	-		-	05.10.1998	-	A 6)	-	A 3)	-	A 3)	-	A 6)	-	A 6)	-	A 6)	-	A 6)	-	A 6)	-		-	
Namibie (République de)	1/4	A	04.08.1994 13)	-		S 25)		-	A 6)	-	A 3)	-	A 6)	-	A 6)	-	A 6)	-	A 6)	-	A 6)	-	A 6)	S		S	
Nauru (République de)	1/8	-		-		-		-		-		-		-		-		-		-		-		-		-	
Népal	1/16	S	10.11.1997	S		S	10.11.1997	S	A 2)	S	A 3)	-	A 3)	-	A 3)	-	A 2)	-	A 2)	-	A 2)	-	A 6)	S		S	
Nicaragua	1/4	A	12.10.1998	-		A	12.10.1998	-	A 6)	S	A 3)	S	A 3)	-	A 3)	-	A 6)	-	A 6)	-	A 6)	S	A 6)	-		-	

Tableau I. Actes finals de Genève (1992), Kyoto (1994) et Règlements administratifs *(fin)*

MEMBRES		GENÈVE (1992)				KYOTO (1994)		RÈGLEMENTS ADMINISTRATIFS																	
		Constitution et Convention		Protocole facultatif		Amendements à la Constitution et Convention		Règlement des télécommunications internationales Melbourne, 1988		RÈGLEMENT DES RADIOCOMMUNICATIONS															
			Date de dépôt au Secrétariat général de l'instrument de ratification, acceptation, approbation ou adhésion		Date de dépôt au Secrétariat général de l'instrument de ratification, acceptation, approbation ou adhésion		Date de dépôt au Secrétariat général de l'instrument de ratification, acceptation, approbation ou adhésion			Genève, 1979		Révision partielle Genève, 1983 MOB-83		Révision partielle Genève, 1985 ORB-85		Révision partielle Genève, 1987 HFBC-87		Révision partielle Genève, 1987 MOB-87		Révision partielle Genève, 1988 ORB-88		Révision partielle Malaga-Torremolinos, 1992 CAMR-92		Révision partielle Genève, 1995 CMR-95		Révision partielle Genève, 1997 CMR-97	
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28
Niger (République du)	1/8	S 1)	03.09.1998	S		S 25)	03.09.1998	S	A 6)	S	A 3)	-	A 6)	-	A 6)	S	A 6)	-	A 6)	-	A 6)	S	A 6)	-		S	
Nigéria (République fédérale du)	2	S 1)		S		S 25)		S		S	A 3)	-	A 3)	S		-		S		S		S		S		S	
Norvège	5	S 1)	15.07.1994 14)	S		S 25)		S	A 6)	S	A 3)	S	A 3)	S	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S		S	
Nouvelle-Zélande	2	S 1)	06.12.1994	S	06.12.1994	S 25)	16.06.1995	S	A 6)	S	A 15)	S	A 15)	S	A 16)	S	A 16)	S	A 16)	S	A 16)	S	A	S		S	
Oman (Sultanat d')	1/2	S 1)	18.05.1994	S	18.05.1994	S 25)	21.08.1996	S	A 6)	S	A 3)	S	A 3)	S	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S		S	
Ouganda (République de l')	1/16	A	27.07.1994	-		S 25)		S	A 3)	S	A 3)	-	A 3)	-	A 3)	-	A 3)	-	A 3)	-	A 3)	S	A 6)	S		S	
Ouzbékistan (République d')	1/2	A	22.09.1994	A	22.09.1994	S		-	A 3)	-	A 3)	-	A 3)	-	A 3)	-	A 4)	-	A 3)	-	A 3)	-	A 6)	S		S	
Pakistan (Rép. islamique du)	2	S 1)	04.11.1997	S		S 25)	04.11.1997	S	A 6)	S	A 3)	-	A 3)	S	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S		S	
Panama (République du)	1/2	S 1)	13.07.1998	S	13.07.1998	-	13.07.1998	-	A 6)	S	A 3)	S	A 3)	-	A 6)	-	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	-		S	
Papouasie-Nouvelle-Guinée	1/2	S 1)	10.05.1996	S		S 25)	10.05.1996	S	A 6)	S	A 3)	S	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S		S	
Paraguay (République du)	1/2	A	26.09.1994	-		S		S	A 6)	S	A 3)	-	A 3)	S	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	-	A 6)	S		S	
Pays-Bas (Royaume des)	8	S 1)	13.06.1996	S	13.06.1996	S 25)	13.06.1996 30)	S	A 17)	S	A 17)	S	A 17)	S	A	S	A	S	A 4)	S 17)	A 4)	S	A 6)	S		S	
Pérou	1/4	A	30.09.1994 18)	A	30.09.1994	S 25)	12.02.1996	-	A 6)	S	A 3)	-	A 3)	S	A 6)	-	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	-	A 6)	S		-	
Philippines (République des)	1	S 1)	23.05.1996	S	23.05.1996	S 25)	23.05.1996	S	A 6)	S	A 6)	-	A 3)	S	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	-	A 6)	S	A 6)	S		S	
Pologne (République de)	1	S	17.10.1995	S	17.10.1995	S 25)	13.05.1997	S	A 6)	S	A 3)	S	A 3)	S	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S		S	
Portugal	2	S 1)	30.11.1995 5)	S	30.11.1995	S 25)	08.12.1997 26)	S	A 4)	S	A 4)	S	A 3)	S	A 3)	S	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S		S	
Qatar (Etat du)	1/2	S 1)	13.10.1998	S	13.10.1998	S 25)	13.10.1998	S	A 6)	S	A 3)	S	A 3)	S	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S		S	
République arabe syrienne	1/2	A	25.11.1993	-		S 25)	07.03.1996	S	A	S	A 3)	S	A 3)	S	A 3)	S	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S	A	S	
République démocratique du Congo..	1/2	-		-		-		S		S	A 3)	-	A 3)	-	A 3)	-	A 3)	-		-		-		-		-	
République kirghize	1/4	A	29.06.1994	-		S		-	A 3)	-	A 3)	-	A 3)	-	A 3)	-	A 3)	-	A 3)	-	A 3)	-	A 3)	S		S	
Rép. pop. démocratique de Corée	1/4	S 1)	09.08.1994	S		-		S	A 2)	S	A 3)	S	A 2)	S	A 2)	S	A 2)	S	A 2)	S	A 2)	S	A 6)	S		S	
République slovaque	1/4	A	01.07.1994	-		S 25)	10.11.1995	-	A 3)	-	A 3)	-	A 3)	-	A 3)	-	A 3)	-	A 3)	-	A 3)	-	A 6)	S		S	
République tchèque	1	A	29.08.1994	-		S 25)		-	A 3)	-	A 3)		A 3)	-	A 3)	-	A 3)	-	A 3)	-	A 3)	-	A 6)	S		S	
Roumanie	1/2	S 1)	30.11.1993	-		S 25)	23.07.1996	S	A 6)	S	A 3)	S	A 3)	S	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S		S	
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	15	S 1)	27.06.1994	S	27.06.1994	S 25)	11.02.1997	S	A 4)	S	A 19)	S	A 4)	S	A 4)	S	A 4)	S	A 4)	S	A 4)	S	A 6)	S		S	
Russie (Fédération de)	15	S 1)	01.08.1995	-		S 25)		S	A 6)	S	A 20)	S	A 3)	S	A 6)	S	A	S	A	S	A	S	A	S		S	
Rwandaise (République)	1/16	-		-		-		S		S	A 3)	-	A 3)	-		S		-		-		-		-		-	
Sainte-Lucie	1/16	A	04.09.1997			A	04.09.1997	-	A 6)	-	A 6)	-	A 6)	-	A 6)	-	A 6)	-	A 6)	-	A 6)	-	A 6)	-		-	
Saint-Marin (République de)	1/4	S	31.08.1994	S	31.08.1994	S 25)	24.09.1998	S	A 6)	S	A 3)	-	A 3)	S	A 6)	-	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S		S	
Saint-Vincent-et-Grenadines	1/16	A	20.09.1994	-		S 25)		-	A 6)	-	A 3)	-	A 3)	-	A 3)	-	A 6)	-	A 6)	-	A 6)	-	A 6)	-		-	
Salomon (Iles)	1/16	-		-		-		-		-	A 3)	-	A 3)	-	A 3)	-		-		-		-		-		-	
Samoa-Occ. (Etat indép. du)	1/16	A	29.08.1994	-		S		-	A 6)	-	A 3)	-	A 3)	-	A 3)	-	A 3)	-	A 6)	-	A 6)	-	A 6)	-		-	
Sao Tomé-et-Principe (Rép. dém. de)	1/16	A	15.07.1996	-		A	15.07.1996	-	A 6)	-	A 3)	-	A 6)	-	A 6)	-	A 6)	-	A 6)	-	A 6)	-	A 6)	-		-	
Sénégal (République du)	1	S 1)	18.11.1994	S		S 25)	12.02.1996	S	A 6)	S	A 3)	-	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S		S	
Sierra Leone	1/8	-		-		-		-		-	A 3)	-	A 3)	-		-		-		-		-		S		-	
Singapour (République de)	1	S 1)	02.05.1996	S		S 25)	02.05.1996	S	A 6)	S	A 3)	S	A 3)	S	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S		S	
Slovénie (République de)	1/4	S 1)	12.12.1994	S	12.12.1994	S		-	A 3)	-	A 3)	-	A 3)	-	A 3)	-	A 3)	-	A 3)	-	A 3)	-	A 6)	S		S	
Somalie (République démocratique) .	1/8	-		-		-		-		S	A 3)	-		S		S		-		-		-		-		-	
Soudan (République du)	1/16	S 1)	13.02.1997	S	13.02.1997	S 25)	13.02.1997	-	A 6)	S	A 3)	-	A 3)	-	A 3)	-	A 3)	-	A 6)	-	A 6)	-	A 6)	S		S	
Sri Lanka (Rép. soc. dém. de)	1/2	S 1)	26.07.1996	S		-	26.07.1996 31)	-	A 6)	S	A 3)	S	A 3)	S	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	-	A 6)	S	A 6)	S		S	
Sudafricaine (République)	3	A	30.06.1994	A	30.06.1994	S 25)		-	A 6)	-	A 3)	-	A 6)	-	A 6)	-	A 6)	-	A	-	A	-	A 6)	S		S	
Suède	8	S 1)	15.09.1994	S	15.09.1994	S 25)	11.11.1996 4)	S	A	S	A 3)	S	A 4)	S	A 4)	S	A 4)	S	A	S	A 4)	S	A 4)	S		S	
Suisse (Confédération)	15	S 1)	15.09.1994 21)	S	15.09.1994	S 25)	14.03.1996 26)	S	A 6)	S	A	S	A	S	A	S	A	S	A	S	A	S	A	S	A	S	
Suriname (République du)	1/4	S 1)	27.10.1997	S		S	27.10.1997	-	A 6)	-	A 3)	-	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	-	A 6)	S	A 6)	S		S	
Swaziland (Royaume du)	1/8	S 1)	05.10.1998	S		S 25)	05.10.1998	S	A 2)	S	A 3)	-	A 3)	-	A 2)	S	A 2)	S	A 2)	-	A 2)	S	A 6)	S		-	
Tadjikistan (République du)	1/4	A	19.07.1994	-		S		-	A 3)	-	A 3)	-	A 3)	-	A 3)	-	A 3)	-	A 3)	-	A 3)	-	A 3)	-		-	
Tanzanie (République-Unie de)	1/8	S	16.09.1998	S		S 25)	16.09.1998	S	A 6)	S	A 3)	-	A 3)	S	A 3)	S	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S		S	
Tchad (République du)	1/16	S	25.08.1997	S		S 25)	25.08.1997	S	A 6)	S	A 3)	-	A 6)	S	A 6)	-	A 6)	-	A 6)	-	A 6)	-	A 6)	S		S	
Thaïlande	1 1/2	S 1)	03.04.1996	S		S 25)	03.04.1996	S	A 6)	S	A	S	A 3)	S	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S		S	
Togolaise (République)	1/16	A	19.09.1994	A	19.09.1994	S		S	A 6)	S	A 3)	S	A 3)	-	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S		S	
Tonga (Royaume des)	1/16	A	09.09.1994	-		S 25)		S	A 6)	-	A 3)	-	A 3)	S	A 3)	-	A 6)	-	A 6)	S	A 6)	-	A 6)	S		S	
Trinité-et-Tobago	1/2	A	20.09.1994	-		-		-	A 6)	S	A 3)	-	A 6)	-	A 6)	-	A 6)	-	A 6)	S	A 6)	-	A 6)	S		-	
Tunisie	1/2	S 1)	27.10.1997	S	27.10.1997	S 25)	27.10.1997	S	A 2)	S	A 3)	S	A 3)	S	A 3)	S	A 2)	S	A 2)	S	A 2)	S	A 6)	S		S	
Turkménistan	1/4	A	27.04.1994	-		S		-	A 3)	-	A 3)	-	A 3)	-	A 3)	-	A 3)	-	A 3)	-	A 3)	-	A 6)	-		-	
Turquie	1	S 1)		S		S 25)		S	A	S	A 3)	S	A 3)	S		S		S		S		S		S		S	
Tuvalu	1/16	A	15.08.1996	-		A	15.08.1996	-	A 6)	-	A 6)	-	A 6)	-	A 6)	-	A 6)	-	A 6)	-	A 6)	-	A 6)	-		-	
Ukraine	1/2	S 1)	04.08.1994	-		S 25)		S	A 6)	S	A 22)	S	A 3)	S	A 6)	S	A	S	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S		S	
Uruguay (Rép. orientale de l')	1/2	S 1)	01.10.1998	S	01.10.1998	S 25)	01.10.1998	-	A 2)	S	A 3)	S	A 2)	S	A 2)	S	A 2)	S	A 2)	S	A 2)	S	A 6)	-		-	
Vanuatu (République de)	1/16	A	13.10.1998	-		A	13.10.1998	-	A 6)	-	A 3)	-	A 3)	-	A 3)	-	A 6)	-	A 6)	-	A 6)	-	A 6)	-		-	
Venezuela (République du)	1	S 1)	17.09.1996 5)	-		S 25)	17.09.1996	-	A	S	A 4)	S	A 3)	S	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	-		S	
Viet Nam (République socialiste du).	1/2	S 1)	19.06.1996	S	19.06.1996	S 25)	19.06.1996	S	A 6)	-	A 23)	S	A 23)	-	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	-	A 6)	S		S	
Yémen (République du)	1/4	S 1)	05.10.1998	S		S 25)	05.10.1998	S	A 6)	-	A 3)	-	A 3)	-	A 3)	S	A 6)	-	A 6)	-	A 6)	S	A 6)	S		S	
Yougoslavie (Rép. fédérative de)	1/2	A	11.10.1995	A	11.10.1995	-		S	A 2)	S	A	S	A 3)	S	A 2)	S	A 2)	S	A 2)	S	A 2)	S	A 6)	-		-	
Zambie (République de)	1/16	S 1)	12.10.1998	S		S 25)	12.10.1998	-	A 6)	S	A 3)	S	A 3)	-	A 6)	-	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S		S	
Zimbabwe (République du)	1/2	S	05.12.1994	S	05.12.1994	S 25)		S	A 6)	-	A 3)	-	A 3)	-	A 6)	S	A 6)	-	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S		S	

1) Voir les déclarations et réserves figurant dans les Actes finals (Genève, 1992).

2) Règlements administratifs ou révisions des Règlements administratifs, qui ont été adoptés par des Conférences administratives mondiales compétentes avant la date de la signature (30 juin 1989) de la Constitution et de la Convention de Nice et par lesquels l'Etat Membre a automatiquement consenti à être lié parce qu'il a ratifié, accepté ou approuvé la Constitution et la Convention de Nice ou parce qu'il y a adhéré (voir le numéro 195 de l'article 43 de la Constitution de Nice).

3) Règlement approuvé *ipso facto*, étant donné qu'il était en vigueur lors de la ratification ou de l'adhésion du pays intéressé à la Convention internationale des télécommunications de Malaga-Torremolinos (1973) ou à celle de Nairobi (1982).

4) Cette approbation a été donnée, compte tenu de la ou des réserves formulées au moment de la signature.

5) En ratifiant la Constitution et la Convention (Genève, 1992), le pays a confirmé les déclarations et/ou réserves formulées au moment de la signature.

6) Règlements administratifs ou révisions des Règlements administratifs, qui ont été adoptés par des Conférences administratives mondiales compétentes avant la date de la signature (22 décembre 1992) de la Constitution et de la Convention de Genève et par lesquels l'Etat Membre a automatiquement consenti à être lié parce qu'il a ratifié, accepté ou approuvé la Constitution et la Convention de Genève ou parce qu'il y a adhéré (voir le numéro 216 de l'article 54 de la Constitution de Genève).

7) La notification d'approbation était accompagnée des déclarations suivantes *(traduction)*:

«a) en approuvant le Règlement des radiocommunications (Genève, 1979), la République socialiste soviétique de Biélorussie se réserve le droit de prendre les mesures nécessaires pour protéger ses intérêts au cas où d'autres Etats ne respecteraient pas les dispositions dudit Règlement et au cas où seraient prises d'autres actions susceptibles de nuire aux intérêts de la RSS de Biélorussie;

b) la République socialiste soviétique de Biélorussie ne reconnaît pas les prétentions à l'extension de la souveraineté d'Etat à un segment de l'orbite des satellites géostationnaires, car de telles prétentions sont contraires au statut de l'espace extra-atmosphérique universellement reconnu par le droit international;

c) quant à la question des prétentions territoriales de certains pays dans l'Antarctique, la République socialiste soviétique de Biélorussie n'a jamais reconnu et ne peut reconnaître comme légitime une quelconque solution séparée de la question de l'appartenance de l'Antarctique à un ou plusieurs Etats.»

8) Cette approbation a été donnée compte tenu des deux réserves figurant au N° 19 du Protocole final, formulées au moment de la signature.

9) En ratifiant ces Actes, le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique a confirmé les réserves et déclarations formulées lors de la signature du Protocole final sous les N^{os} 32, 36, 38, 39, 72 et 75. Le texte suivant figure également dans l'instrument *(traduction)*:

La réserve formulée par les Etats-Unis d'Amérique dans la déclaration XII du Protocole final associé à la révision partielle du Règlement des radiocommunications de 1959, adoptée à la Conférence administrative mondiale des radiocommunications maritimes, Genève, 1974, doit être considérée comme s'appliquant également au Règlement des radiocommunications (Genève, 1979). Le texte de cette réserve est le suivant:

> «La délégation des Etats-Unis d'Amérique déclare formellement que la signature des présents Actes finals au nom des Etats-Unis d'Amérique n'implique pas que ceux-ci acceptent quelque obligation que ce soit en ce qui concerne le plan d'allotissement de fréquences pour les stations côtières radiotéléphoniques fonctionnant dans les bandes attribuées en exclusivité au service mobile maritime entre 4000 kHz et 23 000 kHz, ni en ce qui concerne les procédures correspondantes de mise en œuvre. Les Etats-Unis d'Amérique respecteront les dispositions du plan et des procédures de mise en œuvre dans la mesure du possible, en attendant les résultats d'une future Conférence administrative mondiale générale des radiocommunications, mais ils se réservent le droit de prendre les mesures qui pourraient se révéler nécessaires pour la protection de leurs intérêts en matière de radiotéléphonie dans le service maritime.»

10) En approuvant ces Actes, le Gouvernement du Japon a confirmé la déclaration formulée lors de la signature des Actes finals de la Conférence de plénipotentiaires (Nice, 1989).

11) En ratifiant la Constitution et la Convention, le Mexique a confirmé la réserve N° 55, formulée au moment de la signature.

12) En ratifiant les Actes finals de la CAMR-92, le Mexique a confirmé la réserve N° 51, formulée au moment de la signature.

13) Le texte suivant figure dans l'instrument d'adhésion *(traduction)*:

> «La République de Namibie réserve à son Gouvernement le droit de prendre toutes les mesures qu'il pourra estimer nécessaires pour protéger ses intérêts au cas où un Membre manquerait en quoi que ce soit de se conformer aux dispositions de la Constitution et de la Convention de l'Union internationale des télécommunications (Genève, 1992) ou des annexes et des protocoles qui y sont joints, ou encore si les réserves formulées par d'autres pays compromettaient le bon fonctionnement de ses services de télécommunication ou conduisaient à une augmentation de sa part contributive aux dépenses de l'Union.»

14) En ratifiant la Constitution et la Convention, la Norvège a confirmé la réserve N° 73, formulée au moment de la signature.

15) Cette approbation s'applique également aux Iles Cook et à Niue.

16) Cette approbation s'applique également à Niue.

17) Pour les Pays-Bas, les Antilles néerlandaises et Aruba.

18) Le texte suivant figure dans l'instrument d'adhésion *(traduction)*:

«Le Gouvernement du Pérou se réserve le droit de:

1. prendre toutes les mesures qu'il pourra estimer nécessaires pour protéger ses intérêts au cas où un autre Membre de l'Union manquerait en quoi que ce soit de se conformer aux dispositions de la Constitution, de la Convention ou de ses règlements, ou encore si les réserves formulées par lesdits Membres compromettaient le bon fonctionnement de ses services de télécommunication ou leur portaient préjudice;

2. d'accepter ou non les conséquences des réserves des autres Etats Membres qui pourraient entraîner une augmentation de sa part contributive aux dépenses de l'Union.»

19) L'approbation vaut pour le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et les Territoires placés sous la souveraineté du Royaume-Uni.

20) La notification d'approbation était accompagnée des déclarations suivantes *(traduction)*:

a) en approuvant le Règlement des radiocommunications (Genève, 1979), l'Union des Républiques socialistes soviétiques se réserve le droit de prendre les mesures nécessaires pour protéger ses intérêts au cas où d'autres Etats ne respecteraient pas les dispositions dudit Règlement et au cas où seraient prises d'autres actions susceptibles de nuire aux intérêts de l'URSS;

b) l'Union des Républiques socialistes soviétiques ne reconnaît pas les prétentions à l'extension de la souveraineté d'Etat à un segment de l'orbite des satellites géostationnaires, car de telles prétentions sont contraires au statut de l'espace extra-atmosphérique universellement reconnu par le droit international;

c) quant à la question des prétentions territoriales de certains pays dans l'Antarctique, le Gouvernement soviétique a déjà déclaré à plusieurs reprises que l'Union des Républiques socialistes soviétiques n'a jamais reconnu et ne peut reconnaître comme légitime une quelconque solution séparée de la question de l'appartenance de l'Antarctique à un ou plusieurs Etats.

21) En ratifiant la Constitution et la Convention, la Suisse a confirmé la réserve N° 21, formulée au moment de la signature.

22) La notification d'approbation était accompagnée des déclarations suivantes *(traduction)*:

«a) en approuvant le Règlement des radiocommunications (Genève, 1979), la République socialiste soviétique d'Ukraine se réserve le droit de prendre les mesures nécessaires pour protéger ses intérêts au cas où d'autres Etats ne respecteraient pas les dispositions dudit Règlement et au cas où seraient prises d'autres actions susceptibles de nuire aux intérêts de la RSS d'Ukraine;

b) la République socialiste soviétique d'Ukraine ne reconnaît pas les prétentions à l'extension de la souveraineté d'Etat à un segment de l'orbite des satellites géostationnaires, car de telles prétentions sont contraires au statut de l'espace extra-atmosphérique universellement reconnu par le droit international;

c) quant à la question des prétentions territoriales de certains pays dans l'Antarctique, la République socialiste soviétique d'Ukraine n'a jamais reconnu et ne peut reconnaître comme légitime une quelconque solution séparée de la question de l'appartenance de l'Antarctique à un ou plusieurs Etats.»

23) En ratifiant la Convention, le Gouvernement de la République socialiste du Viet Nam a confirmé les déclarations qui figurent au N° 48 du Protocole final à la Convention.

24) En ratifiant la Constitution et la Convention, le Liechtenstein a confirmé la réserve N° 21 formulée au moment de la signature.

25) Voir les déclarations et réserves figurant dans les Actes finals (Kyoto, 1994).

26) En ratifiant les instruments d'amendement à la Constitution et à la Convention de Genève, 1992, adoptés à Kyoto, 1994, le pays a confirmé les déclarations et/ou réserves formulées au moment de la signature.

27) En ratifiant la Constitution et la Convention, l'Espagne a confirmé les déclarations formulées au moment de la signature. L'Instrument de ratification contenait la déclaration suivante *(traduction)*: «L'Espagne déclare qu'elle n'exercera le droit que lui confère l'article 34 de la Convention constitutive de l'Union internationale des télécommunications que dans la mesure où il est compatible avec sa Constitution.»

28) La notification de ratification était accompagnée de la déclaration suivante *(traduction)*: «L'Etat de la Cité du Vatican se réserve le droit de prendre toutes les mesures qu'il jugera nécessaires pour protéger ses intérêts si certains Membres ne prenaient pas leur part des dépenses de l'Union ou n'observaient pas, de quelque manière que ce soit, les dispositions de la Constitution et de la Convention de l'Union internationale des télécommunications (Genève, 1992), ou des annexes aux protocoles qui y sont joints, ou si des réserves d'autres pays entraînaient une augmentation de leurs parts contributives aux dépenses de l'Union, ou encore si des réserves d'autres pays compromettaient le bon fonctionnement de leurs services de télécommunication.»

29) La notification d'acceptation était accompagnée par la déclaration suivante *(traduction)*: «Le Gouvernement de la République de Finlande maintient les réserves suivantes faites en son nom au moment de la signature des Règlements administratifs ou de leurs révisions:

– Genève 1979 (CAMR-79), réserve N° 75,

– Genève 1985 (ORB-85), réserve N° 44,

– Genève 1987 (HFBC-87), réserve N° 49,

– Genève 1988 (ORB-88), réserve N° 74, et

– Malaga-Torremolinos 1992 (CAMR-92), réserve N° 49.»

30) Pour les Pays-Bas, les Antilles néerlandaises et Aruba. En acceptant la Constitution et la Convention, (Genève, 1992) et les Instruments d'amendement à la Constitution et Convention (Kyoto, 1994), les Pays-Bas ont confirmé la réserve N° 87 (Kyoto, 1994).

31) Voir N° 231 de la Constitution et N° 527 de la Convention (Genève, 1992).

32) La ratification était accompagnée par la déclaration suivante *(traduction)*: «La République algérienne démocratique et populaire ne se considère liée ni par l'article 56 (paragraphe 2) de la Constitution de l'Union internationale des télécommunications ni par l'article 41 de la Convention de l'Union internationale des télécommunications, signées à Genève le 22 décembre 1992. La République algérienne démocratique et populaire déclare que, pour qu'un différend soit soumis à l'arbitrage, l'accord de toutes les parties en cause sera dans chaque cas nécessaire.»

33) En acceptant les Instruments d'amendement à la Constitution et à la Convention (Kyoto, 1994), le Canada a confirmé la réserve N° 92 formulée au moment de la signature.

34) En approuvant la Constitution et la Convention (Genève, 1992), l'Arabie saoudite a confirmé la réserve N° 64 formulée au moment de la signature.

35) En ratifiant la Constitution et la Convention (Genève, 1992), la République Argentine a confirmé la déclaration formulée au moment de la signature. La ratification était accompagnée par les déclarations suivantes *(traduction)*:

> «La République Argentine rejette l'incorporation et la mention des îles Malouines, des îles de la Géorgie du Sud et des îles Sandwich du Sud, en tant que territoires dépendants, faites par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord lors de la ratification de la Constitution et de la Convention de l'Union internationale des télécommunications (UIT) adoptées à Genève (Confédération Suisse) le 22 décembre 1992 et réaffirme sa souveraineté sur ces îles, qui font partie intégrante du territoire national de la République Argentine.
>
> La République Argentine déclare qu'aucune disposition de la Constitution ou de la Convention ne devra être interprétée ou appliquée de manière à porter atteinte à ses droits, fondés sur des titres juridiques ainsi que des actes de propriété, de contiguïté et de continuité géologique, sur le secteur antarctique argentin, situé à soixante degrés (60°) de latitude sud et à vingt-cinq degrés (25°) et soixante-quatorze degrés (74°) de longitude ouest, sur lequel elle a proclamé et maintient sa souveraineté.
>
> La République Argentine réitère et incorpore par référence toutes les déclarations et réserves qu'elle a formulées au cours des Conférences mondiales compétentes de l'Union internationale des télécommunications (UIT) qui ont adopté et révisé les Règlements administratifs, avant la date de signature de la Constitution et de la Convention de ladite Organisation adoptées à Genève (Confédération Suisse) en 1992.»

36) En ratifiant la Constitution et la Convention (Genève, 1992), la République de Colombie a confirmé la réserve formulée au moment de la signature. La ratification était accompagnée des réserves suivantes *(traduction)*:

> «Le Gouvernement de la Colombie n'appliquera pas l'article 34 de la Constitution de l'Union internationale des télécommunications en raison de l'ampleur des attributions que cet article confère aux autorités publiques et étant donné que son caractère hautement restrictif, quant aux libertés, le rende totalement inacceptable pour la Colombie au regard de sa constitution politique dont le sens démocratique est proclamé dès le Préambule et dans toutes ses dispositions.
>
> En ce qui concerne les autorités non judiciaires de la Colombie, il leur est formellement interdit de faire usage des attributions énoncées dans ledit article car, en agissant ainsi, elles violeraient de fait l'article 15 de la Charte politique colombienne qui stipule que «la correspondance et les autres formes de communication privée sont inviolables» et «qu'elles ne peuvent être interceptées que par ordre judiciaire dans les cas et selon les modalités prévus par la loi».
>
> Le Gouvernement de la Colombie n'appliquera pas non plus la disposition contenue dans l'article 36 de la Constitution de l'Union internationale des télécommunications, étant donné que la constitution politique de la Colombie, dans son article 90, prévoit que l'Etat est responsable, en matière de patrimoine, des dommages contraires au droit qui lui sont imputables par l'action ou l'omission des autorités publiques; de même, conformément à l'article 75 de ladite Charte politique, l'Etat est responsable de la gestion et du contrôle du spectre radioélectrique utilisé pour les télécommunications, responsabilités qu'il ne peut éluder au moyen d'un traité public; l'application dudit article est donc totalement exclue car les personnes lésées seraient privées de toute protection.»

37) En ratifiant la Constitution et la Convention (Genève, 1992), les Etats-Unis d'Amérique ont confirmé les déclarations formulées au moment de la signature. La ratification était accompagnée de la déclaration suivante *(traduction)*:

> «*Orbite des satellites géostationnnaires.* Les Etats-Unis considèrent que la référence, à l'article 44 de la Constitution, à la «situation géographique de certains pays» n'implique nulle reconnaissance de la revendication d'un quelconque droit préférentiel sur l'orbite des satellites géostationnaires.»

38) En ratifiant les Instruments d'amendement à la Constitution et à la Convention de Genève, 1992, adoptés à Kyoto, 1994, les Etats-Unis d'Amérique ont confirmé les déclarations formulées au moment de la signature. La ratification était accompagnée de la déclaration suivante *(traduction)*:

> «*Emissions de radiodiffusion à destination de Cuba.* Les Etats-Unis d'Amérique, notant la Déclaration (N° 40) formulée par la Délégation de Cuba lors de la Conférence de plénipotentiaires de l'Union internationale des télécommunications à Kyoto (Japon), affirment leur droit d'émettre à destination de Cuba, sur les fréquences appropriées, à l'abri de tout brouillage intentionnel ou autre brouillage illicite et ils se réservent le droit de prendre des mesures à l'égard du brouillage actuel et de tout brouillage futur causé par Cuba aux émissions de radiodiffusion des Etats-Unis. En outre, les Etats-Unis d'Amérique font observer que leur présence à Guantanamo est régie par un accord international actuellement en vigueur et ils se réservent le droit d'y pourvoir comme par le passé à leurs besoins de radiocommunication.»

Tableau II. Actes finals de la Conférence administrative mondiale des radiocommunications chargée d'établir un Plan pour le service de radiodiffusion par satellite dans les bandes de fréquences 11,7-12,2 GHz (dans les Régions 2 et 3) et 11,7-12,5 GHz (dans la Région 1) (Genève, 1977)

Note: Les dispositions et le Plan associé contenus dans ces Actes finals sont devenus partie intégrante du Règlement des radiocommunications de Genève (1979) (voir article 15 et Appendice 30 de ce Règlement).

S = Signature; A = Approbation ou Adhésion.

1	2	3
Afghanistan (Etat islamique d')	S	6)
Albanie (République d')	—	6)
Algérie (République algérienne démocratique et populaire)	S	6)
Allemagne (République fédérale d')	S	A 5)
Antigua-et-Barbuda	—	6)
Arabie saoudite (Royaume d')	S	6)
Argentine (République)	S	A 4)
Australie	S	6)
Autriche	S	
Bahamas (Commonwealth des)	—	6)
Bahreïn (Etat de)	S	6)
Bangladesh (République populaire du)	S	
Barbade	—	6)
Bélarus (République du)	S	A
Belgique	S	6)
Belize	—	6)
Bénin (République du)	S	6)
Bolivie (République de)	S	6)
Botswana (République du)	—	6)
Brésil (République fédérative du)	S	
Brunéi Darussalam	—	6)
Bulgarie (République de)	S	6)
Burkina Faso	S	6)
Burundi (République du)	S	
Cameroun (République du)	—	6)
Canada	S	A
Centrafricaine (République)	S	
Chili	S	6)
Chine (Rép. pop. de)	S	6)
Chypre (République de)	S	6)
Cité du Vatican (Etat de la)	S	6)
Colombie (République de)	S	6)
Comores (République fédérale islamique des)	S	
Congo (République du)	S	
Corée (République de)	S	A
Côte d'Ivoire (République de)	S	6)
Cuba	S	6)
Danemark	S	A
Djibouti (République de)	—	6)
Egypte (République arabe d')	S	6)
El Salvador (République d')	—	6)
Emirats arabes unis	S	6)
Equateur	S	
Espagne	S	6)
Etats-Unis d'Amérique	S	6)
Ethiopie (République fédérale démocratique d')	S	6)

1	2	3
Fidji (République de)	—	6)
Finlande	S	A
France	S	A
Gabonaise (République)	S	
Ghana	S	6)
Grèce	S	A
Guatemala (République du)	S	6)
Guinée (République de)	S	
Guinée équatoriale (Rép. de)	—	6)
Guyana	—	6)
Haïti (République d')	S	6)
Honduras (République du)	—	6)
Hongrie (République de)	S	A 4)
Inde (République de l')	S	A
Indonésie (République d')	S	6)
Iran (République islamique d')	S	6)
Iraq (République d')	—	6)
Irlande	S	A
Islande	S	6)
Israël (Etat d')	—	6)
Italie	S	A
Jamaïque	—	6)
Japon	S	6)
Jordanie (Royaume hachémite de)	—	6)
Kenya (République du)	S	6)
Kiribati (République de)	—	6)
Koweït (Etat du)	S	6)
Lao (République démocratique populaire)	S	6)
Lesotho (Royaume du)	—	6)
Liban	S	6)
Libéria (République du)	—	6)
Libye (Jamahiriya arabe libyenne pop. et soc.)	S	6)
Liechtenstein (Princ. de)	S	A
Luxembourg	S	6)
Madagascar (République de)	S	6)
Malaisie	S	A
Malawi	—	6)
Maldives (République des)	—	6)
Mali (République du)	S	6)
Malte	S	6)
Maroc (Royaume du)	S	
Maurice (République de)	S	6)
Mauritanie (République islamique de)	S	
Mexique	S	6)
Monaco (Principauté de)	S	6)
Mongolie	S	6)
Myanmar (Union de)	—	6)

1	2	3
Namibie (République de)	—	6)
Niger (République du)	—	6)
Nigéria (République fédérale du)	S	6)
Norvège	S	6)
Nouvelle-Zélande	S	6)
Oman (Sultanat d')	S	6)
Ouganda (République de l')	S	
Pakistan (Rép. islamique du)	S	6)
Panama (République du)	S	6)
Papouasie-Nouvelle-Guinée	S	6)
Paraguay (République du)	S	A
Pays-Bas (Royaume des)	S	A 3)
Pérou	—	6)
Philippines (République des)	S	6)
Pologne (République de)	S	6)
Portugal	S	6)
Qatar (Etat du)	—	A
République arabe syrienne	—	6)
République démocratique du Congo	S	
République populaire démocratique de Corée	S	6)
Roumanie	S	6)
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	S	A 1)
Russie (Fédération de)	S	A
Rwandaise (République)	—	6)
Saint-Marin (République de)	—	6)
Saint-Vincent-et-Grenadines	—	6)
Salomon (Iles)	—	6)
Sao Tomé-et-Principe (Rép. démocratique de)	—	6)
Sénégal (République du)	S	A
Sierra Leone	—	6)
Singapour (République de)	S	A
Somalie (Rép. démocratique)	—	6)
Soudan (République du)	S	6)
Sri Lanka (République socialiste démocratique de)	—	6)
Sudafricaine (République)	—	6)
Suède	S	A 4)
Suisse (Confédération)	S	A 2)
Suriname (République du)	—	6)
Swaziland (Royaume du)	—	6)
Tanzanie (République-Unie de)	S	6)
Tchad (République du)	S	6)
Tchèque et slovaque (Rép. féd.)	S	A 4)
Thaïlande	S	6)
Togolaise (République)	S	6)

Tableau II *(suite)*

1	2	3
Trinité-et-Tobago	—	6)
Tunisie	S	6)
Turquie	S	6)
Ukraine	S	A
Uruguay (Rép. orientale de l')	S	6)
Venezuela (République du)	S	6)
Yémen (République du)	S	6)
Yougoslavie (Rép. féd. de)	S	6)
Zambie (République de)	—	6)
Zimbabwe (République du)	—	6)

1) L'approbation vaut pour le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et les Territoires placés sous la souveraineté du Royaume-Uni.

2) En approuvant ces Actes finals, la Suisse s'est ralliée à la déclaration qui figure au N° 74 du Protocole final auxdits Actes.

3) Pour les Pays-Bas, les Antilles néerlandaises et Aruba.

4) En approuvant les Actes finals, le Membre intéressé a confirmé la(les) déclaration(s) faite(s) au moment de la signature.

5) Voir Notifications N^{os} 1146, 1169, 1175 et 1182.

6) Ce Membre a approuvé le Règlement des radiocommunications de Genève (1979) dont sont partie intégrante les dispositions et le Plan associé contenus dans ces Actes finals.

Tableau III. Accord régional relatif à l'utilisation par le service de radiodiffusion de fréquences dans les bandes des ondes hectométriques dans les Régions 1 et 3 et dans les bandes des ondes kilométriques dans la Région 1 (Genève, 1975)

S = Signature; A = Approbation ou Adhésion.

1	2	3
Afghanistan (Etat islamique d')	S	
Albanie (République d')	—	A
Algérie (République algérienne démocratique et populaire)	S	
Allemagne (Rép. féd. d')	S	A 4)
Andorre	—	A
Angola (Rép. d')	—	
Arabie saoudite (Royaume d')	S	
Australie	S	
Autriche	S	
Bahreïn (Etat de)	—	A
Bangladesh (Rép. pop. du)	S	
Bélarus (République du)	S	A
Belgique	S	A
Bénin (Rép. du)	S	
Botswana (République du)	S	A
Bulgarie (Rép. de)	S	A
Burkina Faso	S	A 1)
Burundi (République du)	S	
Cambodge (Royaume du)	—	
Cameroun (Rép. du)	S	A
Cap-Vert (Rép. du)	—	
Centrafricaine (République)	S	
Chine (Rép. pop. de)	S	A
Chypre (République de)	S	
Cité du Vatican (Etat de la)	S	A
Comores (Rép. féd. isl. des)	—	
Congo (République du)	S	
Corée (République de)	S	A
Côte d'Ivoire (Rép. de)	S	A
Croatie (République de)	—	A
Danemark	S	A
Djibouti (Rép. de)	—	
Egypte (Rép. arabe d')	S 6)	
Emirats arabes unis	S	
Espagne	S	A
Ethiopie (Rép. féd. dém. d')	S	A
Fidji (République de)	S	A
Finlande	S	A
France	S	A
Gabonaise (République)	S	
Gambie (République de)	S	
Ghana	S	
Grèce	S	A
Guinée (Rép. de)	S	
Guinée-Bissau (Rép. de)	—	
Guinée équatoriale (Rép. de)	—	

1	2	3
Hongrie (Rép. de)	S	A 1)
Inde (République de l')	S	A
Indonésie (République d')	S	
Iran (Rép. islamique d')	S	
Iraq (Rép. d')	—	
Irlande	S	A
Islande	S	A
Israël (Etat d')	S	
Italie	S	A
Japon	S	A
Jordanie (Royaume hachémite de)	S	A
Kenya (République du)	S	
Kiribati (République de)	—	
Koweït (Etat du)	S	
Lao (Rép. dém. pop.)	—	
Lesotho (Royaume du)	S	
L'ex-République yougoslave de Macédoine	—	A
Liban	S	
Libéria (République du)	S	
Libye (Jamahiriya arabe libyenne pop. et soc.)	S	
Liechtenstein (Princ. de)	S	A
Luxembourg	S	A
Madagascar (Rép. de)	S	
Malaisie	S	
Malawi	S	A
Maldives (République des)	—	
Mali (République du)	S	
Malte	—	
Maroc (Royaume du)	S	A
Maurice (République de)	S	
Mauritanie (Rép. islamique de)	S	
Monaco (Principauté de)	S	A
Mongolie	S	A
Mozambique (Rép. du)	S	A
Myanmar (Union de)	—	A
Namibie (République de)	—	
Nauru (République de)	—	A
Népal	S	A
Niger (République du)	S	
Nigéria (Rép. fédérale du)	S	
Norvège	S	A
Nouvelle-Zélande	S	A
Oman (Sultanat d')	—	A
Ouganda (République de l')	S	

1	2	3
Pakistan (Rép. islamique du)	S	
Papouasie-Nouvelle-Guinée	S	A
Pays-Bas (Royaume des)	S	A 3)
Philippines (Rép. des)	S	
Pologne (Rép. de)	S	A 1)
Portugal	S	
Qatar (Etat du)	S	
Rép. arabe syrienne	S	
République démocratique du Congo	S	
Rép. pop. dém. de Corée	—	
Roumanie	S	A 5)
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	S	A 2)
Russie (Fédération de)	S	A
Rwandaise (République)	—	
Saint-Marin (Rép. de)	—	
Salomon (Iles)	—	
Sao Tomé-et-Principe (Rép. démocratique de)	—	
Sénégal (République du)	S	A
Sierra Leone	—	A
Singapour (République de)	S	A
Slovénie (République de)	—	7)
Somalie (Rép. démocratique)	—	
Soudan (République du)	S	
Sri Lanka (Rép. soc. dém. de)	S	
Sudafricaine (République)	—	
Suède	S	A
Suisse (Confédération)	S	A
Swaziland (Royaume du)	—	
Tanzanie (Rép.-Unie de)	S	
Tchad (République du)	S	
Tchèque et slovaque (Rép. féd.)	S	A 1)
Thaïlande	S	
Togolaise (République)	S	
Tonga (Royaume des)	—	A
Tunisie	S	
Turquie	S	
Ukraine	S	
Viet Nam (Rép. socialiste du)	—	
Yémen (République du)	S	
Yougoslavie (Rép. féd. de)	S	A
Zambie (République de)	S	
Zimbabwe (République du)	—	

1) En approuvant l'Accord, le Membre intéressé a confirmé la(les) déclaration(s) faite(s) au moment de la signature.

2) L'approbation vaut également pour les Territoires placés sous la souveraineté du Royaume-Uni (dans les Régions 1 et 3).

3) L'approbation vaut pour le Royaume en Europe.

4) Voir Notification N° 1132.

5) En approuvant cet Accord, le Gouvernement de la République socialiste de Roumanie a fait la déclaration suivante:

«La République socialiste de Roumanie se réserve le droit de prendre les mesures nécessaires en vue d'assurer que ses émetteurs de radiodiffusion couvrent, d'une manière appropriée, tout le territoire du pays avec des programmes de radiodiffusion, dans le cas où les coordinations prévues dans le Plan annexé à l'Accord ne pourront être solutionnées par des négociations.»

6) Voir Notification N° 1175.

7) Par une communication reçue le 23 décembre 1993, le Gouvernement de la République de Slovénie a notifié sa succession à cet Accord.

Tableau IV. Accord régional relatif à l'utilisation de la bande 87,5-108 MHz pour la radiodiffusion sonore à modulation de fréquence (Région 1 et partie de la Région 3) (Genève, 1984)

S = Signature; A = Approbation ou Adhésion.

1	2	3
Afghanistan (Etat islamique d')	S	
Albanie (République d')	S	
Algérie (Rép. algérienne dém. et pop.)	S	
Allemagne (Rép. féd. d')	S	A 1)
Andorre (Principauté d')	—	A
Angola (République d')	S	
Arabie saoudite (Royaume d')	S	A
Autriche	S	
Bahreïn (Etat de)	—	
Bélarus (République du)	S	A
Belgique	S	
Bénin (République du)	S	
Botswana (République du)	S	
Bulgarie (République de)	S	
Burkina Faso	S	A 2)
Burundi (République du)	—	
Cameroun (République du)	S	
Cap-Vert (République du)	—	
Centrafricaine (République)	—	
Chypre (République de)	S	
Cité du Vatican (Etat de la)	S	A
Comores (Rép. féd. isl. des)	—	
Congo (République du)	S	
Côte d'Ivoire (République de)	S	A
Croatie (République de)	—	A
Danemark	S	A
Djibouti (République de)	—	
Egypte (République arabe d')	S	A
Emirats arabes unis	—	A
Espagne	S	A 3)
Ethiopie (Rép. féd. dém. d')	—	
Finlande	S	A
France	S	A 4)
Gabonaise (République)	S	
Gambie (République de)	—	
Ghana	—	
Grèce	S	A

1	2	3
Guinée (République de)	S	
Guinée-Bissau (Rép. de)	—	
Guinée équatoriale (République de)	—	
Hongrie (République de)	S	
Iran (République islamique d')	S	
Iraq (République d')	S	
Irlande	S	
Islande	—	
Israël (Etat d')	S	
Italie	S	
Jordanie (Royaume hachémite de)	S	
Kenya (République du)	S	
Koweït (Etat du)	S	
Lesotho (Royaume du)	S	
L'ex-République yougoslave de Macédoine	—	A
Liban	—	
Libéria (République du)	—	
Libye (Jamahiriya arabe libyenne pop. et soc.)	S	
Liechtenstein (Princ. de)	S	
Luxembourg	S	
Madagascar (République de)	—	
Malawi	—	
Mali (République du)	S	
Malte	S	
Maroc (Royaume du)	S	
Maurice (République de)	—	
Mauritanie (Rép. islamique de)	—	
Monaco (Principauté de)	S	
Mongolie	S	
Mozambique (République du)	—	
Namibie (République de)	—	
Niger (République du)	—	
Nigéria (Rép. fédérale du)	—	
Norvège	S	

1	2	3
Oman (Sultanat d')	S	
Ouganda (République de l')	S	
Pays-Bas (Royaume des)	S	A
Pologne (République de)	S	
Portugal	S	
Qatar (Etat du)	S	A
Rép. arabe syrienne	S	
République démocratique du Congo	—	
Roumanie	S	
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	S	
Russie (Fédération de)	S	A 2)
Rwandaise (République)	—	
Saint-Marin (Rép. de)	S	
Sao Tomé-et-Principe (Rép. démocratique de)	—	
Sénégal (République du)	S	
Sierra Leone	—	
Slovénie (République de)	—	A
Somalie (Rép. démocratique)	—	
Soudan (République du)	—	
Sudafricaine (République)	—	A
Suède	S	A
Suisse (Confédération)	S	A
Swaziland (Royaume du)	S	
Tanzanie (République-Unie de)	S	
Tchad (République du)	S	
Tchèque et slovaque (Rép. féd.)	S	
Togolaise (République)	S	
Tunisie	S	
Turquie	S	
Ukraine	S	A
Yémen (République du)	S	
Yougoslavie (Rép. féd. de)	S	
Zambie (République de)	S	
Zimbabwe (République du)	S	

1) Voir Notification N° 1235.

2) En approuvant l'Accord, cette Administration a confirmé les déclarations formulées au moment de la signature.

3) En approuvant l'Accord, le Gouvernement de l'Espagne a confirmé les déclarations formulées au moment de la signature.

4) En approuvant l'Accord, le Gouvernement de la France a fait savoir qu'il ne maintient pas la déclaration formulée au moment de la signature.

Tableau V. Accord régional relatif aux services mobile maritime et de radionavigation aéronautique en ondes hectométriques (Région 1) (Genève, 1985)

S = Signature; A = Approbation ou Adhésion.

1	2	3
Albanie (République d')	—	
Algérie (Rép. algérienne démocratique et populaire)	S	
Allemagne (Rép. féd. d')	S	A
Angola (République d')	S	
Arabie saoudite (Royaume d')	S	A
Autriche	S	
Bahreïn (Etat de)	S	
Bélarus (République du)	—	
Belgique	S	
Bénin (République du)	S	
Botswana (République du)	—	
Bulgarie (République de)	S	
Burkina Faso	—	A
Burundi (République du)	—	
Cameroun (République du)	S	
Cap-Vert (République du)	—	
Centrafricaine (République)	—	
Chypre (République de)	S	
Cité du Vatican (Etat de la)	—	
Comores (Rép. féd. isl. des)	—	
Congo (République du)	—	
Côte d'Ivoire (République de)	S	A
Croatie (République de)	—	A
Danemark	S	A
Djibouti (République de)	—	
Egypte (République arabe d')	S	
Emirats arabes unis	—	
Espagne	S	A
Ethiopie (Rép. féd. dém. d')	—	
Finlande	S	
France	S	A
Gabonaise (République)	—	
Gambie (République de)	—	
Ghana	S	
Grèce	S	

1	2	3
Guinée (République de)	S	
Guinée-Bissau (République de)	—	
Guinée équatoriale (Rép. de)	—	
Hongrie (République de)	S	A
Iraq (République d')	S	
Irlande	S	
Islande	—	
Israël (Etat d')	S	
Italie	S	A
Jordanie (Royaume hachémite de)	—	
Kenya (République du)	S	
Koweït (Etat du)	S	
Lesotho (Royaume du)	—	
Liban	—	
Libéria (République du)	—	
Libye (Jamahiriya arabe libyenne pop. et soc.)	S	
Liechtenstein (Princ. de)	—	A
Lituanie (République de)	—	A
Luxembourg	—	
Madagascar (République de)	S	
Malawi	—	
Mali (République du)	—	
Malte	S	
Maroc (Royaume du)	S	
Maurice (République de)	—	
Mauritanie (Rép. islamique de)	—	
Monaco (Principauté de)	S	
Mongolie	—	
Mozambique (République du)	—	
Namibie (République de)	—	
Niger (République du)	—	
Nigéria (Rép. fédérale du)	—	
Norvège	S	
Oman (Sultanat d')	S	

1	2	3
Ouganda (République de l')	—	
Pays-Bas (Royaume des)	S	A
Pologne (République de)	S	
Portugal	S	
Qatar (Etat du)	S	
République arabe syrienne	—	
République démocratique du Congo	—	
Roumanie	S	
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	S	
Russie (Fédération de)	S	A
Rwandaise (République)	—	
Saint-Marin (République de)	—	
Sao Tomé-et-Principe (Rép. démocratique de)	—	
Sénégal (République du)	—	A
Sierra Leone	—	
Slovénie (République de)	—	A
Somalie (République dém.)	—	
Soudan (République du)	—	
Sudafricaine (République)	—	A
Suède	S	A
Suisse (Confédération)	S	A
Swaziland (Royaume du)	—	
Tanzanie (République-Unie de)	—	
Tchad (République du)	S	
Tchèque et slovaque (Rép. féd.)	S	
Togolaise (République)	—	
Tunisie	S	
Turquie	S	
Ukraine	—	
Yémen (République du)	—	
Yougoslavie (Rép. féd. de)	S	
Zambie (République de)	—	
Zimbabwe (République du)	—	

Tableau VI. Accords régionaux américains

S = Signature; A = Approbation ou Adhésion; R = Ratification.

Membres	Accord interaméricain des radiocommunications (FIAR) (Washington, 1949)		Accord régional sur la radiodiffusion en Amérique du Nord (NARBA) (Washington, 1950)		Accord régional de radiodiffusion à ondes hectométriques Région 2 (Rio de Janeiro, 1981)		Accord régional relatif à l'utilisation de la bande 1605-1705 kHz dans la Région 2 (Rio de Janeiro, 1988)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
Antigua-et-Barbuda	—		—		—		S	
Argentine (République)	S		—		S	A 4)	S	
Bahamas (Commonwealth des)	—		—		S		—	
Barbade	—		—		—		S	
Belize	—		—		S		—	
Bolivie (République de)	S		—		—		—	
Brésil (République fédérative du)	S		—		S	A	S	
Canada	S		S	2)	S	A	S	R
Chili	S		—		S		S	
Colombie (République de)	S		—		S		S	
Costa Rica	S	A	—		S		S	
Cuba	S		S	1)	—		S	
Danemark	—		—		S	A	—	A
Dominicaine (République)	S	A	S	R	—		—	
El Salvador (République d')	S		—		—		—	
Equateur	S		—		S		—	
Etats-Unis d'Amérique	S	A	S	R	S	A 5)	S	A 5)
France	—		—		S	A	S	A
Grenade	—		—		S		—	
Guatemala (République du)	S		—		—		—	
Guyana	—		—		S		—	
Haïti (République d')	—	A	—		—		S	
Honduras (République du)	S	A	—		—		S	
Jamaïque	—		—		S		—	
Mexique	S	A	—		S		S	
Nicaragua	S	A	—		S		—	
Panama (République du)	S		—		S		—	
Paraguay (République du)	—	A	—		S		S	
Pays-Bas (Royaume des)	—		—		S	A 3)	—	A 3)
Pérou	—		—		S		—	
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	—		S	R	S		S	
Saint-Vincent-et-Grenadines	—		—		—		—	
Suriname (République du)	—		—		—	A	S	
Trinité-et-Tobago	—		—		S		S	
Uruguay (République orientale de l')	S		—		S		S	
Venezuela (République du)	S		—		S		S	

1) Le Gouvernement de Cuba a dénoncé cet Accord avec effet au 3 novembre 1981.

2) Le Gouvernement du Canada a dénoncé cet Accord avec effet au 17 février 1985.

3) Pour les Antilles néerlandaises et Aruba.

4) En approuvant cet Accord, le Gouvernement de la République Argentine a confirmé les déclarations qui figurent au N° 2 (paragraphes A.1, A.2, A.3, B et C) du Protocole final à l'Accord et a en outre déclaré ce qui suit *(traduction)*:

«Par ailleurs, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté les Résolutions 2065 (XX), 3160 (XXVIII), 31/49, 37/9, 38/12, 39/6, 40/21 et 41/40 dans lesquelles l'existence d'un conflit de souveraineté est reconnue à propos des îles Malvinas et il est demandé instamment à la République Argentine et au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord d'engager des négociations afin de trouver, dès que possible, une solution pacifique et définitive au différend en recourant aux bons offices du Secrétaire général des Nations Unies, qui devra informer l'Assemblée générale des progrès réalisés.»

5) Cette approbation a été donnée compte tenu des déclarations formulées au moment de la signature.

Tableau VII. Accords et Protocole régionaux des Zones européennes

S = Signature; A = Approbation ou Adhésion; R = Ratification.

Membres	Accord régional dans les bandes 68-73 MHz et 76-87,5 MHz (Genève, 1960) *)		Accord régional pour la Zone européenne de radiodiffusion (Stockholm, 1961)		Protocole portant amendement de l'Accord de Stockholm (Genève, 1985)		Accord régional concernant les radiophares maritimes (Genève, 1985) **)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
Albanie (République d')	S		—		—		—	
Algérie (République algérienne démocratique et populaire)	—		—		—		S	
Allemagne (République fédérale d')	S	A	S	A 3)	S	A 5)	S	A 5)
Andorre (Principauté d')	—		—	A	—	A	—	
Arabie saoudite (Royaume d')	—		—		—			
Autriche	S	A	S	A	S	A	S	
Bélarus (République du)	S		S	A 2)	S	A	—	
Belgique	—		S	A	—	A	S	
Bulgarie (République de)	S		S		—		S	
Chypre (République de)	—		S	A	—		S	
Cité du Vatican (Etat de la)	—		S	A	S	A	—	
Croatie (République de)			—	A	—	A	—	A
Danemark	S	A	S		S		S	A
Egypte (République arabe d')	—		—		S		—	
Espagne	—		S	A 1)	S	A	S	A
Finlande	—		S	A	S	A	S	A
France	S	A	S	A	S	A	S	A
Grèce	S		S	A	S	A	S	
Hongrie (République de)	S	A	S	A	S		S	A
Iraq (République d')	—		—		—		—	
Irlande	—		S	A	S		S	
Islande	—		S	A	—	A	—	
Israël (Etat d')	—		S		S		S	
Italie	S	A	S	A	S		S	A
Jordanie (Royaume hachémite de)	—		—		—		—	
L'ex-République yougoslave de Macédoine			—	A	—	A		
Liban	—		S		—		—	
Libye (Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste)	—		—		—		S	
Liechtenstein (Principauté de)	—		—		—		—	
Lituanie (République de)							—	A
Luxembourg	—		S		S		—	
Malte	—		—		S		S	
Maroc (Royaume du)	—		S	A	—	A	S	
Monaco (Principauté de)	—		S		S		S	
Norvège	S	A	S	A	S	A	S	
Pays-Bas (Royaume des)	—		S	A	S	A	S	A
Pologne (République de)	S		S		S		S	
Portugal	—		S	A	S		S	
République arabe syrienne	—		—		—		—	
Roumanie	S	A	S		S		S	
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	—		S 4)	A 4)	S		S	
Russie (Fédération de)	S	A	S	A 2)	S	A 6)	S	A
Saint-Marin (République de)	—		—	A	S	A	—	
Slovénie (République de)			—	7)	—	7)		
Suède	S	A	S	A	S	A	S	A
Suisse (Confédération)	S	A	S	A	S	A	—	A
Tchèque et slovaque (Rép. féd.)	S	A	S		S		S	
Tunisie	—		—		S		S	
Turquie	S		S		S		S	
Ukraine	S	A	S	A 2)	S	A	—	
Yougoslavie (République fédérative de)	S		S	A	S	A	S	

*) Accord régional concernant l'utilisation des fréquences dans les bandes 68-73 MHz et 76-87,5 MHz par le service de radiodiffusion, d'une part, et par les services fixe et mobile, d'autre part (Genève, 1960).

**) Accord régional concernant la planification du service de radionavigation maritime (radiophares) dans la Zone européenne maritime (Genève, 1985).

1) Le Gouvernement espagnol a approuvé cet Accord en maintenant les trois réserves qui figurent au paragraphe I (A, B et C) du Protocole final.

2) Prenant en considération qu'à la Conférence de Stockholm, en 1961, au moment de l'établissement des plans de répartition des fréquences pour les stations de télévision dans la bande 645-960 MHz, il n'a pas été suffisamment tenu compte des besoins des services radio de la navigation aérienne de l'URSS, de la RSS d'Ukraine et de la RSS de Biélorussie et aussi, ayant en vue les particularités des services radio de la navigation aérienne, les Administrations des télécommunications de l'URSS, de la RSS d'Ukraine et de la RSS de Biélorussie ne peuvent pas garantir aux pays utilisant cette bande pour la télévision une protection contre les brouillages causés par les services radio de la navigation aérienne de l'URSS, de la RSS d'Ukraine et de la RSS de Biélorussie *(traduction)*.

3) En donnant son approbation, l'Administration de la République fédérale d'Allemagne a émis les considérations suivantes:

«Selon le plan des fréquences pour les stations de radiodiffusion-télévision dans la bande de fréquences comprise entre 162 et 230 MHz (Annexe 2, chapitre 2 de l'Accord), les fréquences 224,25/229,75 MHz sont assignées à la station de radiodiffusion-télévision Sonneberg figurant au plan avec l'indication d'une puissance apparente rayonnée de 30/6 kW et permettant dans le secteur entre 45 et 135 degrés une puissance apparente rayonnée de 5 kW pour la porteuse de télévision.

Cette assignation est susceptible de provoquer des brouillages nuisibles pour les stations du service de radionavigation aéronautique opérant dans la bande de fréquences comprise entre 223 et 235 MHz, conformément aux dispositions de l'article 5 du Règlement des radiocommunications de Genève (1959).

Or, un brouillage nuisible, causé au détriment des stations opérant dans la bande de fréquences comprise entre 223 et 235 MHz attribuée au service de radionavigation aéronautique en tant que service primaire, ne pourra être empêché que si la puissance apparente rayonnée de la station de radiodiffusion-télévision de Sonneberg n'excède pas 0,5/0,1 kW dans le secteur entre 135 et 345 degrés.»

4) Signé et approuvé également pour le compte des Territoires d'Outre-Mer dont les relations internationales sont assurées par le Gouvernement du Royaume-Uni.

5) Voir Notification N° 1235.

6) En approuvant ce Protocole, l'Administration de l'URSS a confirmé les déclarations formulées au moment de la signature.

7) Par une communication reçue le 23 décembre 1993, le Gouvernement de la République de Slovénie a notifié sa succession à cet Accord et à ce Protocole.

Tableau VIII. Accords et Protocoles régionaux des Zones africaines

S = Signature; A = Approbation ou Adhésion.

Membres	Accord de Genève (1963)		Protocole de Genève (1985)		Protocole de Genève (1989)		Accord de Genève (1989)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
Algérie (République algérienne démocratique et populaire)	—		—		S		S	
Angola (République d')	—		—		—		—	
Arabie saoudite (Royaume d')							S	
Bahreïn (Etat de)							S	
Bénin (République du)	S		—		S		S	
Botswana (République du)	—		S		—		S	
Burkina Faso	S	A	—	A	S	A	S	A
Burundi (République du)	—		S		—		S	
Cameroun (République du)	S		S		S		S	
Cap-Vert (République du)	—		—		—		—	
Centrafricaine (République)	—		—		—		—	
Comores (Rép. féd. islamique des)	—		—		—		—	
Congo (République du)	S		—		S		S	
Côte d'Ivoire (République de)	S	A	S	A	S		S	
Djibouti (République de)	—		—		—		—	
Egypte (République arabe d')	—	A	S		S		S	
Emirats arabes unis							S	
Espagne	S	A	S	A	S	A	S	A
Ethiopie (Rép. féd. démocratique d')	S	A	S		S		S	
France	S	A	S	A	S		S	
Gabonaise (République)	S		S		S		S	
Gambie (République de)	—		—		—		—	
Ghana	S		S		S		S	
Guinée (République de)	S		—		—		S	
Guinée-Bissau (République de)	—		—		—		—	
Guinée équatoriale (République de)	—		—		—		—	
Iran (République islamique d')							S	
Iraq (République d')							S	
Kenya (République du)	S	A	S	A	S		S	
Koweït (Etat du)							S	
Lesotho (Royaume du)	—		—		—		S	
Libéria (République du)	S		—		S		S	
Libye (Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste)	S		—		S		S	
Madagascar (République de)	S		S		S		S	
Malawi	—		—		—		S	
Mali (République du)	S		—		S		S	
Maroc (Royaume du)	—		—		S		S	
Maurice (République de)	—		—		S		S	
Mauritanie (République islamique de)	S		—		S		S	
Mozambique (République du)	—		—		S		S	
Namibie (République de)	—		—		—		—	
Niger (République du)	S		—		—		S	
Nigéria (République fédérale du)	S	A	—		S		S	

Tableau VIII *(suite)*

Membres	Accord de Genève (1963)		Protocole de Genève (1985)		Protocole de Genève (1989)		Accord de Genève (1989)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
Oman (Sultanat d')							S	
Ouganda (République de l')	S	A	—		—		—	
Qatar (Etat du)							S	
République démocratique du Congo	S		—		—		—	
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	S		S		—		—	
Rwandaise (République)	S		—		—		S	
Sao Tomé-et-Principe (Rép. démocratique de)	—		—		—		—	
Sénégal (République du)	S	A	S		S		S	
Sierra Leone	S	A	—		—		—	
Somalie (République démocratique)	S		—		—		—	
Soudan (République du)	—		—		—		—	
Sudafricaine (République)	S	A	—	A	—	A	—	A
Swaziland (Royaume du)	—		—		S		S	
Tanzanie (République-Unie de)	S	A	—		—		—	
Tchad (République du)	S		—		S		S	
Togolaise (République)	S		S		—		S	
Yémen (République du)							S	
Zambie (République de)	—		S		S		S	
Zimbabwe (République du)	—		—		S		S	

IX. Liste des Etats Membres qui ont signé les Actes finals de la Conférence de plénipotentiaires (Minneapolis, 1998)

Les Actes finals de la Conférence de plénipotentiaires ont été signés par les 157 Etats Membres suivants:

Algérie (République algérienne démocratique et populaire)
Allemagne (République fédérale d')
Andorre (Principauté d')
Arabie saoudite (Royaume d')
Argentine (République)
Arménie (République d')
Australie
Autriche
Azerbaïdjan (République azerbaïdjanaise)
Bahamas (Commonwealth des)
Bahreïn (Etat de)
Bangladesh (République populaire du)
Barbade
Bélarus (République du)
Belgique
Belize
Bénin (République du)
Bhoutan (Royaume du)
Bolivie (République de)
Bosnie-Herzégovine
Botswana (République du)
Brésil (République fédérative du)
Brunéi Darussalam
Bulgarie (République de)
Burkina Faso
Burundi (République du)
Cameroun (République du)
Canada
Cap-Vert (République du)
Centrafricaine (République)
Chili
Chine (République populaire de)
Chypre (République de)
Cité du Vatican (Etat de la)
Colombie (République de)
Comores (République fédérale islamique des)
Corée (République de)
Costa Rica
Côte d'Ivoire (République de)
Croatie (République de)
Cuba
Danemark
Djibouti (République de)
Dominique (Commonwealth de la)
Egypte (République arabe d')
El Salvador (République d')
Emirats arabes unis
Equateur
Erythrée
Espagne
Estonie (République d')
Etats-Unis d'Amérique
Ethiopie (République fédérale démocratique d')
Fidji (République de)
Finlande
France
Gabonaise (République)
Gambie (République de)
Géorgie
Ghana
Grèce
Guatemala (République du)
Guinée (République de)
Guyana
Haïti (République d')
Hongrie (République de)
Inde (République de l')
Indonésie (République d')
Iran (République islamique d')
Irlande
Islande
Israël (Etat d')
Italie
Japon
Jordanie (Royaume hachémite de)
Kazakstan (République du)
Kenya (République du)
Koweït (Etat du)
Lao (République démocratique populaire)
Lesotho (Royaume du)
Lettonie (République de)
L'ex-République yougoslave de Macédoine
Liban
Libye (Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste)
Liechtenstein (Principauté de)
Luxembourg
Madagascar (République de)
Malaisie
Malawi
Maldives (République des)
Mali (République du)
Malte
Maroc (Royaume du)
Marshall (République des îles)
Mauritanie (République islamique de)
Mexique
Micronésie (Etats fédérés de)
Moldova (République de)
Monaco (Principauté de)
Mongolie
Mozambique (République du)
Namibie (République de)
Népal
Niger (République du)
Nigéria (République fédérale du)
Norvège
Nouvelle-Zélande
Oman (Sultanat d')

Ouganda (République de l')
Ouzbékistan (République d')
Pakistan (République islamique du)
Panama (République du)
Papouasie-Nouvelle-Guinée
Paraguay (République du)
Pays-Bas (Royaume des)
Pérou
Philippines (République des)
Pologne (République de)
Portugal
Qatar (Etat du)
République arabe syrienne
République démocratique du Congo
République kirghize
République slovaque
République tchèque
Roumanie
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Russie (Fédération de)
Sainte-Lucie
Saint-Marin (République de)
Samoa-Occidental (Etat indépendant du)
Sénégal (République du)
Sierra Leone
Singapour (République de)
Slovénie (République de)
Sri Lanka (République socialiste démocratique de)
Sudafricaine (République)
Suède
Suisse (Confédération)
Suriname (République du)
Swaziland (Royaume du)
Tanzanie (République-Unie de)
Tchad (République du)
Thaïlande
Togolaise (République)
Tonga (Royaume des)
Trinité-et-Tobago
Tunisie
Turquie
Tuvalu
Ukraine
Uruguay (République orientale de l')
Venezuela (République du)
Viet Nam (République socialiste du)
Yémen (République du)
Zambie (République de)
Zimbabwe (République du)

X. Accords particuliers

Accord particulier relatif à l'utilisation de la bande 582-606 MHz par le service de radionavigation (Bruxelles, 1962)

Cet Accord a été conclu entre les Administrations des pays suivants: République fédérale d'Allemagne, Belgique, Danemark, France, Royaume des Pays-Bas, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et Confédération Suisse.

Accord particulier relatif à l'utilisation de fréquences pour émetteurs complémentaires de télévision de faible puissance fonctionnant dans la gamme des ondes décimétriques (bande IV, 472-582 MHz, et bande V, 582-960 MHz) dans les zones frontalières (Karlsruhe, 1966)

Cet Accord a été conclu entre les Administrations des pays suivants: République fédérale d'Allemagne, Autriche, Belgique, France, Italie, Luxembourg et Royaume des Pays-Bas.

Cet Accord a été approuvé sans réserve par toutes ces Administrations.

Accords particuliers relatifs à l'utilisation coordonnée par les services fixe et mobile terrestre des fréquences comprises entre 29,7 et 470 MHz

Accord signé à Vienne, le 25 avril 1969, entre les Administrations des pays suivants: Autriche, République populaire hongroise et République socialiste tchécoslovaque.

Cet Accord, qui a été approuvé sans réserve par toutes ces Administrations, est entré en vigueur le 1er janvier 1970.

Accord signé à Budapest, le 1er juillet 1976, entre les Administrations des pays suivants: République populaire hongroise et République socialiste fédérative de Yougoslavie.

Cet Accord est entré en vigueur 60 jours après sa signature.

Accord signé à Athènes, le 23 juin 1979, entre les Administrations des pays suivants: Grèce et République socialiste fédérative de Yougoslavie.

Cet Accord, qui a été ratifié par ces Administrations, est entré en vigueur le 1er janvier 1980.

Accord signé entre les Administrations des pays suivants: République socialiste de Roumanie et République socialiste fédérative de Yougoslavie.

Cet Accord est entré en vigueur le 10 février 1981.

Accords particuliers relatifs à l'utilisation coordonnée par les services fixe et mobile terrestre des fréquences comprises entre 29,7 et 960 MHz

Accord signé à Vienne, le 23 septembre 1976, entre les Administrations des pays suivants: Autriche et République socialiste fédérative de Yougoslavie.

Cet Accord, qui a été approuvé sans réserve par ces Administrations, est entré en vigueur le 1er janvier 1977.

Accord signé à Vienne, le 24 janvier 1986, entre les Administrations des pays suivants: Autriche, République fédérale d'Allemagne, Belgique, France, Italie, Luxembourg, Royaume des Pays-Bas et Confédération Suisse.

Par lettre en date du 4 février 1991, l'Administration autrichienne a fait savoir que les Administrations de la République de Hongrie et de la République fédérale tchèque et slovaque ont adhéré à cet Accord.

Par lettre en date du 30 mars 1993, l'Administration autrichienne a fait savoir que les Administrations de la République de Croatie et de la République de Slovénie ont adhéré à cet Accord.

Cet Accord est entré en vigueur le 1er janvier 1989.

Accord particulier relatif à l'utilisation de la bande 174-225 MHz

Un tel Accord a été signé à Paris, le 10 avril 1984, entre les Administrations de la France et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

Cet Accord est entré en vigueur le 10 mai 1984.

Protocole d'accord concernant la mise en service d'assignations de fréquence pour la radiodiffusion figurant dans le Plan de Genève (1984) dans la bande 104-108 MHz

Un tel Protocole d'accord a été signé à Genève, le 7 décembre 1984, par les délégués des Administrations de la France et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, d'une part, et des Administrations de la République fédérale d'Allemagne, de la Belgique, de l'Irlande, de l'Italie, du Luxembourg, de Monaco, du Royaume des Pays-Bas et de la Confédération Suisse, d'autre part.

Les dispositions de ce Protocole d'accord sont entrées en vigueur le 1er janvier 1986.

Protocole d'accord concernant les critères de partage entre différents services dans la bande 174-225 MHz

Un tel Protocole d'accord a été signé à Genève, le 27 novembre 1984, par les délégués des Administrations du Royaume des Pays-Bas et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

Les dispositions de ce Protocole d'accord sont entrées en vigueur le 27 décembre 1984.

Accord particulier concernant la mise en œuvre du service de radiodiffusion dans la bande 104-108 MHz

Un tel Accord a été signé à Copenhague le 29 janvier 1986 par les délégués des Administrations de la République fédérale d'Allemagne, du Danemark, de la République populaire de Pologne, de la Suède et de l'URSS.

Cet Accord précise les modalités d'utilisation des fréquences pendant la période mentionnée dans la Résolution 3 de la CAR pour la planification de la radiodiffusion sonore en ondes métriques (Région 1 et partie de la Région 3) (Genève, 1984).

Accord particulier concernant l'assignation et l'utilisation des canaux de radiodiffusion sonore à modulation de fréquence dans la bande d'ondes métriques 88-108 MHz

Cet Accord a été signé à Montevideo le 8 juillet 1980 par les représentants des Administrations de la République Argentine, la République fédérative du Brésil et la République orientale de l'Uruguay.

Note: Les termes de l'Accord ont été reçus au Secrétariat général le 10 juin 1987.

Protocole d'accord concernant la coordination des fréquences des stations de radiodiffusion sonore à modulation de fréquence exploitées dans la bande 87,5-108 MHz et des stations de radionavigation aéronautique exploitées dans la bande 108-117,975 MHz

Un tel Protocole d'accord a été signé à Malaga-Torremolinos le 12 février 1992, entre les Administrations de la Belgique, de l'Irlande, du Royaume des Pays-Bas et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

Les dispositions de ce Protocole d' accord sont entrées en vigueur le 1er juillet 1992.

Arrangement régional relatif au service radiotéléphonique sur les voies de navigation intérieure

Cet Arrangement a été signé à Bruxelles, le 25 janvier 1996, par les représentants des Administrations des pays suivants: République fédérale d'Allemagne, Belgique, France, Luxembourg, Royaume des Pays-Bas et Confédération Suisse.

Cet Arrangement est entré en vigueur le 1er septembre 1996.

Il remplace, à partir de cette même date, l'Arrangement régional relatif au Service radiotéléphonique rhénan (Munich, 1976).

Annexe II

Compte d'exploitation de l'exercice budgétaire 1998

Union internationale des télécommunications

BUDGET ORDINAIRE POUR 1998-1999

ÉTAT PROVISOIRE DES RECETTES ET DÉPENSES

pour la première année de l'exercice biennal 1998-1999

(Non vérifié)

Francs suisses

RECETTES	Recettes 1996-97 (en milliers)	Budget 1998-99 (en milliers)	Recettes prévues au budget pour 1998	Recettes effectives 1998
Contributions mises en recouvrement				
Contributions des Etats Membres	244.950	241.532	120.766.000	120.786.000,00
Contributions des Membres des Secteurs:				
– Secteur des radiocommunications	14.162	13.842	6.921.000	7.677.933,05
– Secteur de la normalisation des télécommunications	23.548	22.370	11.185.000	13.182.816,15
– Secteur du développement des télécommunications	3.530	3.550	1.775.000	1.917.432,40
Total des contributions des Membres des Secteurs	**41.240**	**39.762**	**19.881.000**	**22.778.181,60**
Total des contributions mises en recouvrement	**286.190**	**281.294**	**140.647.000**	**143.564.181,60**
Autres recettes				
Contributions pour la PP-98	0	0	0	48.000,00
Contributions pour les conférences mondiales	67	0	0	12.957,30
Total des autres recettes	**67**	**0**	**0**	**60.957,30**
Recettes au titre des dépenses d'appui				
– Secteur du développement des télécommunications	6.322	4.320	2.160.000	9.873.325,00
– Prélèvement du Fonds de roulement des expositions	1.200	0	0	0,00
Total des recettes au titre des dépenses d'appui	**7.522**	**4.320**	**2.160.000**	**9.873.325,00**
Intérêts	0	3.000	1.500.000	1.739.417,18
VENTE DES PUBLICATIONS				
– Secrétariat général	317	498	238.000	101.525,74
– Secteur des radiocommunications	11.195	10.336	5.239.000	5.992.970,57
– Secteur de la normalisation des télécommunications	13.157	12.834	6.381.000	6.919.204,78
– Secteur du développement des télécommunications	968	979	483.000	559.455,89
– Autres	1.176	1.411	663.000	586.677,07
Total de la vente des publications	**26.813**	**26.058**	**13.004.000**	**14.159.834,05**
Recouvrements des coûts	1.336	2.727	1.250.000	1.802.961,83
Solde non utilisé – engagements non réglés				2.619.615,36
Recettes diverses et imprévues	2.957	424	212.000	611.840,51
Sous-total	**324.885**	**317.823**	**158.773.000**	**174.432.132,83**
Prélèvement du Fonds de réserve (Résolutions 1100 et 1121)	16.060	14.831	14.831.000	14.831.00,00
Prélèvement du Compte capital des publications (Résolution 1071)	2.000	0	0	0,00
Prélèvements de la Provision pour comptes débiteurs	201	0	0	0,00
TOTAL	**343.146**	**332.654**	**173.604.000**	**189.263.132,83**

Union internationale des télécommunications

BUDGET ORDINAIRE POUR 1998-1999

ÉTAT PROVISOIRE DES RECETTES ET DÉPENSES

pour la première année de l'exercice biennal 1998-1999

(Non vérifié)

Francs suisses

DÉPENSES	Dépenses 1996-97 (en milliers)	Dépenses 1998-99* (en milliers)	Dépenses 1998	Solde au 31.12.98
Secrétariat général	189.465	188.451	90.661.443,26	97.789.469
Secteur des radiocommunications	61.921	65.148	29.098.974,10	36.049.026
Secteur de la normalisation des télécommunications	20.122	21.453	9.477.636,57	11.975.315
Secteur du développement des télécommunications	54.599	57.602	28.060.787,43	29.541.213
Sous-total	**326.107**	**332.654**	**157.298.841,36**	**175.355.159**
Annulation de créances irrécupérables	201	0	0,00	0
	326.308	332.654	157.298.841,36	175.355.159
Excédent des recettes sur les dépenses	16.838			
TOTAL	**343.146**	**332.654**	**157.298.841,36**	**175.355.159**

*) dont des crédits budgétaires additionnels de 5.010.000 francs suisses (Résolution 1121).

Union internationale des télécommunications

ÉTAT PROVISOIRE – ACTIF, PASSIF ET SOLDES

(Non vérifiés)

au 31 décembre 1998

Francs suisses

ACTIF			**31.12.1998**	**31.12.1997**
Liquidités				
– Avoirs à vue			14.166.794,23	7.237.716,96
– Portefeuille			576.330,80	407.757,42
– Dépôts à terme fixe			135.910.000,00	116.890.000,00
			150.653.125,03	**124.535.474,38**
Avances de fonds			1.662.432,63	1.528.014,11
Débiteurs				
– Arriérés, contributions et publications – Etats Membres			29.162.700,40	34.717.744,30
– Arriérés, contributions et publications – Autres entités			5.059.705,75	4.204.143,20
– Courants, contributions et publications – Etats Membres			3.643.659,00	7.551.876,75
– Courants, contributions et publications – Autres entités			3.794.818,10	2.767.576,70
– Comptes spéciaux d'arriérés			11.133.600,55	5.741.112,51
– Autres			2.708.902,99	2.020.862,03
			55.503.386,79	**57.003.315,49**
Comptes intermédiaires			3.354.643,84	2.907.043,49
Comptes transitoires			0,00	1.883.681,52
Stocks divers				
– Economat, reprographie et ateliers techniques	valeur	880.000,00	1,00	1,00
– Papier d'impression	valeur	124.000,00	1,00	1,00
– Publications	valeur	2.508.000,00	1,00	1,00
			3,00	3,00
Fonds immobilisés				
– Bâtiment Varembé	valeur d'achat	5.000.000,00		
	valeur déclarée	30.038.200,00	1,00	1,00
– Bâtiment Tour	valeur d'achat	24.488.000,00		
	valeur déclarée	44.805.900,00	2.462.935,00	3.694.335,00
– Extensions bâtiments	valeur de construction	21.060.000,00		
	valeur déclarée	25.686.900,00	20.400.800,00	20.945.700,00
– Mobilier	valeur déclarée	22.000.000,00	1,00	1,00
– Construction du bâtiment Montbrillant			23.998.049,07	12.720.149,94
			46.861.786,07	**37.360.186,94**
Actifs à amortir				
– Compte spécial d'intérêts, PP-98			3.265.204,25	0,00
Dépenses pour l'année 1998			157.298.841,36	0,00
			418.599.422,97	**225.217.718,93**

Union internationale des télécommunications

ÉTAT PROVISOIRE – ACTIF, PASSIF ET SOLDES

(Non vérifiés)

au 31 décembre 1998

Francs suisses

PASSIF	**31.12.1998**	**31.12.1997**
Fonds externes		
– Avances de fonds de la FIPOI pour la construction du bâtiment Tour	2.462.935,00	3.694.335,00
– Avances de fonds de la FIPOI pour la construction des extensions des bâtiments	20.400.800,00	20.945.700,00
– Avances de fonds de la FIPOI pour la construction du bâtiment Montbrillant	29.324.000,00	13.656.000,00
– Créditeurs et déposants	6.236.511,90	4.273.013,82
– Contributions 1998 payées en avance	98.072.474,95	86.221.742,70
	156.496.721,85	**128.790.791,52**
Comptes courants	466.341,47	480.437,37
Comptes transitoires	0,00	1.638.166,73
Comptes des engagements non réglés *)	0,00	13.286.089,18
Fonds spéciaux		
– Fonds de roulement des expositions	7.461.042,81	4.985.149,37
– Fonds d'entretien des bâtiments	1.766.021,65	1.016.021,65
– Fonds d'entretien des restaurants/cafétérias/bars de l'UIT	235.282,13	217.584,73
– Fonds du bien-être du personnel	246.352,46	252.460,86
– Fonds du prix du Centenaire de l'UIT	665.547,75	660.777,45
– Provision pour l'installation et le rapatriement des fonctionnaires	6.359.737,04	5.528.532,34
– Provision pour comptes débiteurs	34.062.874,89	31.752.544,29
– Provision pour indemnités à régler	83.384,65	285.180,00
	50.880.243,38	**44.698.250,69**
Capital		
– Fonds de réserve	21.492.983,44	32.494.275,67
– Compte capital des publications	0,00	3.829.707,77
	21.492.983,44	**36.323.983,44**
Recettes pour l'année 1998	189.263.132,83	
	418.599.422,97	**225.217.718,93**

*) Ces comptes sont établis, conformément aux dispositions du Règlement financier, à la fin de l'exercice biennal 1998-99.

Annexe III

Liste des publications éditées par l'Union en 1998

Service des publications

LISTE DES PUBLICATIONS LIVRÉES EN 1998

	Publications	Nombre de copies	Nombre de pages	Total du nombre de pages
RECOMMANDATIONS				
TSB	1 185	376 725	45 552	15 945 020
Sous-total des Recommandations	**1 185**	**376 725**	**45 552**	**15 945 020**
AUTRES PUBLICATIONS				
BDT	95	17 800	8 914	1 991 200
BR	198	261 615	76 143	116 979 250
SG	54	43 830	3 189	2 623 000
TSB	82	30 650	3 042	2 091 600
Sous-total des autres publications	**429**	**353 895**	**91 288**	**123 685 050**
TOTAL DES PUBLICATIONS LIVRÉES	**1 614**	**730 620**	**136 840**	**139 630 070**

LISTE DES PUBLICATIONS RETIRÉES EN 1998

	Publications	Nombre de copies	Nombre de pages	Total du nombre de pages
RECOMMANDATIONS				
TSB	5	4 250	586	490 250
Sous-total des Recommandations	**5**	**4 250**	**586**	**490 250**
AUTRES PUBLICATIONS				
BDT	3	600	510	81 300
BR	21	11 910	9 609	13 277 980
SG	3	450	552	88 800
TSB	2	1 050	77	4 800
Sous-total des autres publications	**29**	**14 010**	**10 748**	**13 452 880**
TOTAL DES PUBLICATIONS RETIRÉES	**34**	**18 260**	**11 334**	**13 943 130**
TOTAL GÉNÉRAL	**1 648**	**748 880**	**148 174**	**153 573 200**

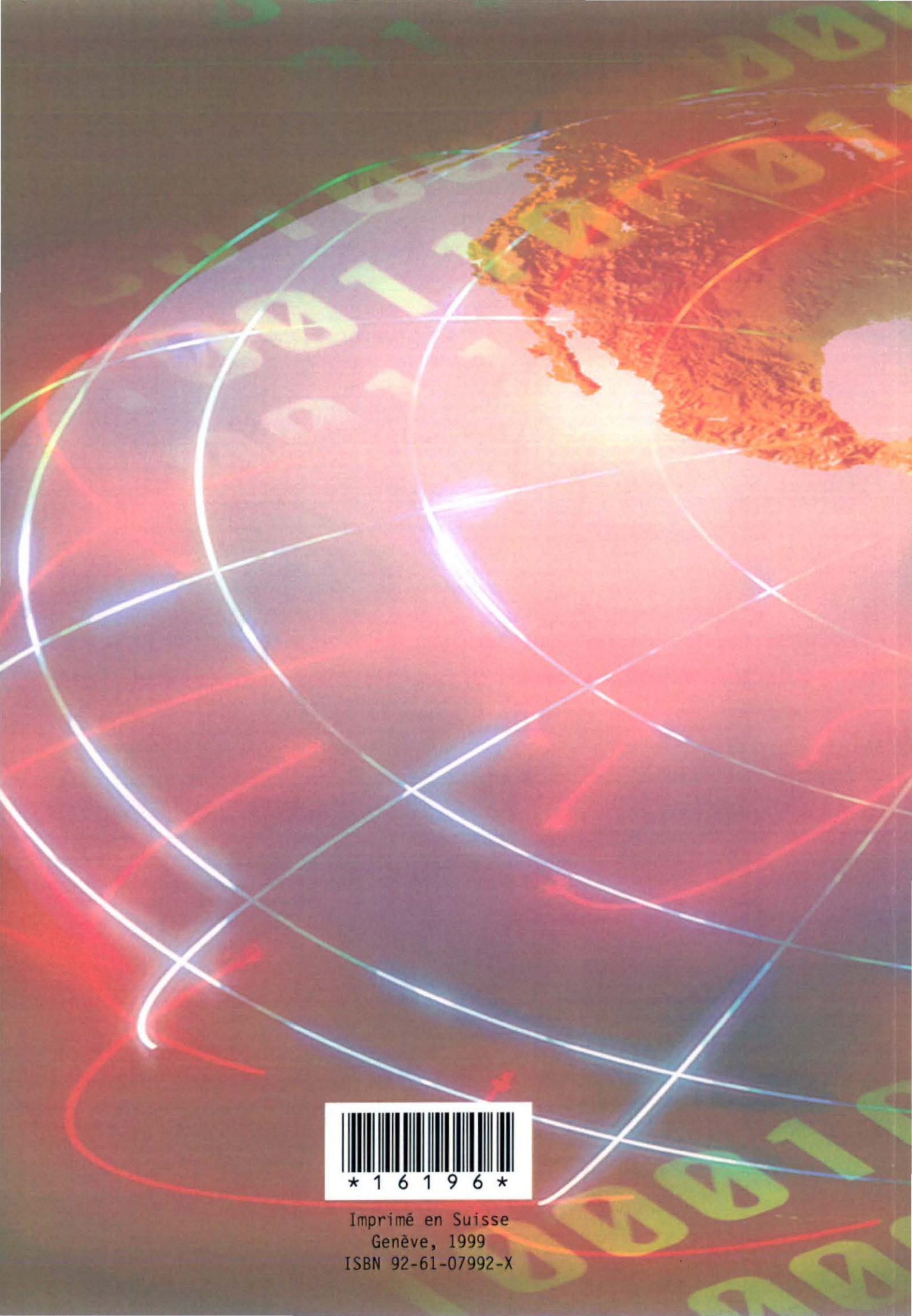

16196

Imprimé en Suisse
Genève, 1999
ISBN 92-61-07992-X